

JACQUETMETALSERVICE

2019

**Document
d'enregistrement
universel**

incluant le rapport financier

Un **leader européen**
de la distribution
d'aciers spéciaux

— Euronext Paris
Compartiment B

Document d'enregistrement universel

2019

Communiqué du 11 mars 2020 – Résultats annuels 2019	02
Communiqué du 30 mars 2020 – Information relative à l'impact du Covid-19 sur les activités du Groupe Jacquet Metal Service	06

Présentation du Groupe 07

1 Un acteur majeur de la distribution d'aciers spéciaux	08
2 Historique	09
3 Activité	10
4 ESG (Environnement, Social et Gouvernance)	16
5 Autres informations	17
6 Organigramme	19
7 Informations boursières	21
8 Calendrier de communication financière	23

Gouvernement d'entreprise 24

1 Gouvernance	24
2 Rapport sur le gouvernement d'entreprise	32
3 Responsables du contrôle des comptes	43
4 Responsable de l'information financière et relations investisseurs	43

Gestion des risques 44

1 Les principaux facteurs de risques	44
2 Assurance et couverture des risques	50
3 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	50
4 Déclaration de performance extra-financière	53
5 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière	55

Rapport financier 2019 58

1 Rapport de gestion – Informations sur le Groupe	58
2 Situation financière et résultats consolidés	67
3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	106
4 Rapport de gestion – Informations sur Jacquet Metal Service SA	111
5 Comptes annuels Jacquet Metal Service SA	119
6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	134
7 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	138

Autres informations 141

1 Attestation du responsable du document d'enregistrement universel et du rapport financier	141
2 Informations concernant l'émetteur	142
3 Relation mère – filiales	145
4 Document d'information annuel	145
5 Table de concordance du document d'enregistrement universel 2019	147
6 Table de concordance du rapport financier 2019	148

Communiqué du 11 mars 2020 – Résultats annuels 2019

- > **Chiffre d'affaires** **1 615 m€** (-7,5 % vs. 2018)
- > **EBITDA courant** **73 m€** (4,5 % du chiffre d'affaires)
- > **Résultat net part du Groupe** **25 m€**

Le Conseil d'Administration du 11 mars 2020 présidé par Éric Jacquet a arrêté les comptes consolidés établis au 31 décembre 2019 qui ont fait l'objet d'un audit des Commissaires aux Comptes.

m€	T4 2019 ¹	T4 2018 PF ²	2019 ¹	2018 PF ²
Chiffre d'affaires	355	399	1 615	1 745
Marge brute	86	94	374	422
en % du chiffre d'affaires	24,3 %	23,6 %	23,2 %	24,2 %
EBITDA courant³	11	15	73	102
en % du chiffre d'affaires	3 %	3,8 %	4,5 %	5,9 %
Résultat Opérationnel Courant³	4	14	43	88
en % du chiffre d'affaires	1 %	3,5 %	2,7 %	5,0 %
Résultat net part du Groupe	5	9	25	62

¹ La contribution du groupe Abraservice, cédé le 31 octobre 2019, n'est pas comptabilisée dans le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel du Groupe conformément à la norme IFRS 5 – actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

² Afin de permettre la comparaison avec les chiffres 2019, les comptes 2018 ont été retraités des résultats du groupe Abraservice cédé le 31 octobre 2019 et des résultats des activités cédées en 2018 (données proforma "PF").

³ Ajusté des éléments non-récurrents. La définition et les modalités de calcul des indicateurs financiers non définis par les normes IFRS sont intégrées dans le rapport de gestion - informations sur le Groupe

Faits marquants

Les conditions de marché en 2019 ont été principalement caractérisées par une érosion de la demande, notamment à partir du second semestre.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 1,6 milliard d'euros, l'EBITDA courant à 73 millions d'euros, et les cash flows d'exploitation à 59 millions d'euros.

IMS group, la division spécialisée dans la distribution d'aciers mécaniques, a été particulièrement affectée par le ralentissement des activités manufacturières en Europe, notamment en Allemagne son premier marché. Son chiffre d'affaires 2019 est ainsi inférieur de 13 % à celui de 2018 (-19 % au T4).

Pour la division STAPPERT, spécialisée dans la distribution de produits longs d'aciers inoxydables, la baisse d'activité a été plus limitée, avec un chiffre d'affaires 2019 inférieur de 3,9 % à celui de 2018 (-3,2 % au T4).

La division JACQUET, spécialisée dans la distribution de produits plats d'aciers inoxydables et opérant sur des marchés plus diversifiés que les autres divisions du Groupe, enregistre une croissance de son activité (+3,5 % en 2019 dont +2,1 % au T4).

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi une politique d'investissement soutenue (30 millions d'euros) visant essentiellement à renforcer son positionnement sur ses marchés, notamment en Amérique du Nord.

Avec les cash flows d'exploitation générés et, en octobre 2019, la cession du groupe Abraservice (78 millions d'euros de chiffre d'affaires), le Groupe a amélioré sa structure financière et termine l'année avec un ratio d'endettement net (gearing) de 46,1 % (contre 56,9 % fin 2018).

En 2020, les conditions de marché du début d'exercice sont difficiles et le Groupe n'anticipe pas d'amélioration de la conjoncture au 1^{er} semestre.

L'activité du Groupe en Chine, qui représente 1 % du chiffre d'affaires consolidé, a été affectée par les mesures prises dans le cadre de la gestion du Coronavirus. Concernant la chaîne d'approvisionnement d'aciers, l'impact potentiel des arrêts de production devrait être limité, la part des achats du Groupe en provenance de Chine étant inférieure à 20 %.

En Italie (8 % du chiffre d'affaires consolidé et 20 % des approvisionnements), le Groupe ne constate pas d'interruption d'activité et n'est pas en mesure à ce jour d'évaluer l'impact potentiel du Coronavirus. Il en va de même pour les autres marchés sur lesquels le Groupe opère.

Dans ce contexte, le Groupe s'attachera à améliorer son efficacité opérationnelle et à poursuivre sa politique d'investissement et de croissance en l'adaptant à la conjoncture.

Activité et résultats 2019

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 1 615 millions d'euros, inférieur de 7,5 % à celui au 31 décembre 2018 (-10,9 % au T4) avec les effets suivants :

- > volumes distribués : -8 % (-11,1 % au T4) ;
- > prix : +0,5 % (+0,2 % au T4). Les prix observés au quatrième trimestre 2019 sont supérieurs de +1 % à ceux observés au troisième trimestre 2019.

La marge brute s'élève à 374 millions d'euros et représente 23,2 % du chiffre d'affaires (24,3 % au T4), contre 422 millions d'euros en 2018 (24,2 % du chiffre d'affaires dont 23,6 % au T4).

Les charges opérationnelles courantes s'élèvent à 331 millions d'euros contre 334 millions d'euros en 2018 (-0,8 %).

L'EBITDA courant s'établit à 73 millions d'euros soit 4,5 % du chiffre d'affaires. Il bénéficie d'un effet positif de 17 millions d'euros lié à l'application de la norme *IFRS 16 – Contrats de location* depuis le 1^{er} janvier 2019. Retraité de cet effet, l'EBITDA courant est de 56 millions d'euros, soit 3,5 % du chiffre d'affaires contre 5,9 % en 2018.

Le Résultat Opérationnel Courant s'élève à 43 millions d'euros soit 2,7 % du chiffre d'affaires, contre 88 millions d'euros en 2018 (5 % du chiffre d'affaires). L'application de la norme *IFRS 16 – Contrats de location* n'a pas d'impact significatif sur le résultat opérationnel courant.

Après la prise en compte d'une plus-value de 9 millions d'euros liée à la cession d'Abraservice, le résultat net part du Groupe s'élève à 25 millions d'euros (1,5 % du chiffre d'affaires) contre 62 millions d'euros en 2018 (3,5 % du chiffre d'affaires). L'application de la norme *IFRS 16 – Contrats de location* n'a pas d'impact significatif sur le résultat net.

Structure financière

En 2019, le Groupe a généré un flux de trésorerie d'exploitation positif de 59 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019 :



- > le Besoin en Fonds de Roulement opérationnel s'élève à 417 millions d'euros (dont 442 millions d'euros de stocks) soit 25,8 % du chiffre d'affaires, contre 24,5 % fin 2018 (BFR opérationnel proforma de 428 millions d'euros dont 478 millions d'euros de stocks) ;
- > l'endettement net s'élève à 175 millions d'euros pour des capitaux propres de 379 millions d'euros soit un ratio d'endettement net (gearing) de 46,1 % (56,9 % au 31 décembre 2018).

En décembre 2019, le Groupe a mis en place un *Schuldscheindarlehen* (SSD) de 70 millions d'euros avec une maturité à 5 ans in fine, portant ainsi la trésorerie à 206 millions d'euros à fin 2019.

Conformément à la norme *IFRS 16 – Contrats de location*, appliquée à compter du 1^{er} janvier 2019, le bilan du Groupe au 31 décembre 2019 fait apparaître :

- > un actif " droits d'utilisation " de 84,9 millions d'euros dont 18,4 millions d'euros classés en " actif immobilisé net " au 31 décembre 2018 ;
- > un passif " obligations locatives " de 85,8 millions d'euros dont 15,8 millions d'euros classés en " dettes financières " au 31 décembre 2018.

Résultats au 31 décembre 2019 par division hors impacts IFRS 16

	JACQUET					
	Tôles quarto inox ³		Produits longs inox		Aciers pour la mécanique ³	
m€	T4 2019	2019	T4 2019	2019	T4 2019	2019
Chiffre d'affaires	80	343	104	467	174	818
Variation 2019 vs. 2018	+2,1 %	+3,5 %	-3,2 %	-3,9 %	-19,3 %	-13,1 %
Effet prix	+2,3 %	+3,6 %	+1,7 %	-0,4 %	-1,1 %	-0,1 %
Effet volume	-0,3 %	-0,1 %	-4,9 %	-3,5 %	-18,2 %	-13,1 %
EBITDA courant^{1,2}	4	23	2	14	(1)	14
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	5,5 %	6,8 %	1,6 %	3 %	-0,5 %	1,8 %
Résultat opérationnel courant²	3	16	1	12	(1)	11
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	3,7 %	4,8 %	0,7 %	2,6 %	-0,7 %	1,4 %

¹ Hors divisions, les activités (dont Jacquet Metal Service SA) contribuent à l'EBITDA courant pour 4 millions d'euros en 2019 (2 millions d'euros au T4 2019) et l'EBITDA courant bénéficie d'un effet positif de 17 millions d'euros lié à l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location.

² Ajusté des éléments non-récurrents. La définition et les modalités de calcul des indicateurs financiers non définis par les normes IFRS sont intégrées dans le rapport de gestion - informations sur le Groupe

³ Afin de permettre la comparaison avec les chiffres 2019, les comptes 2018 de JACQUET ont été retraités des résultats du groupe Abraservice cédé le 31 octobre 2019 et ceux d'IMS group des résultats des activités cédées en 2018.

JACQUET est spécialisé dans la distribution de tôles quarto en aciers inoxydables. La division réalise 67 % de son activité en Europe et 26 % en Amérique du Nord.

Le chiffre d'affaires s'établit à 343 millions d'euros contre 332 millions d'euros en 2018 soit une évolution de +3,5 % (+2,1 % au T4) :

- > volumes : -0,1 % (-0,3 % au T4) ;
- > prix : +3,6 % (T4 : +2,3 % vs T4.18 et +2,8 % vs. T3.19).

La marge brute s'élève à 105 millions d'euros et représente 30,6 % du chiffre d'affaires (32 % au T4) contre 106 millions d'euros en 2018 (31,9 % du chiffre d'affaires, dont 31,5 % au T4).

L'EBITDA courant s'élève à 23 millions d'euros (4 millions d'euros au T4) représentant 6,8 % du chiffre d'affaires contre 28 millions d'euros en 2018 (8,4 % du chiffre d'affaires, dont 6,4 % au T4).

STAPPERT est spécialisé dans la distribution de produits longs inoxydables en Europe. La division réalise 41 % de ses ventes en Allemagne, premier marché Européen.

Le chiffre d'affaires s'établit à 467 millions d'euros contre 487 millions d'euros en 2018 soit une évolution de -3,9 % (-3,2 % au T4) :

- > volumes : -3,5 % (-4,9 % au T4) ;
- > prix : -0,4 % (T4 : +1,7 % vs T4.18 et +2,9 % vs. T3.19).

La marge brute s'élève à 92 millions d'euros et représente 19,6 % du chiffre d'affaires (21,2 % au T4) contre 104 millions d'euros en 2018 (21,3 % du chiffre d'affaires, dont 21,1 % au T4).

L'EBITDA courant s'élève à 14 millions d'euros (2 millions d'euros au T4) représentant 3 % du chiffre d'affaires contre 26 millions d'euros en 2018 (5,3 % du chiffre d'affaires, dont 3,8 % au T4).

IMS group est spécialisé dans la distribution d'aciers pour la mécanique le plus souvent sous forme de produits longs. La division réalise 46 % de ses ventes en Allemagne, premier marché Européen.

Le chiffre d'affaires s'établit à 818 millions d'euros contre 941 millions d'euros en 2018 soit une évolution de -13,1 % (-19,3 % au T4) :

- > volumes : -13,1 % (-18,2 % au T4) ;
- > prix : -0,1 % (T4 : -1,1 % vs T4.18 et -0,8 % vs. T3.19).

La marge brute s'élève à 177 millions d'euros et représente 21,7 % du chiffre d'affaires (22,1 % au T4) contre 213 millions d'euros en 2018 (22,6 % du chiffre d'affaires, dont 21,6 % au T4).

L'EBITDA courant s'élève à 14 millions d'euros (-1 million d'euros au T4) représentant 1,8 % du chiffre d'affaires contre 41 millions d'euros en 2018 (4,4 % du chiffre d'affaires, dont 1,2 % au T4).

Informations financières clés

m€	T4 2019 ¹	T4 2018 PF ²	2019 ¹	2018 PF ²
Chiffre d'affaires	355	399	1 615	1 745
Marge brute	86	94	374	422
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>24,3 %</i>	<i>23,6 %</i>	<i>23,2 %</i>	<i>24,2 %</i>
EBITDA courant³	11	15	73	102
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>3 %</i>	<i>3,8 %</i>	<i>4,5 %</i>	<i>5,9 %</i>
Résultat Opérationnel Courant³	4	14	43	88
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>1 %</i>	<i>3,5 %</i>	<i>2,7 %</i>	<i>5,0 %</i>
Résultat opérationnel	1	14	40	91
Résultat financier	(2)	(3)	(11)	(11)
Impôts sur les résultats	(3)	(3)	(13)	(20)
Résultat des activités abandonnées	9	2	12	5
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	(0)	(1)	(3)	(3)
Résultat net part du Groupe	5	9	25	62

¹ La contribution du groupe Abraservice, cédé le 31 octobre 2019, n'est pas comptabilisée dans le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel du Groupe conformément à la norme IFRS 5-actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

² Afin de permettre la comparaison avec les chiffres 2019, les comptes 2018 ont été retraités des résultats du groupe Abraservice cédé le 31 octobre 2019 et des résultats des activités cédées en 2018 (données proforma "PF").

³ Ajusté des éléments non-récurrents. La définition et les modalités de calcul des indicateurs financiers non définis par les normes IFRS sont intégrées dans le rapport de gestion - informations sur le Groupe

Flux de trésorerie

m€	2019	2018 PF ¹
Capacité d'autofinancement	54	83
Variation du BFR	4	(65)
Flux de trésorerie d'exploitation	59	19
Investissements	(30)	(21)
Cession d'actifs	25	15
Dividendes versés aux actionnaires de Jacquet Metal Service SA	(17)	(17)
Intérêts versés	(12)	(11)
Autres mouvements	14	(17)
Variation de l'endettement net	40	(31)
Endettement net à l'ouverture	215	183
Endettement net à la clôture	175	215

¹ Afin de permettre la comparaison avec les chiffres 2019, les données 2018 ont été retraitées des données du groupe Abraservice cédé le 31 octobre 2019 et des données des activités cédées en 2018, à l'exclusion de l'endettement net de clôture du 31 décembre 2018 présenté tel que précédemment publié (données proforma "PF").

Bilans

m€	31.12.19	31.12.18
Écarts d'acquisition	66	68
Actif immobilisé net	143	156
Droits d'utilisation ¹	85	—
Stocks nets	442	493
Clients nets	152	182
Autres actifs	91	100
Trésorerie	206	119
Total Actif	1 186	1 119
Capitaux propres	379	377
Provisions (y.c provisions pour engagements sociaux)	99	96
Fournisseurs	178	228
Dettes financières	381	338
Autres passifs	63	80
Obligations locatives ¹	86	—
Total Passif	1 186	1 119

¹ Application de la norme IFRS 16-Contrats de location au 1^{er} janvier 2019.

Communiqué du 30 mars 2020 : Information relative à l'impact du Covid-19 sur les activités du Groupe Jacquet Metal Service

Le Groupe se confronte à cette situation inédite avec pour première priorité la santé et la sécurité de ses personnels. Dans l'ensemble de ses centres de distribution (103 répartis dans 25 pays) et de ses points de vente, des mesures pour réduire le risque de contamination ont été mises en place.

Les activités du Groupe sont perturbées, avec des situations qui diffèrent fortement d'un pays à l'autre. À date, le niveau d'activité des différentes zones est le suivant :

- > en Chine (1 % du chiffre d'affaires du Groupe), l'activité a redémarré après plusieurs semaines d'interruption, et se rapproche d'un niveau " normal " ;
- > depuis mi-mars 2020, les centres de distribution français, italiens et portugais (18 % du chiffre d'affaires consolidé) se sont arrêtés progressivement, en raison des directives des autorités locales ou des difficultés logistiques rencontrées ;
- > tous les autres centres de distribution du Groupe poursuivent leur activité, avec des taux d'utilisation compris entre 60 et 90 %. Compte tenu de la progression de la pandémie, le Groupe s'attend à devoir fermer d'autres centres dans les jours et les semaines à venir, notamment en Espagne (7 % du chiffre d'affaires) et en Amérique du Nord (6 % du chiffre d'affaires).

Le pilotage est réalisé pays par pays et centre par centre en fonction de chaque situation particulière. Le Groupe prend ainsi, dans la mesure du possible, toutes les initiatives nécessaires pour limiter les effets de la pandémie sur son résultat d'exploitation et sa trésorerie telles que :

- > mesures de chômage partiel mises en place en Europe et en Amérique du Nord concernant à ce jour près de 25 % de l'effectif total ;
- > réduction des dépenses non essentielles ;
- > réduction ou reports des engagements d'approvisionnements.

Au 29 février 2020, avec un ratio d'endettement sur capitaux propres (gearing) de 45 %, près de 250 millions d'euros de trésorerie et d'importantes lignes de crédits (700 millions d'euros utilisées à 59 %), le Groupe bénéficie d'une structure financière solide pour faire face à la situation actuelle.

Le Groupe communiquera régulièrement sur l'évolution de la situation.



Présentation du Groupe

1 Un acteur majeur de la distribution d'aciers spéciaux

Jacquet Metal Service est un leader européen de la distribution d'aciers spéciaux, également présent en Asie et en Amérique du Nord.

Chiffre d'affaires et répartition

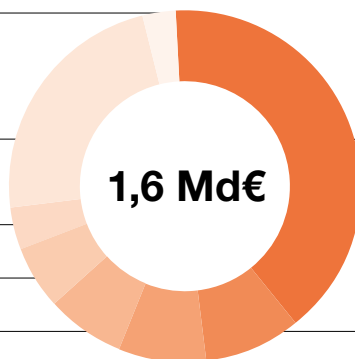
Hors Europe 2 %

Autres Europe 23 %

Amérique du Nord 6 %

Pays-Bas 7 %

Espagne 7 %



1,6 Md€

Italie 8 %

Un acteur global

> Pays d'implantation	25
> Centres de distribution	103
> Effectif	3 039



2 Historique du Groupe

Jacquet Metals

- 1962** > Création des Établissements JACQUET spécialisés dans le découpage à façon des métaux, par Michel Jacquet à Lyon.
- 1993** > Éric Jacquet devient actionnaire majoritaire (51 %) de JACQUET SA, société-mère du Groupe.
- 1994** > Création par Éric Jacquet de JACQUET Industries qui contrôle 100 % du Groupe.
- 1997** > Le 23 octobre, entrée de JACQUET Industries au Second Marché de la Bourse de Paris.
- 1991-2006** > Développement du Groupe en Europe (Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Italie, Finlande).
- 2006** > JACQUET Industries devient Jacquet Metals.
- 2006-2010** > Premières implantations de JACQUET en Asie (à Shanghai en Chine) et aux États-Unis (à Philadelphie, Houston, Chicago et Los Angeles).
- 2008-2009** > Éric Jacquet et JACQUET Metals acquièrent 33,19 % du capital d'IMS.

IMS

- 1977** > Fondation de la société "International Metal Service" regroupant les "sociétés de commerce" du sidérurgiste Creusot-Loire.
- 1983** > Usinor devient actionnaire d'IMS à 100 %.
- 1987** > Le 11 juin, entrée d'IMS au second marché de la Bourse de Paris.
- 1996-2002** > Développement du Groupe IMS en Europe (Pologne, Italie, Espagne, France).
- 2004** > Arcelor sort du capital et le fonds Chequers Capital prend le contrôle d'IMS.
- 2005** > Acquisitions en Europe centrale (Hongrie, République tchèque, Slovaquie).
- 2006** > Acquisition d'Hoselmann (Allemagne); Chequers Capital sort du capital : placement des titres IMS sur le marché.
- 2007** > Acquisition du Groupe Cotubel.
- 2008** > Cession de la filiale Astralloy aux États-Unis.

- 03.02.2010** > Dépôt d'un projet d'OPE initié par Jacquet Metals sur les actions de la société IMS (regroupant les activités IMS group, STAPPERT et Abraservice)
- 20.07.2010** > Fusion-absorption de JACQUET Metals par IMS.
- 2011-2012** > IMS devient **Jacquet Metal Service**. Cession des activités aluminium et métaux non ferreux d'IMS France, des sociétés Euralliage (France), Produr (France), Venturi (Italie) et Brescia Acciai (Italie).
- 2013** > Acquisition de la société Finkenholl (Allemagne) par la division IMS group.
- 2014** > Acquisition du groupe Rolark (Canada) par la division JACQUET.
- 2015-2017** > Acquisition et intégration de Schmolz+Bickenbach Distribution (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Autriche) par la division IMS group.
- 2018** > Cessions des sociétés IMS TecPro (Allemagne) et Calibracrier (France).
- 2019** > Cession du groupe Abraservice spécialisé dans la distribution d'aciers résistants à l'abrasion (10 centres de distribution localisés dans 11 pays).

3 L'activité du groupe

Le marché

En 2019 la production mondiale d'acier représente environ 1,9 milliard de tonnes dont environ 5 % pour les aciers spéciaux.

Le marché des aciers spéciaux recouvrant un grand nombre de niches de produits, de contextes géopolitiques et de typologies du rôle de la distribution, le Groupe dispose en conséquence de peu d'informations chiffrées revêtant un caractère officiel.

Le métier

Jacquet Metal Service est un leader européen de la distribution d'aciers spéciaux.

Les aciers spéciaux sont des aciers aux caractéristiques chimiques et mécaniques adaptées aux environnements tels que la corrosion, les variations de température et de pression et les sollicitations mécaniques. Par rapport à ceux des aciers d'usage général, les délais de livraison des aciers spéciaux sont plus longs, généralement compris entre 2 et 12 mois.

L'activité principale du Groupe consiste à acheter des aciers spéciaux en grandes quantités auprès des producteurs, à les stocker

et à servir dans des délais très courts (inférieurs à une semaine) une très large clientèle industrielle (60 000 clients actifs dans 60 pays).

Entre le producteur et le client final, Jacquet Metal Service apporte la valeur ajoutée suivante :

- > une large gamme de produits stockés, livrés dans des délais courts (les carnets de commandes dépassant rarement quelques semaines);
- > une sécurité d'approvisionnements et une traçabilité des produits;
- > une gestion des besoins en flux tendus (stock personnalisé, définition de stratégies d'approvisionnements);
- > des prix d'achats compétitifs;
- > la gestion pour le client des variations de prix;
- > des services de découpe et de parachèvement.

En complément de la distribution en l'état de sa gamme de produits, le Groupe a la capacité de proposer à ses clients d'effectuer diverses opérations de première transformation "sur-mesure" pour répondre aux spécifications des utilisateurs finaux. Réalisées au sein des centres de distribution du Groupe, ces prestations, variant selon les produits vendus, sont généralement des opérations légères de découpage, dressage, cintrage, pliage ou perçage. Elles constituent un atout commercial important : évitant le recours à un sous-traitant, elles permettent de fidéliser les clients en qualifiant le Groupe comme interlocuteur unique.

Le Groupe achète de grandes quantités d'acier auprès de producteurs d'aciers spéciaux :
 > **20 fournisseurs représentent 45 % des achats du Groupe,**
 avec des délais de livraison compris entre 2 et 12 mois et vend auprès d'une clientèle atomisée :
 > **60 000 clients actifs, moyenne de facturation inférieure à 3 000 euros.**

La chaîne de valeur

Fournisseurs

- > 20 producteurs : 45 % des achats
- > délais de livraison : 2 à 12 mois



Jacquet Metal Service

- > prix d'achats
- > stocker des spécialités
- > gérer les variations de prix
- > parachèvement



Clients

- > 60 000 clients
- > facture moyenne : < € 3 000
- > délais de livraison : ± 1 semaine



Les achats

La négociation des conditions d'achats est réalisée entre la direction des principaux producteurs d'aciers spéciaux et les dirigeants de Jacquet Metal Service SA, en collaboration avec les dirigeants des divisions.

En agrégeant les volumes par division, Jacquet Metal Service apporte aux producteurs une meilleure visibilité sur leur activité et l'organisation de leur production. En retour, le Groupe bénéficie de conditions d'achat optimisées. Les " conditions-cadres " ainsi obtenues sont communiquées aux filiales concernées qui passent directement leurs commandes aux producteurs.

Le Groupe ne dépend pas d'un fournisseur particulier et n'a recours que de façon occasionnelle à la sous-traitance. Un fournisseur donné n'est en mesure de fournir qu'un nombre limité de références. S'agissant de produits dits de spécialité distribués sur des marchés de niche, le nombre de fournisseurs est également restreint.

Pour certains produits de niche, le Groupe s'approvisionne principalement auprès de producteurs avec lesquels il entretient un partenariat étroit (VDM pour les alliages de nickel, etc.). Le Groupe dispose par ailleurs de contrats d'exclusivité pour certains produits et sur certains pays.

Les clients

Les aciers spéciaux sont utilisés pour des applications spécifiques par une grande variété d'industries. Les grands utilisateurs finaux comme les constructeurs automobiles s'approvisionnent en direct auprès des producteurs.

À l'inverse, le cœur de cible de Jacquet Metal Service est constitué d'un tissu local de PME appartenant à des secteurs industriels diversifiés.

Le Groupe sert plus de 60 000 clients actifs présents dans une centaine de pays et les relations commerciales portent sur une grande quantité de petites commandes (inférieures à 3 000 euros en moyenne). Ainsi, le Groupe ne souffre d'aucune dépendance à un client en particulier. Les clients commandent directement aux sociétés du Groupe, sans procédure d'appel d'offre. La facturation se fait pour chaque commande client après expédition des produits. Plus de 90 % du chiffre d'affaires est assuré auprès de différentes compagnies d'assurance-crédit.

Les relations commerciales sont récurrentes et portent sur une grande quantité de petites commandes qui constituent la majeure partie du chiffre d'affaires du Groupe. Le carnet de commandes représente environ 1 mois de chiffre d'affaires.

Stratégie et objectifs

Le Groupe est un distributeur indépendant des producteurs d'aciers spéciaux, ce qui lui permet de s'approvisionner dans le monde entier, de n'importe quelle source, aux conditions les plus compétitives. Être en mesure d'obtenir les meilleures conditions d'achat est l'un des principaux moteurs de la stratégie du Groupe.

Jacquet Metal Service décline son offre au travers d'un portefeuille de 3 marques organisées au sein de 3 divisions, chacune s'adressant à des clients et marchés spécifiques.

La fonction principale de Jacquet Metal Service SA, la société mère (la "Société"), est de conduire - pour les principaux produits et principaux producteurs - la négociation des conditions d'achat en coopération avec les dirigeants de chaque division.

Afin d'augmenter les volumes d'achats par division, et ainsi d'optimiser les conditions d'achats, le Groupe développe les réseaux de distribution de ses divisions en Europe, en Amérique du Nord et en Asie, par croissance externe ou organique.

À moyen terme, les axes principaux de développement sont :

- > l'Europe et plus particulièrement l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni ;
- > l'Amérique du Nord, où seule la division JACQUET opère à ce jour.

Outre le développement géographique, le Groupe envisage également de compléter ses gammes de produits distribués (à titre d'exemple : aluminium, aciers à destination du marché aéronautique...).

Chaque division est animée par un Directeur général chargé de la développer dans le cadre des options stratégiques et des objectifs définis par Jacquet Metal Service.

Les fonctions centrales, négociation des conditions d'achats d'aciers, affaires financières et légales, informatique, assurance-crédit et communication, sont pilotées par Jacquet Metal Service SA, en étroite collaboration avec les spécialistes de chaque division.

Tôles quarto inox

Produits longs inox

Aciers pour la mécanique

JACQUET


STAPPERT


ims
GROUP



JACQUET > Distribution de tôles quarto inox

Le marché des aciers inoxydables

Les aciers inoxydables se caractérisent par des qualités de résistance à la corrosion et de neutralité au traitement des fluides et des gaz. Les principaux secteurs consommateurs d'aciers inoxydables sont les industries opérant dans :

- > la chimie;
- > l'agro-alimentaire;
- > le traitement et le stockage des gaz;
- > le traitement de l'eau;
- > l'environnement et la dépollution;
- > l'énergie (centrales hydrauliques, nucléaires, thermiques, etc.).

Le secteur des aciers inoxydables est caractérisé par une adaptation régulière des alliages aux exigences de plus en plus élevées des différents secteurs de l'industrie. JACQUET stocke actuellement plusieurs dizaines de nuances d'aciers inoxydables, auxquelles s'ajoutent des nuances d'alliages de nickel dont les qualités de résistance à la corrosion sont encore supérieures à celles de l'inox.

Le marché des tôles quarto inox

Le marché annuel mondial des tôles quarto inox représente un peu plus de 1,49 million de tonnes, soit environ 3,3 % du marché mondial de l'inox. à cet égard, il constitue typiquement un marché de niche. Ce marché se répartit généralement à égalité entre les projets (approvisionnement direct du producteur au consommateur final) et la distribution. JACQUET est leader mondial de la distribution de tôles quarto inox.



La concurrence

JACQUET réalise la majeure partie de son activité dans les tôles découpées où il trouve deux types de concurrents :

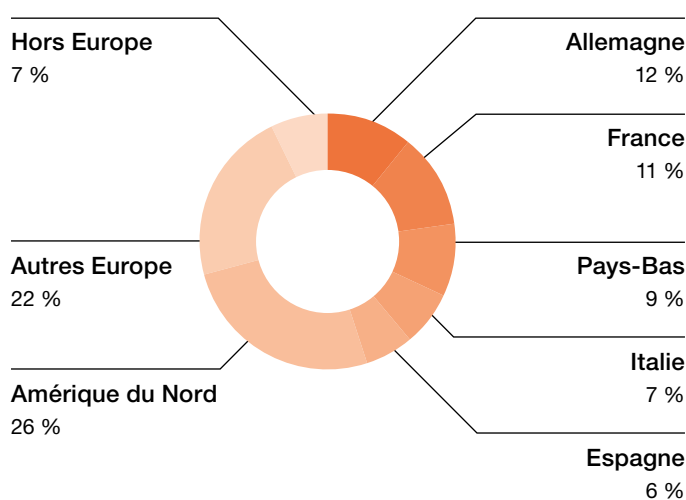
- > des départements intégrés de groupes sidérurgiques européens (par exemple Outokumpu) présents dans plusieurs pays;
- > des sociétés de type familial implantées sur un seul pays.

Pour le négoce (tôles vendues sans transformation), JACQUET mène une politique d'opportunité en fonction des conditions de marché. La disponibilité des produits, donc des stocks, étant un facteur clé dans cette activité, les concurrents sont peu nombreux et sont également de deux types :

- > les producteurs d'inox qui disposent de leur propre réseau de distribution intégré (Acerinox, Outokumpu, Daekyung);
- > les sociétés indépendantes des producteurs telles que Nichelcrom en Italie et HW Inox en Allemagne.

Répartition géographique de l'activité

JACQUET est présent en Europe, en Amérique du Nord et en Asie.



STAPPERT > Distribution de produits longs inox

Le marché des aciers inoxydables

Les aciers inoxydables se caractérisent par des qualités de résistance à la corrosion et de neutralité au traitement des fluides et des gaz. Les principaux secteurs consommateurs d'aciers inoxydables sont les industries opérant dans :

- > la chimie;
- > l'agro-alimentaire;
- > le traitement et le stockage des gaz;
- > le traitement de l'eau;
- > l'environnement et la dépollution;
- > l'énergie (centrales hydrauliques, nucléaires, thermiques, etc.).

Le secteur des aciers inoxydables est caractérisé par une adaptation régulière des alliages aux exigences de plus en plus élevées des différents secteurs de l'industrie. STAPPERT stocke actuellement plusieurs dizaines de nuances d'aciers inoxydables.

Le marché des produits longs inox

Le marché annuel mondial des produits longs en aciers inoxydables représente environ 6,4 millions de tonnes. Le marché mondial des barres inox (qui constitue la majorité de l'activité de STAPPERT) représente environ 3,2 millions de tonnes dont 800 000 tonnes pour le marché européen. En Europe, la distribution couvre environ 50 % du marché des produits longs inox. STAPPERT est un des leaders du marché européen de la distribution.

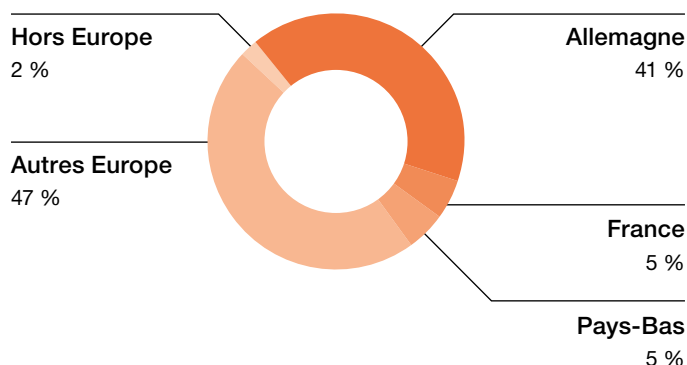
La concurrence

La concurrence de STAPPERT se répartit entre :

- > des acteurs établis à l'échelle européenne : des producteurs de produits longs inox distribuant leurs produits par leur propre réseau de distribution (Cogne, Valbruna, etc.) ou des distributeurs indépendants de producteurs (Amari, Damstahl, ThyssenKrupp Materials);
- > des distributeurs indépendants dont la taille peut être significative au niveau régional ou national mais qui n'opèrent pas à l'échelle européenne.

Répartition géographique de l'activité

STAPPERT est essentiellement présent en Europe et réalise 41 % de son activité en Allemagne, premier marché européen.



IMS group > Distribution d'aciers pour la mécanique

Le marché

Ces aciers sont utilisés dans la production de pièces soumises à des sollicitations mécaniques importantes. Distribués par IMS group, principalement sous forme de barres et de tubes sans soudure, les aciers pour la mécanique sont produits selon des normes ou des cahiers des charges spécifiques garantissant une aptitude à la transformation par le client (forgeage, usinage, pliage, soudage, traitement thermique) et l'obtention de caractéristiques mécaniques après traitement.

Ils sont utilisés par de nombreux secteurs industriels :

- > la mécanique générale ;
- > les équipements de travaux publics ;
- > le matériel agricole ;
- > les transports (moteurs, transmissions pour l'automobile et les poids lourds et le ferroviaire) ;
- > les engins de levage ;
- > l'industrie pétrolière ;
- > l'énergie (éoliennes etc.) ;
- > les centres d'usinage.

Le marché des aciers pour la mécanique regroupe de nombreuses formes et familles de produits. Le marché annuel européen des aciers alliés pour la mécanique est estimé à environ 8 millions de tonnes. Les deux plus importants marchés géographiques sont l'Allemagne et l'Italie, représentant globalement 60 % du marché, suivis de la France et de l'Espagne, représentant 20 % du marché européen. La part de la distribution dans le marché des barres en aciers pour la mécanique est estimée à 50 %. IMS group est un des leaders européens de la distribution des aciers pour la mécanique.

La concurrence

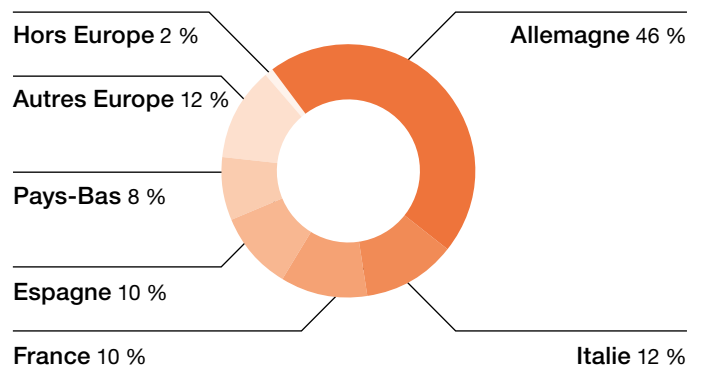
Le marché de la distribution des aciers pour la mécanique compte un nombre restreint d'acteurs internationaux majeurs présents à l'échelle européenne (ThyssenKrupp Materials, etc.).

Le reste du marché est réparti entre un grand nombre de distributeurs dont la taille peut être significative au niveau régional ou national mais qui n'opèrent pas à l'échelle européenne.

Dans la distribution des aciers pour la mécanique, la concurrence provient rarement des producteurs eux-mêmes. Bon nombre d'entre eux ne maintiennent pas de stock. Les différentes nuances ne sont souvent pas produites en continu et sont écoulées dès leur sortie d'usine via le carnet de commandes. Les producteurs ne s'adressent donc en direct qu'aux grands utilisateurs finaux.

Répartition géographique de l'activité

IMS group est implanté sur le territoire européen et réalise 46 % de son activité en Allemagne, premier marché européen.



4 ESG (Environnement, Social et Gouvernance)

Le Groupe Jacquet Metal Service place en tête de ses priorités le respect de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Il s'est engagé dans une démarche volontaire de gestion responsable de ses activités.

Environnement

Le Groupe investit régulièrement dans des programmes liés à la transition énergétique, et notamment l'installation de panneaux solaires et/ou d'éclairages LED au sein de ses centres de distribution. Ces programmes d'investissement se poursuivront dans les prochaines années.

Le Groupe est également soucieux de limiter les impacts de son activité sur l'environnement :

- > les rebuts de métal (chutes liées aux opérations de parachèvement) sont désormais systématiquement récupérés et valorisés par des recycleurs, puis réintégrés dans le cycle de production de l'acier;
- > les volumes d'eaux et d'huiles utilisés par certaines machines de découpe font systématiquement l'objet de mesures de récupération et de recyclage.



Drachten, Pays-Bas

Social

Le Groupe est attaché à la qualité du management et du dialogue social, garants de la stabilité des équipes et des organisations.

Chaque filiale est en charge d'assurer sa propre gestion des ressources humaines afin de tenir compte des besoins, des spécificités ou réglementations locales, et de veiller notamment :

- > à l'organisation du temps de travail, des formations et de la mise en œuvre du dialogue social;
- > aux conditions de sécurité et de santé au travail;
- > au respect des droits de l'homme et de l'enfant et à l'absence de discrimination.

Le Groupe réalise des opérations de manutention et de parachèvement de produits en acier. À ce titre, il est soucieux de préserver la santé de ses salariés et d'assurer leur sécurité sur leurs lieux de travail et applique une politique de formation et de prévention destinée à réduire le nombre et la gravité des accidents du travail.

Des mesures relatives à l'amélioration de la sécurité sont régulièrement prises, dont à titre d'exemples :

- > la diffusion d'instructions et de consignes de sécurité;
- > les contrôles réglementaires des machines et équipements par des organismes extérieurs;
- > le recensement, le suivi et l'analyse des accidents du travail;
- > les travaux d'amélioration des postes de travail dans les ateliers.

Gouvernance

La Société se réfère principalement au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF.

Par ailleurs, elle est attentive :

- > à maintenir au sein du Conseil d'administration et de ses Comités une diversité d'expériences, d'horizons et de pyramide des âges et de sexe. À ce titre, le Conseil d'administration est composé de 10 administrateurs, dont 7 sont réputés indépendants, 2 sont de nationalité étrangère (allemande), 6 sont des hommes et 4 sont des femmes;

- > à communiquer de manière transparente les critères de rémunération variable de ses dirigeants mandataires sociaux, qui sont détaillés dans la partie " Rapport sur le gouvernement d'entreprise " du rapport annuel;
- > au respect de l'éthique dans la conduite des affaires du Groupe : Un code de conduite anticorruption définissant le comportement à adopter par chaque société avec l'ensemble de ses partenaires a ainsi été déployé au sein du Groupe. Ce code de conduite est associé à un dispositif d'alerte interne qui permet de signaler l'existence de situations ou comportements contraires au code de conduite anticorruption. La lutte contre la corruption est présentée au § 1.4. de la partie **Gestion des risques**.

5 Autres informations

5.1 Les systèmes d'information

Le Groupe développe en interne ses propres applications métier (l'ERP Jac), adaptées aux différentes typologies de distribution (selon que les divisions distribuent des produits plats ou des produits longs), comprenant également la solution comptable Finance V10.

Les sociétés appartenant à la division JACQUET et la plupart des sociétés appartenant aux divisions STAPPERT et IMS group utilisent l'ERP Jac. Fin 2021, toutes les sociétés devraient utiliser l'ERP Jac.

Ces outils centralisés sont une des clés d'une gestion des stocks ainsi que d'un contrôle de gestion efficaces et réactifs.

L'outil informatique dédié offre des solutions optimales pour faciliter l'action commerciale. C'est également un outil indispensable

à la mise en place des systèmes d'achats basés sur des négociations centralisées. L'interface utilisateur bénéficie de la convivialité d'un mode "full web". Chaque utilisateur dispose d'un accès en temps réel à tous les stocks de sa division. Les ventes "intra groupe" sont traitées automatiquement. Les documents commerciaux sont édités en langue locale et respectent les prescriptions nationales de présentation.

L'application métier est développée sur des technologies de dernière génération (mode full web sur plateforme LAOP LinuxApache, bases de données Oracle, PHP), l'ensemble des sites du Groupe étant relié au site central à travers un réseau MPLS et VPN ipsec. La forte évolutivité de la solution retenue permet d'accompagner les développements du Groupe, quels que soient le nombre d'utilisateurs et/ou les volumes traités.

5.2 Développements

Fondé à Lyon en 1962, le Groupe s'est développé par croissance organique mais surtout par croissance externe, dont notamment les acquisitions en 2010 d'IMS et de STAPPERT (14 pays, 1 500 collaborateurs, chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros) et en 2015 de SCHMOLZ+BICKENBACH DISTRIBUTION (6 pays, 1 000 collaborateurs, chiffre d'affaires de 600 millions d'euros).

Pour la croissance organique, le Groupe développe généralement l'exploitation de ses divisions à travers un business model atypique dans la distribution des métaux. Des filiales sont constituées avec un partenaire local qui, le plus souvent, est le dirigeant de la filiale. Ce dernier investit, reçoit une participation au capital allant de 10 à 49 % et s'engage, en cas de pertes, à recapitaliser la filiale, au minimum à hauteur du montant initialement investi. La filiale bénéficie du droit exclusif d'exploitation de la marque et à ce titre peut commercialiser la gamme complète des produits de la marque sur un territoire déterminé.

Toutes les filiales du Groupe bénéficient d'un ensemble de moyens mis à leurs dispositions tels que les conditions d'achat, le système d'information produit/marchés adapté à son métier, la formation du personnel, l'accès à un réseau d'information etc. Tout est mis en œuvre pour leur permettre de se concentrer sur leur mission prioritaire : générer des ventes rentables. Le dirigeant local gère ses stocks en fonction de la politique commerciale qu'il a déterminée.

La rémunération des dirigeants des filiales est largement fondée sur le résultat de la filiale.

Le Groupe facture à la filiale des prestations de services, principalement des prestations de direction et informatique. Le cas échéant, le dirigeant perçoit également des dividendes au prorata des parts qu'il détient.

5.3 Politique d'investissement

Cette information est donnée au §1.3 Rapport de gestion - Informations sur le Groupe / Flux de trésorerie.

La Société n'est pas dépendante de brevets pour l'exercice de son activité.

5.4 Les infrastructures

Les actifs du Groupe sont principalement composés des centres de distribution et de capacités de parachèvement (machines de découpe, pliage, etc.).

Le Groupe exploite des bâtiments totalisant 655 689 m², dont 44 % en pleine propriété.

en m ²	Sites en pleine propriété			Sites en Location			Sites en Crédit-Bail		
	Superficie Bâtiment	Superficie Terrain	Nombre de Dépôts	Superficie Bâtiment	Superficie Terrain	Nombre de Dépôts	Superficie Bâtiment	Superficie Terrain	Nombre de Dépôts
Allemagne	87 191	137 101	15	118 774	26 218	9	22 603	32 856	2
Autriche	1 363	30 350	1	10 047	—	1	5 000	17 200	1
Belgique	17 946	33 133	1	3 414	9 700	1	—	—	—
Canada	—	—	—	7 493	9 772	3	—	—	—
Chine	5 459	20 118	1	2 142	—	1	—	—	—
Corée	—	—	—	227	1 778	1	—	—	—
Espagne	2 259	10 295	1	59 430	38 954	9	—	—	—
États-Unis	9 772	36 381	1	13 838	6 907	3	—	—	—
Émirats Arabes Unis	—	—	—	27	—	—	—	—	—
Finlande	2 333	23 064	1	59	—	—	—	—	—
France	70 552	299 228	7	38 414	74 585	7	—	—	—
Hongrie	4 080	22 602	1	409	—	—	—	—	—
Italie	17 561	40 880	3	53 562	39 503	8	—	—	—
Pays-Bas	32 550	44 137	4	4 396	2 910	1	—	—	—
Pologne	11 152	66 203	2	12 663	18 882	3	—	—	—
Portugal	1 700	4 960	1	7 084	13 625	2	—	—	—
République Tchèque	8 753	42 164	1	2 164	974	3	—	—	—
Royaume-Uni	2 900	17 000	1	45	—	—	—	—	—
Slovaquie	3 828	20 974	1	—	—	—	—	—	—
Slovénie	4 747	7 402	1	—	—	—	—	—	—
Suède	4 169	27 927	2	788	—	1	—	—	—
Suisse	1 395	1 500	1	—	—	—	—	—	—
Turquie	—	—	—	3 400	6 514	1	—	—	—
Total	289 710	885 419	46	338 376	250 322	54	27 603	50 056	3

Nombres de dépôts	31.12.19
Centres en pleine propriété	46
Centres en location	54
Centres en crédit-bail	3
Total	103

Il n'existe aucune contrainte environnementale pouvant influencer l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles.

L'information sur les actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants mandataires sociaux et exploités dans le cadre de l'activité du Groupe est donnée au § 5.7.2 de l'Annexe aux comptes sociaux de Jacquet Metal Service SA.

6

Principales sociétés

Jacquet Metal Service SA FR

Division JACQUET

JACQUET Holding SARL FR

JACQUET Metallservice GmbH AT

JACQUET Benelux SA BE

JACQUET Montréal Inc. CA

Rolark Toronto Inc. CA

Rolark Edmonton Inc. CA

JACQUET Osiro AG CH

JACQUET Chengdu Co. Ltd. CN

JACQUET Shanghai Co. Ltd. CN

JACQUET Sro CZ

JACQUET Deutschland GmbH DE

Quarto Deutschland GmbH DE

JMS Danmark ApS DK

JACQUET Ibérica SA ES

JACQUET Finland OY FI

Détail Inox SAS FR

France Inox SAS FR

JACQUET International SAS FR

JACQUET Lyon SAS FR

JACQUET Paris SAS FR

OSS SARL FR

Quarto International SAS FR

JACQUET Centro Servizi Srl IT

JACQUET Italtaglio Srl IT

JACQUET Nova Srl IT

JACQUET Korea Co. Ltd. KR

Intra Metals BV NL

JACQUET Nederland BV NL

JACFRIESLAND BV NL

JACQUET Polska Sp. z o.o. PL

JACQUET Portugal LDA PT

JACQUET Sverige AB SE

JMS Metals Asia Pte. Ltd. SG

JMS Adriatic d.o.o. SI

Quarto Jesenice d.o.o. SI

Intra Alloys FZE UAE

Jacquet UK Ltd UK

JACQUET Mid Atlantic Inc. USA

JACQUET Houston Inc. USA

JACQUET Midwest Inc. USA

JACQUET West Inc. USA

QUARTO North America LLC USA

Division STAPPERT

STAPPERT Deutschland GmbH DE

STAPPERT Fleischmann GmbH AT

STAPPERT Intramet SA BE

STAPPERT Česká Republika Spol Sro CZ

STAPPERT France SAS FR

STAPPERT Magyarország Kft HU

STAPPERT Noxon BV NL

STAPPERT Polska Sp. z o.o. PL

STAPPERT Sverige AB SE

STAPPERT Slovensko AS SK

STAPPERT UK Ltd UK

Division IMS group

IMS group Holding SAS FR

IMS Austria GmbH AT

IMS Belgium SA BE

Dr. Wilhelm Mertens GmbH DE

Finkenholl Stahl Service Center GmbH DE

Günther + Schramm GmbH DE

Hoselmann Stahl GmbH DE

IMS Bayern GmbH DE

IMS Deutschland GmbH DE

IMS Fellbach GmbH DE

IMS Rhein-Main GmbH DE

IMS Trade GmbH DE

IMS Trossingen GmbH DE

IMS Aceros INT, SAU ES

IMS France SAS FR

IMS SpA IT

IMS Nederland BV NL

IMS Portugal SA PT

IMS Özel çelik Ltd Şi. TR

7 Informations boursières

Caractéristiques générales

source : Jacquet Metal Service

- > **Indices** : CAC® All Shares, CAC® All-Tradable, CAC® Basic Materials, CAC® Mid & Small, CAC® PME, CAC® Small, Next 150
- > **Marché** : Euronext Paris - Compartiment B
- > **Place de cotation** : Euronext Paris
- > **Code ou symbole** : JCQ
- > **Code ISIN** : FR0000033904
- > **Reuters** : JCQ.PA
- > **Bloomberg** : JCQ : FP

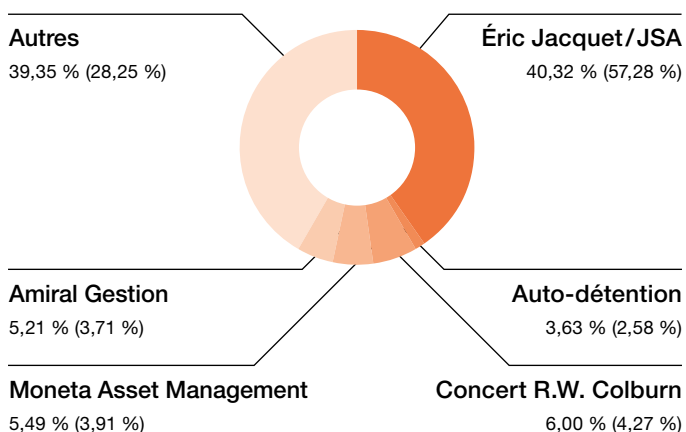
		2019	2018	2017	2016	2015
Nombre d'actions fin de période	actions	24 028 438	24 028 438	24 028 438	24 028 438	24 028 438
Capitalisation boursière fin de période	k€	370 519	372 921	660 782	476 003	343 607
Cours le plus haut	€	18,46	32,90	29,61	20,63	20,24
Cours le plus bas	€	13,76	13,56	19,45	10,02	11,32
Cours fin de période	€	15,42	15,52	27,50	19,81	14,30
Volume quotidien moyen	actions	34 833	27 351	24 330	23 718	28 679
Capitaux quotidiens moyens	€	562 702	634 980	596 557	353 251	465 096

Au 31 décembre 2019, le titre Jacquet Metal Service ("JCQ") s'établit à 15,42 euros, quasi-stable par rapport au cours de clôture du 31 décembre 2018. Le 10 mars 2020, le cours de bourse s'établit à 11,20 euros.

Le titre Jacquet Metal Service est suivi par Société Générale SGCIB, Oddo Securities et Portzamparc Groupe BNP Paribas.

Actionnariat au 31 mars 2020

% du capital (% des droits de vote)



Le 31 mars 2020, Éric Jacquet et la société JSA (qu'il contrôle) détiennent 40,32 % du capital et 57,28 % des droits de vote de la Société.

Renseignements concernant le capital social

Capital social Article 6

Le capital social s'établit à 36 631 126,16 euros divisé en 24 028 438 actions entièrement libérées.

Forme des actions Article 9

Les actions de la Société, entièrement libérées, sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur identifiable dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment de l'article L.228-2 du Code de commerce.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander, à tout moment, au dépositaire central d'instruments financiers, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, la quantité de titres détenus par chacun d'eux et les éventuelles restrictions pouvant les frapper.

En outre, la Société est en droit de demander tous renseignements prévus aux articles L.228-2 et suivants du Code de commerce.

Les conditions d'utilisation de ces informations sont régies par les dispositions du même article L.228-2 du Code de commerce.

Négociabilité des actions - Place de cotation

Toutes les actions sont librement cessibles et cotées sur NYSE Euronext - compartiment B.

Répartition du capital et des droits de vote

Une présentation détaillée de l'actionariat et de l'identité des détenteurs du capital dépassant les seuils légaux est donnée au § 4.8 du Rapport de gestion – Informations sur Jacquet Metal Service SA.

Rachat par la Société de ses propres actions

Cette information est donnée au § 4.5 du Rapport de gestion – Informations sur Jacquet Metal Service SA.

Obligations convertibles échangeables ou remboursables en titres donnant accès au capital

Néant.

Titres non représentatifs du capital

Néant.

Pacte d'actionnaires et concert déclaré

À la connaissance de la Société :

- > il n'existe pas de pactes d'actionnaires ;
- > le 12 mars 2014, M. Richard W. Colburn et le fonds de pension Metal Companies Multi Employer Pension Plan ont déclaré agir de concert par courrier adressé à la Société qui ne dispose pas d'information additionnelle depuis cette date.

Contrat de liquidité

Cette information est donnée au § 4.7 du Rapport de gestion – Informations sur Jacquet Metal Service SA.

8 Calendrier de communication financière

- > Résultats au 31 mars 2020 : 13 mai 2020
- > Assemblée générale : 26 juin 2020
- > Résultats au 30 juin 2020 : 9 septembre 2020
- > Résultats au 30 septembre 2020 : 18 novembre 2020
- > Résultats annuels 2020 : mars 2021

L'ensemble des informations financières est à la disposition des investisseurs et des actionnaires sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : www.jacquetmetalservice.com

Relations investisseurs

- > **Jacquet Metal Service** > Thierry Philippe > Directeur Général Finance > comfi@jacquetmetals.com
- > **NewCap** > Emmanuel Huynh > T +33 1 44 71 94 94 > jacquetmetalservice@newcap.eu

Gouvernement d'entreprise

1 Gouvernance

1.1 Le Conseil d'administration

La Société a adopté le 30 juin 2010 le régime d'administration et de gestion à Conseil d'administration.

L'Assemblée générale du 29 juin 2018 a nommé, en qualité d'administrateurs pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

Éric Jacquet > de nationalité française, 61 ans, Président du Conseil d'administration et Directeur général de Jacquet Metal Service SA depuis le 20 juillet 2010. Auparavant Président du Conseil d'administration et Directeur général de Jacquet Metals SA (anciennement JACQUET Industries SA) depuis sa création en 1994. Éric Jacquet a également exercé la fonction de Vice-président du Conseil de surveillance et de membre du Comité stratégique d'IMS International Metal Service SA du 16 juin 2009 au 3 février 2010.

Éric Jacquet a effectué toute sa carrière au sein du groupe Jacquet Metal Service où il a notamment exercé des fonctions de responsable commercial (1980-1985) et de chargé du marketing et du développement à l'exportation (1986-1993).

Par ailleurs, Éric Jacquet est membre de l'association des juges et anciens juges du Tribunal de commerce de Lyon.

Première date de nomination au Conseil d'administration
> 30 juin 2010

Françoise Papapietro > (réputée indépendante), de nationalité française, 55 ans, a effectué l'essentiel de sa carrière dans le domaine de la banque d'affaires (Paribas et Barclays) où elle a acquis une expertise des opérations financières (fusions acquisitions, opérations de haut de bilan, ingénierie fiscale). Elle a par ailleurs été Responsable de la communication institutionnelle et financière d'Infogrames, Directrice générale d'Henri Germain, Directrice générale de Loze Partners & Vostok. Quadrilingue, Françoise Papapietro est diplômée de l'EM Lyon. Françoise Papapietro représente actuellement la société Christie's en Rhône-Alpes.

Première date de nomination au Conseil d'administration
> 29 juin 2012

Gwendoline Arnaud > (réputée indépendante), de nationalité française, 47 ans, exerce la profession d'avocat depuis 1998. Elle a fondé en 2003 son cabinet spécialisé en droit de la famille et en droit des affaires.

Gwendoline Arnaud est titulaire d'une maîtrise de droit privé et du CAPA (certificat d'aptitude à la profession d'avocat).

Première date de nomination au Conseil d'administration

> 26 juin 2014

Jean Jacquet > (réputé indépendant), de nationalité française, 87 ans, a exercé les mandats de Président de Faïence et Cristal de France jusqu'en 2012, de Président-Directeur Général de Somergie (Société d'Économie Mixte Locale de gestion des déchets de l'Agglomération Messine) jusqu'en 2011, et de Président-Directeur Général des TCRM (Transports en commun de la région Messine) jusqu'en 2010.

Jean Jacquet a représenté JSA en tant que membre du Conseil de surveillance et membre du Comité des nominations et des rémunérations d'IMS International Metal Service du 16 juin 2009 au 3 février 2010.

Jean Jacquet a effectué la première partie de sa carrière au sein du groupe Renault jusqu'en 1984. Il a ensuite été Président-Directeur Général d'Unimetal/Ascometal entre 1984 et 1988, et Président de l'Union des négociants en aciers spéciaux (Unas) entre 1988 et 1999. Il a également été Président du Conseil de surveillance de Winwise, Administrateur de l'École Nationale d'Ingénieurs de Metz, Président de la Mission Interministérielle de Développement du Pôle européen de Longwy, Président du Conseil d'administration de l'Usine d'électricité de Metz, Vice-président délégué de l'Association Nationale des Régies d'Électricité et Vice-président du District de l'Agglomération Messine (devenue la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole). Il est rappelé que Jean Jacquet n'a pas de lien de parenté avec Éric Jacquet.

Jean Jacquet est licencié en droit et diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Première date de nomination au Conseil d'administration

> 30 juin 2010

Henri-Jacques Nougéin > (réputé indépendant), de nationalité française, 72 ans, est arbitre, médiateur, liquidateur amiable et courtier d'assurances (spécialiste des risques d'entreprise et de responsabilité civile).

Il est également Président honoraire du Tribunal de Commerce de Lyon, ancien Président du Centre Interprofessionnel de Médiation et d'Arbitrage et cogérant du Réseau Européen d'Arbitrage et de Médiation. Il est fondateur et coresponsable du Centre Franco-Argentin de Médiation et d'Arbitrage, du Centre Franco-Chinois de Médiation (en partenariat avec les Autorités du gouvernement de Shanghai) et du Centre Franco-Indien de Médiation et d'Arbitrage (en partenariat avec la Fédération Indienne des Chambres de Commerce et d'Industrie). Monsieur Henri-Jacques Nougéin est par ailleurs ancien chargé d'enseignement à l'Université LYON III (Droit judiciaire économique) et auteur d'études et ouvrages juridiques et techniques.

Il est titulaire d'une licence en droit privé, diplômé de l'Institut d'Études Judiciaires de Lyon, diplômé des Études Supérieures de Droit privé, et docteur d'Etat en droit (1976).

Première date de nomination au Conseil d'administration

> 30 juin 2010

Jacques Leconte > (réputé indépendant), de nationalité française, 75 ans, a été Directeur du centre d'affaires du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Il a notamment été responsable des activités de financement des grandes entreprises, des coopératives et des investisseurs institutionnels pour des départements de la région Rhône Alpes au sein de l'Agence de Développement Régionale du Crédit Agricole.

Administrateur de Jacquet Metals depuis 2009, il est également membre du Comité stratégique de la société Thermcross SA. Monsieur Jacques Leconte a effectué des études universitaires en géographie et à l'Institut d'Études Politiques de Lyon.

Première date de nomination au Conseil d'administration

> 30 juin 2010

Wolfgang Hartmann > de nationalité allemande, 65 ans, a effectué l'essentiel de sa carrière au sein de la société STAPPERT Deutschland (anciennement dénommée STAPPERT Spezial Stahl), spécialisée dans la distribution de produits longs en aciers inoxydables.

Entré chez STAPPERT Spezial Stahl en 1977 au service achats, Wolfgang Hartmann en devient membre du Comité de direction en 2004, Directeur général en 2005 et enfin Directeur opérationnel du groupe STAPPERT de 2010 à 2015.

Première date de nomination au Conseil d'administration

> 5 mai 2015

JSA > société anonyme de droit belge contrôlée par Monsieur Éric Jacquet, dont le représentant est son fils Monsieur Ernest Jacquet. Ernest Jacquet, de nationalité française, 22 ans, prépare actuellement un Bachelor in Business Administration à l'École de Commerce Européenne à Lyon (INSEEC).

Première date de nomination au Conseil d'administration

> 30 juin 2010

Séverine Besson-Thura > (réputée indépendante), de nationalité française, 45 ans, est fondatrice et présidente de la SAS Ork-ID accompagnement en management RH des industriels. Elle a effectué l'essentiel de sa carrière dans le management en environnement industriel et international. Elle a occupé des postes de Consultante marketing, Directrice commerciale / marketing international puis PDG d'une PME dans le secteur de la chimie. Severine Besson-Thura est diplômée d'un Master 2 en Commerce et Marketing et d'un Executive MBA de l'EM Lyon et doctorante en Management RH à l'Université Paris-Dauphine. Elle est en outre fondatrice et présidente de l'Académie ACT4 TALENTS, ainsi que membre du Conseil d'administration de l'INSA Lyon et de Handicap International.

Première date de nomination au Conseil d'administration

> 30 juin 2016.

Alice Wengorz > (réputée indépendante), de nationalité allemande, 53 ans, est conseillère en gestion d'entreprise au sein de son propre cabinet. Elle est spécialisée en stratégie, organisation et processus de l'entreprise et ressources humaines. Elle a également exercé cette profession au sein du Cabinet Deloitte & Touche GmbH et du Cabinet Arthur Andersen & Co. GmbH. Alice Wengorz est par ailleurs Juge honoraire au Tribunal d'instance local de Francfort-sur-le-Main en charge des matières pénales. Elle est diplômée en sciences économiques.

Première date de nomination au Conseil d'administration

> 30 juin 2016.

À la connaissance de Jacquet Metal Service SA, aucun membre du Conseil d'administration n'a fait l'objet de sanction publique officielle, n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années, n'a été associé à une quelconque mise sous séquestre, n'a été incriminé par des autorités statutaires ou réglementaires, y compris des organismes professionnels désignés, ou n'a fait l'objet d'aucune mesure d'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler une entreprise au cours des cinq dernières années.

À la connaissance de Jacquet Metal Service SA, il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre les intérêts privés des membres du Conseil d'administration et leurs devoirs à l'égard de Jacquet Metal Service SA.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'Administrateur de Jacquet Metal Service SA.

1.2 Les Comités du Conseil d'administration

Comité des nominations et des rémunérations

Depuis le 29 juin 2018 le comité des nominations et des rémunérations est composé de :

- > Monsieur Henri-Jacques Nougain, Président
- > Madame Alice Wengorz
- > Madame Gwendoline Arnaud

Comité d'audit et des risques

Depuis le 29 juin 2018 le comité d'audit et des risques est composé de :

- > Monsieur Jean Jacquet, Président
- > Monsieur Jacques Leconte
- > Monsieur Wolfgang Hartmann

1.3 Le Directeur général et le Directeur général délégué

Le Conseil d'administration du 29 juin 2018 a renouvelé le mandat de Directeur général de M. Éric Jacquet et le mandat de Directeur général délégué de M. Philippe Goczol, tous deux nommés pour la première fois le 20 juillet 2010 :

- > les informations concernant Éric Jacquet sont indiquées au § 1.1 ;
- > Philippe Goczol, de nationalité belge, 54 ans, est Directeur Général délégué de Jacquet Metal Service. Il est titulaire de plusieurs mandats de représentant légal au sein du Groupe Jacquet Metal Service.

Philippe Goczol a exercé la fonction de membre du Conseil de surveillance d'IMS International Metal Service du 16 juin 2009 au 3 février 2010, date à laquelle il a démissionné.

Il a été Directeur du développement de JACQUET Metals entre 2001 et 2004 et Directeur général entre 2004 et 2008. Avant de rejoindre JACQUET Metals, il a été membre du Directoire et CEO d'Anysteel (2000-2001) et a exercé les fonctions de Directeur des ventes (1999-2000), de fondé de pouvoir (1992-2000) et d'ingénieur commercial (1988-1992) chez Industeel (ex CLI-Fafer et ex Fafer). Philippe Goczol est ingénieur commercial, diplômé de l'Université de Mons (Belgique).

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux ainsi que l'indication du nombre d'actions Jacquet Metal Service qu'ils détiennent sont communiquées au § 2.1 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les rémunérations des mandataires sociaux sont présentées au § 2.5 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1.4 L'équipe dirigeante

- > Éric Jacquet > Président-Directeur général
- > Philippe Goczol > Directeur général délégué
- > Thierry Philippe > Directeur général finance
- > David Farias > Directeur général en charge de la division JACQUET
- > Hans-Josef Hoss > Directeur général en charge de la division IMS group
- > Patrick Guien > Directeur organisation et process
- > Cédric Chaillol > Responsable communication marques et corporate identity

1.5 Gouvernance

La préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre défini par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés anonymes à Conseil d'administration, les statuts de la Société, le règlement intérieur du Conseil d'administration et les recommandations du code AFEP-MEDEF.

1.5.1 Application du Code AFEP-MEDEF

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF révisé en juin 2018 et disponible sur le site internet du MEDEF, ci-après le " Code de référence ". La Société déclare appliquer les recommandations du Code de référence, à l'exception du renouvellement échelonné des mandats des administrateurs (recommandation n°13) compte tenu de la courte durée du mandat d'administrateur au sein de la Société (deux années).

1.5.2 Limitation des pouvoirs du Directeur général délégué

Lors de sa séance du 29 juin 2018, le Conseil d'administration a décidé à titre de mesure d'ordre interne et inopposable aux tiers que le Directeur général délégué ne disposera d'aucune attribution, contrôle ou responsabilité dans le secteur financier, en particulier en ce qui concerne la gestion financière des participations, la gestion des dividendes des filiales, les placements financiers, les comptes courants, la situation de trésorerie et les engagements financiers contractés par les filiales, ce secteur financier relevant de la seule compétence du Directeur général.

1.5.3 Fonctionnement du Conseil d'administration

Critères d'indépendance des administrateurs

Conformément aux dispositions de son règlement intérieur, le Conseil d'administration veille à compter en son sein au moins la moitié de membres indépendants.

L'indépendance des membres du Conseil se vérifie au regard des critères suivants :

- > ne pas être et ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société du Groupe ;
- > ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou de membre du Conseil de surveillance ;
- > ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'Administrateur ou de membre du Conseil de surveillance ;
- > ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement, conseil, significatif de la Société ou du Groupe ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;

- > ne pas avoir un lien familial proche avec un mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe ;
- > ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq dernières années ;
- > ne pas être membre du Conseil de surveillance ou Administrateur depuis plus de douze ans, étant précisé que la perte de la qualité de membre indépendant interviendra à l'échéance des douze ans ;
- > ne pas être actionnaire de référence de la Société ou, le cas échéant, de la société mère exerçant un contrôle sur la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ;
- > pour un dirigeant mandataire social non exécutif, ne pas percevoir de rémunération variable en numéraire, ou des titres, ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

Le Conseil d'administration peut toutefois estimer qu'un membre, bien que remplissant les critères énoncés ci-dessus, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière. La qualification de membre indépendant est débattue chaque année par le Comité des nominations et des rémunérations et arrêtée au cas par cas chaque année par le Conseil d'administration au regard des critères énoncés ci-dessus avant la publication du rapport annuel.

Critères	Eric Jacquet	Ernest Jacquet représentant permanent JSA	Henri-Jacques Nougain	Jacques Leconte	Françoise Papapietro	Gwendoline Arnaud	Jean Jacquet	Wolfgang Hartmann	Séverine Besson-Thura	Alice Wengorz
1 Salarié/mandataire social au cours des 5 années précédentes	x	v	v	v	v	v	v	x	v	v
2 Mandats croisés	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v
3 Relations d'affaires significatives	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v
4 Lien familial	v	x	v	v	v	v	v	v	v	v
5 Commissaire aux comptes	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v
6 Durée de mandat supérieure à 12 ans	v	v	v	v	v	v	v	v	v	v
7 Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif	x	v	v	v	v	v	v	v	v	v
8 Statut de l'actionnaire important	x	v	v	v	v	v	v	v	v	v

Dans ce tableau, v représente un critère d'indépendance satisfait et x représente un critère d'indépendance non satisfait.

Composition du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration est présentée au § 1.1 " Le Conseil d'administration ".

Le Conseil d'administration est particulièrement attentif à l'équilibre de sa composition et de celle des Comités qu'il constitue en son sein. Dans ce contexte, le Conseil veille à maintenir une diversité d'expériences, d'horizons et de pyramide des âges tant au sein du Conseil que de chaque Comité.

Le Conseil est, au 31 décembre 2019, composé de 10 membres, dont 4 administrateurs féminins et 6 administrateurs masculins, ainsi que 2 administrateurs de nationalité étrangère.

La composition du Conseil est conforme aux prescriptions de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce, le seuil de 40 % d'administrateurs de chaque sexe étant respecté.

Organisation du Conseil d'administration définie par un règlement intérieur

Le Conseil d'administration a adopté son règlement intérieur le 20 juillet 2010 et l'a mis à jour successivement le 22 janvier 2014, le 30 juin 2016, le 7 mars 2018 et le 13 mars 2019 afin de tenir compte notamment des différentes révisions du Code de référence. Le règlement intérieur du Conseil d'administration regroupe et précise les règles d'organisation et de fonctionnement qui lui sont applicables en vertu de la Loi et des statuts de la Société, ainsi que les règles de fonctionnement des Comités permanents mis en place.

Le règlement intérieur rappelle :

- > les compétences et les pouvoirs du Conseil d'administration ;
- > les devoirs et obligations de ses membres au regard des principes de confidentialité des informations privilégiées détenues et des règles d'indépendance et de loyauté ;
- > l'obligation pour chacun de ses membres d'informer le Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement ; l'Administrateur doit, dans un tel cas, s'abstenir de participer aux débats et à la prise de décisions sur les sujets concernés ;

- > les règles applicables en matière de transactions sur les titres de la Société telles qu'énoncées aux termes de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-14 et 222-15 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration se réunisse au moins une fois par trimestre ainsi que la possibilité de participer aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, à l'exception des réunions statuant sur l'arrêté des comptes annuels ou sur la révocation du Président ou du Vice-président du Conseil d'administration.

Le règlement intérieur prévoit les règles de fonctionnement des deux Comités permanents institués en son sein : le Comité d'audit et des risques et le Comité des nominations et des rémunérations.

Le règlement intérieur prévoit enfin qu'au moins une fois par an, le Conseil d'administration est invité par son Président à procéder à un examen et à une évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration.

Missions et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité du Groupe et veille à leur mise en oeuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui le concernent.

Dans ce cadre, le Conseil, notamment :

- > délibère sur la stratégie du Groupe et sur les opérations qui en découlent et, plus généralement, sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements ;
- > désigne la direction générale de l'entreprise et contrôle sa gestion ;
- > veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché notamment à travers les comptes et le rapport annuel ou à l'occasion d'opérations significatives.

La conclusion des opérations suivantes doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration :

- > toute acquisition ou cession de participations ou toute acquisition ou cession de fonds de commerce pour une valeur d'entreprise, pour chaque opération, supérieure à 5 millions d'euros ;
- > toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de la Société ;
- > les avals, cautions et garanties, dans les conditions déterminées par les textes applicables.

Le Président ou, le cas échéant, le Vice-président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la Société et notamment des Comités du Conseil d'administration. Il s'assure que les membres du Conseil d'administration sont en mesure de remplir leur mission et que le Conseil d'administration consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir du Groupe.

La direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration qui cumule ainsi les deux fonctions.

Activité du Conseil d'administration

En 2019, le Conseil d'administration de Jacquet Metal Service s'est réuni six fois. Chaque administrateur reçoit, une semaine avant la date de la réunion, les convocations accompagnées de l'ordre du jour et des dossiers techniques soumis à examen.

Le Conseil d'administration a notamment :

- > examiné le budget 2019 ;
- > autorisé le Président à accorder des garanties pour le compte de la Société ;
- > réparti les jetons de présence au titre de l'exercice 2018 ;
- > procédé à l'évaluation annuelle de son fonctionnement ;
- > examiné et arrêté les comptes consolidés et sociaux, selon le cas, annuels, trimestriels ou semestriels ainsi qu'examiné les documents de gestion prévisionnelle ;
- > approuvé le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- > arrêté les rapports et résolutions proposés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale convoquée le 28 juin 2019 ;
- > modifié le règlement intérieur de la Société ;
- > mis en œuvre l'autorisation donnée par l'Assemblée générale à l'effet d'acheter ou de transférer des actions de la Société ;
- > pris connaissance de l'ensemble des comptes-rendus du Comité d'audit et des risques ainsi que du Comité des nominations et des rémunérations ;
- > dans le cadre des points d'actualité sur la vie du Groupe, pris connaissance de l'état d'avancement des projets en cours, des événements et opérations présentant un caractère significatif pour la Société.

La durée des réunions du Conseil d'administration a été en moyenne d'une heure et demie et le taux de participation des membres a été de 95 %.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration.

Évaluation des travaux du Conseil d'administration

Conformément aux recommandations du Code de référence, le Conseil procède annuellement à l'évaluation de son fonctionnement, et réalise tous les trois ans un bilan plus approfondi.

Le Conseil consacre donc, une fois par an, un point de son ordre du jour à cette évaluation et organise un débat sur son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité, de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues au sein du Conseil et de mesurer la contribution effective de chaque membre à ses travaux. La dernière évaluation triennale a été réalisée lors de la séance du 11 mars 2020. Il ressort de cette évaluation que la majorité des administrateurs considère que les règles de bonne gouvernance sont mises en œuvre par la Société. Le Conseil d'administration a conclu que la fréquence et la durée de ses réunions, ainsi que l'information dont il dispose préalablement, lui permettent de mener à bien sa mission.

1.5.4 Comités permanents

Chaque Comité permanent est composé de quatre membres au plus. Tous les membres du Comité des nominations et rémunérations et deux membres sur trois du Comité d'audit et des risques sont réputés indépendants.

1.5.4.1 Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques est composé de trois membres, à savoir :

- > suite au Conseil d'administration du 29 juin 2018 Monsieur Jean Jacquet (Président), Monsieur Jacques Leconte et Monsieur Wolfgang Hartmann ont été nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur soit jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

Ce Comité a pour mission :

- > de s'assurer de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés ;
- > d'examiner les éventuelles difficultés rencontrées dans l'application des méthodes comptables ;
- > d'examiner, avant leur présentation au Conseil d'administration, les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les budgets et prévisions et, à cet effet, de passer en revue les états financiers semestriels, annuels et, le cas échéant, trimestriels, les principes et méthodes comptables, les principes et méthodes d'audit et de contrôle interne de la Société et les analyses et rapports relatifs au reporting financier, à la politique comptable et aux communications entre le Président-Directeur général et les Commissaires aux comptes de la Société ;
- > de contrôler la qualité et le respect des procédures de contrôle interne, d'apprécier les informations reçues du Conseil d'administration, des Comités internes à la Société et des auditeurs internes et externes ;
- > d'examiner et de contrôler les règles et procédures applicables aux conflits d'intérêts et à l'identification et à la mesure des principaux risques financiers, ainsi que leur application et de soumettre annuellement au Conseil d'administration son évaluation ;
- > de piloter la sélection, la désignation et le renouvellement des Commissaires aux comptes, de formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités par ces derniers, de s'assurer de leur indépendance et de leur objectivité s'agissant des Commissaires aux comptes appartenant à des réseaux assurant à la fois des fonctions d'audit et de conseil et de soumettre au Conseil d'administration les résultats de ces travaux ;
- > d'examiner le programme d'intervention des Commissaires aux comptes, les résultats de leurs vérifications, leurs recommandations et leurs suites ;
- > de fixer les règles de recours aux Commissaires aux comptes pour les travaux autres que ceux relatifs au contrôle des comptes et de confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes ;
- > de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes et, notamment, que leurs honoraires et les prestations complémentaires ne sont pas de nature à affecter cette indépendance ;

- > plus généralement, d'examiner, contrôler et apprécier tout ce qui est susceptible d'affecter l'exactitude et la sincérité des états financiers.

Pour mener à bien sa mission, le Comité d'audit et des risques a accès à tout document comptable et financier ; il entend les responsables de l'établissement des comptes, le responsable de l'audit interne ainsi que les Commissaires aux comptes afin d'obtenir l'assurance que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs diligences, notamment s'agissant des filiales consolidées et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

Les règles d'organisation et de fonctionnement, ainsi que les missions et attributions du Comité d'audit et des risques, sont détaillées dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Le Comité d'audit et des risques se réunit au moins trois fois par an avant les réunions du Conseil dont l'ordre du jour porte notamment sur :

- > l'examen des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels, ainsi que sur l'examen des rapports des Commissaires aux comptes y afférant ;
- > l'examen du budget.

Le Comité d'audit et des risques s'assure également du suivi des risques potentiels encourus par le Groupe. Il rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Activité du Comité d'audit et des risques

Au cours de l'exercice 2019, le Comité d'audit et des risques s'est réuni trois fois le 22 janvier, le 12 mars et le 17 septembre 2019 avec un taux de présence de ses membres de 89 %. La durée de ses réunions a été en moyenne de deux heures.

Ses travaux ont principalement porté sur :

- > l'examen des comptes annuels et semestriels du Groupe et de la Société ainsi que des documents de gestion prévisionnelle ;
- > la bonne application des principes comptables ;
- > la vérification du déroulement de la clôture des comptes et la revue des conclusions des Commissaires aux comptes à l'issue de leurs travaux de contrôle ;
- > l'examen du budget.

Le Comité d'audit et des risques a pris connaissance des travaux de la direction de l'audit interne portant notamment sur le suivi des recommandations des Commissaires aux comptes, de ses conclusions sur les missions d'audit spécifiques et sur l'approche proposée pour l'organisation du contrôle interne et le recensement et le suivi des risques.

Par ailleurs, le Comité d'audit et des risques s'est assuré de l'avancement des différentes mesures prévues par le règlement général sur la protection des données ("RGPD").

1.5.4.2 Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres, à savoir :

- > suite au Conseil d'administration du 29 juin 2018 Monsieur Henri-Jacques Nougéin (Président), Madame Alice Wengorz et Madame Gwendoline Arnaud ont été nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission :

- > de faire part au Conseil d'administration de toute proposition concernant l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux, dans toutes ses composantes ;
- > de donner un avis sur le recrutement de nouveaux administrateurs ou du/des Directeur-s général-aux et sur la fixation et l'évolution, dans toutes leurs composantes, de leurs rémunérations ;
- > établir un plan de succession des dirigeants sociaux afin de pouvoir proposer des solutions notamment en cas de vacance imprévisible ;
- > participer à l'élaboration du rapport annuel en ce qui concerne l'information des actionnaires sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux et
- > le cas échéant de faire part au Conseil d'administration de toute recommandation sur l'ensemble des systèmes de rémunération et d'intéressement du personnel de la Société, par tous moyens, y compris les plans d'épargne salariale, les émissions réservées de valeurs mobilières donnant accès au capital et l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Le Comité des nominations et des rémunérations se fait communiquer à cet effet tous les éléments nécessaires ou utiles suffisamment en amont de la réunion dudit Comité pour que ses membres puissent en prendre connaissance dans un délai raisonnable avant cette réunion, et entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à l'accomplissement de sa mission.

Activité du Comité des nominations et des rémunérations

Au cours de l'exercice 2019, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni deux fois le 13 mars 2019 et le 14 mai 2019, avec un taux de présence de ses membres de 100 %.

Évaluation des travaux du Comité d'audit et des risques

Au cours de sa séance du 10 mars 2020, les membres du Comité d'audit et des risques ont procédé à l'examen du fonctionnement du Comité et à son évaluation. Cette évaluation s'est faite de manière interne et portait principalement sur les sujets suivants : composition du Comité, périodicité et durée des réunions, qualité des débats, travaux du Comité, information des membres du Comité, rémunération des membres du Comité, accès aux dirigeants du Groupe.

Le Comité d'audit et des risques a conclu que la fréquence et la durée de ses réunions, ainsi que l'information dont lui-même et chacun de ses membres disposent préalablement, lui permettent de mener correctement sa mission.

Ses travaux ont principalement porté sur l'examen :

- > de la politique salariale appliquée aux cadres dirigeants des sociétés du Groupe, et des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux au regard de la taille du groupe et des recommandations du Code AFEP-MEDEF ;
- > des modifications intervenues en juin 2018 sur le code AFEP-MEDEF notamment celles relatives à la compétence du Comité des nominations et des rémunérations et à l'indépendance des Administrateurs ;
- > d'un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux ;
- > de la composition du Conseil d'administration, des comités et de l'indépendance des administrateurs ;
- > de l'information des actionnaires sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux de l'information des actionnaires sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux ;
- > de l'enveloppe de jetons de présence alloués aux administrateurs.

Le Comité des nominations et des rémunérations a rendu compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Évaluation des travaux du Comité des nominations et des rémunérations

Au cours de sa séance du 11 mars 2020, le Comité a procédé à l'évaluation de son mode de fonctionnement. Cette évaluation s'est faite de manière interne sur la base, notamment, d'un questionnaire adressé à chaque membre et portait principalement sur les sujets suivants : composition du Comité, périodicité et durée des réunions, qualité des débats, travaux du Comité, information des membres du Comité, rémunération des membres du Comité, accès aux dirigeants du Groupe.

Le Comité des nominations et des rémunérations a conclu que la fréquence de ses réunions, variable selon les exercices en fonction du nombre de sujets à traiter, et leur durée ainsi que l'information dont dispose préalablement chaque membre du Comité, lui permettent de mener correctement sa mission.

1.5.5 Assiduité des administrateurs

	Assiduité au Conseil d'administration	Assiduité au Comité d'audit et des risques	Assiduité au Comité des nominations et des rémunérations
Éric Jacquet Président du Conseil d'administration	100 %	n.a.	n.a.
JSA Administrateur	83,33 %	n.a.	n.a.
Henri-Jacques Nougéin Administrateur, Président du Comité des nominations et des rémunérations	100 %	n.a.	100 %
Françoise Papapietro Administrateur	100 %	n.a.	n.a.
Jacques Leconte Administrateur, Membre du Comité d'audit et des risques	100 %	100 %	n.a.
Gwendoline Arnaud Administrateur, Membre du Comité des nominations et des rémunérations	100 %	n.a.	100 %
Jean Jacquet Administrateur, Président du Comité d'audit et des risques	83,33 %	100 %	n.a.
Wolfgang Hartmann Administrateur, Membre du Comité d'audit et des risques	83,33 %	66,67 %	n.a.
Séverine Besson-Thura Administrateur	100 %	n.a.	n.a.
Alice Wengorz Administrateur, Membre du Comité des nominations et des rémunérations	100 %	n.a.	100 %.

1.5.6 Changements intervenus dans la composition du Conseil d'administration et des comités au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aucun changement n'est intervenu dans la composition du Conseil d'administration et des comités au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

1.6 Participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent aux articles 23 à 28 des statuts de la Société.

2 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport du Conseil d'administration a notamment pour objet de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration de la Société ainsi que des conditions d'exercice des fonctions des mandataires sociaux.

Ce rapport a été préparé avec l'assistance de la direction de l'audit interne, de la direction juridique et du Comité des nominations et des rémunérations. Il a été approuvé par le Conseil d'administration du 11 mars 2020.

2.1 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice

	Nationalité	Dates de nomination/ renouvellement	Fin de mandat	Années de présence au Conseil	Nombre d'actions détenues	Participation à des Comités	Autres mandats à l'exclusion des mandats exercés dans les filiales de la Société
Éric Jacquet > 61 ans - Homme > Administrateur et Président du Conseil d'administration > Directeur général	Française	30.06.10 29.06.12 26.06.14 30.06.16 29.06.18	Assemblée Générale 2020	9	39 530		Gérant de JSA TOP Administrateur délégué de JSA Gérant de la SCI DU CANAL Gérant de la SCI ROGNA BOUE Gérant de la SCI QUEDE Gérant de la SCI DE MIGENNES Président de JERIC Gérant de la SCI DE LA RUE DE BOURGOGNE Gérant de JACQUET BATIMENTS EURL Gérant de la SCI DES BROSSES Gérant de la SCI DE MANTENAY Gérant de la SCI CITÉ 44 Gérant de la SCI LE PETIT SAUZAYE Gérant de la SCI LES CHENES SAINT FORTUNAT Président de la SAS JML
Jean Jacquet > 87 ans - Homme > Réputé indépendant > Vice-Président du Conseil d'administration	Française	30.06.10 29.06.12 26.06.14 30.06.16 29.06.18	Assemblée Générale 2020	9	2 000	Président du Comité d'audit et des risques	—
Françoise Papapietro > 55 ans - Femme > Réputée indépendante > Administrateur	Française	29.06.12 26.06.14 30.06.16 29.06.18	Assemblée Générale 2020	7	710	—	Présidente de Parthénon Conseil SAS
Gwendoline Arnaud > 47 ans - Femme > Réputée indépendante > Administrateur	Française	26.06.14 30.06.16 29.06.18	Assemblée Générale 2020	5	0	Membre du Comité des nominations et des rémunérations	Gérante de la société Cabinet Gwendoline Arnaud et Associés SELARL Gérante de la SCI PNRAS Gérante de la SCI LCSG Gérante de la SCM 2G
Wolfgang Hartmann > 65 ans - Homme > Administrateur	Allemande	05.05.15 30.06.16 29.06.18	Assemblée Générale 2020	4	9 000	Membre du Comité d'audit et des risques	—
Jacques Leconte > 75 ans - Homme > Réputé indépendant > Administrateur	Française	30.06.10 29.06.12 26.06.14 30.06.16 29.06.18	Assemblée Générale 2020	9	500	Membre du Comité d'audit et des risques	Membre du comité stratégique de Thermcross SA
Henri-Jacques Nougéin > 72 ans - Homme > Réputé indépendant > Administrateur	Française	30.06.10 29.06.12 26.06.14 30.06.16 29.06.18	Assemblée Générale 2020	9	510	Président du Comité des nominations et des rémunérations	Président du Conseil de surveillance de la SCPI "BUROBOUTIC" Vice-Président du Conseil de surveillance de la SCPI "FICOMMERCE" Gérant du Cabinet Nougéin
JSA > Administrateur > Société représentée par Ernest Jacquet > 22 ans - Homme	Française	30.06.10 29.06.12 30.06.16 29.06.18	Assemblée Générale 2020	9	9 648 941	—	—
Séverine Besson-Thura > 45 ans - Femme > Réputée indépendante > Administrateur	Française	30.06.16 29.06.18	Assemblée Générale 2020	3	500	—	Présidente de la SAS Ork-ID
Alice Wengorz > 53 ans - Femme > Réputée indépendante > Administrateur	Allemande	30.06.16 29.06.18	Assemblée Générale 2020	3	700	Membre du Comité des nominations et des rémunérations	—
Philippe Goczol > 54 ans - Homme > Directeur général délégué	Belge	20.07.10 29.06.12 26.06.14 30.06.16 29.06.18	Assemblée Générale 2020	n.a.	2 431	—	Co-gérant de la SCI des Acquits

2.2 Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale – Conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

2.2.1 Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Néant.

2.2.2 Conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

Conformément à l'article L 225-39 du Code de commerce, le Conseil d'administration a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

Concernant les conventions courantes conclues à des conditions normales, il convient de rappeler que :

- > le caractère courant et les conditions normales sont des critères cumulatifs ;
- > les conventions courantes conclues à des conditions normales étant exclues du régime d'autorisation des conventions réglementées défini à l'article L. 225-38 du Code de commerce, il convient de s'assurer périodiquement que les critères permettant de retenir une telle qualification sont remplis ;
- > les conventions conclues entre la Société et les sociétés du Groupe dont elle détient, directement ou indirectement, la totalité du capital (déduction faite le cas échéant du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences légales), sont exclues de cette procédure d'évaluation puisqu'elles sont par nature exclues du régime des conventions réglementées par l'article L. 225-39 alinéa 1^{er} du Code de commerce.

Concernant la procédure d'évaluation annuelle :

- > la direction de la Société procède à un inventaire annuel des conventions courantes conclues à des conditions normales entre la Société et les filiales non détenues à 100 % (déduction faite le cas échéant du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences légales) ou, le cas échéant, avec des personnes visées à l'article L225-38 du Code de commerce ;
- > la direction de la Société communique chaque année au Comité d'Audit, avant l'arrêté des comptes de l'exercice écoulé, l'inventaire susvisé des conventions courantes conclues à des conditions normales ;
- > le Comité d'Audit procède à la revue des conventions ainsi inventoriées et soumet au Conseil son analyse et ses recommandations en vue de l'examen annuel par le Conseil d'administration des conventions réglementées et des conventions courantes ;
- > les personnes directement ou indirectement intéressées à une convention ne participent pas à son évaluation.

2.3 Délégations en cours octroyées par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital

L'Assemblée générale de Jacquet Metal Service du 29 juin 2018 a octroyé au Conseil d'administration les délégations suivantes encore en cours :

Délégation	Assemblée générale	Échéance	Montant maximal autorisé par opération	Montant maximal autorisé global
1 > Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres. > Résolutions n°25	29.06.18	29.08.20	8 000 000 €	8 000 000 €
2 > Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la Société, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. > Résolutions n°26 et 31	29.06.18	29.08.20	> Augmentation de capital : 8 000 000 € > Émission de titres de créance : 180 000 000 €	> Augmentation de capital* : 12 000 000 € > Émission de titres de créance : 250 000 000 €
3 > Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par émission, par voie d'offres au public et sans droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. > Résolutions n°27 et 31	29.06.18	29.08.20	> Augmentation de capital : 8 000 000 € > Émission de titres de créance : 180 000 000 €	> Augmentation de capital* : 12 000 000 € > Émission de titres de créance : 250 000 000 €
4 > Délégation de compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société par émission, sans voie d'offre au public et sans droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. > Résolutions n°28 et 31	29.06.18	29.08.20	> Augmentation de capital : 8 000 000 € > Émission de titres de créance : 180 000 000 €	> Augmentation de capital* : 12 000 000 € > Émission de titres de créance : 250 000 000 €
5 > Autorisation à l'effet, en cas d'augmentation de capital de la Société par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale. > Résolutions n°29 et 31	29.06.18	29.08.20	10 % du capital social	> Augmentation de capital* : 12 000 000 € > Émission de titres de créance : 250 000 000 €
6 > Autorisation à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription. > Résolutions n°30 et 31	29.06.18	29.08.20	Dans la limite du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée	> Augmentation de capital* : 12 000 000 € > Émission de titres de créance : 250 000 000 €
7 > Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital. > Résolution n°32	29.06.18	29.08.20	10 % du capital social	10 % du capital social
8 > Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la société. > Résolution n°33	29.06.18	29.08.20	> Augmentation de capital : 8 000 000 € > Émission de titres de créance : 180 000 000 €	> Augmentation de capital : 8 000 000 € > Émission de titres de créance : 180 000 000 €
9 > Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription. > Résolution n°36	29.06.18	29.08.20	1 % du nombre d'actions composant le capital social	1 % du nombre d'actions composant le capital social
10 > Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées. > Résolution n°34	29.06.18	29.08.21	> 3 % du capital social > 1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux	> 3 % du capital social > 1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux
11 > Autorisation à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées. > Résolution n°35	29.06.18	29.08.21	> 3 % du capital social > 1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux	> 3 % du capital social > 1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux

* plafonds communs aux résolutions n°26 à 30

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Conseil d'administration n'a pas utilisé ces délégations et autorisations.

2.4 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de dispositifs visant spécifiquement à retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle. Il est rappelé que, conformément à l'article L. 225-123 du Code de commerce, les statuts de la Société prévoient qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

2.5 Rémunération des mandataires sociaux

2.5.1 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

2.5.1.1 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Depuis le 20 juillet 2010, les dirigeants mandataires sociaux sont Monsieur Éric Jacquet en ses qualités de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et Monsieur Philippe Goczol en sa qualité de Directeur général délégué. Les rémunérations mentionnées ci-après le sont au titre des exercices 2018 et 2019. Messieurs Eric Jacquet et Philippe Goczol ne perçoivent pas de rémunérations par toute autre société du groupe consolidé.

Éric Jacquet, Président du Conseil d'administration et Directeur Général

Montants bruts (k€)	2019	2018
Rémunérations dues au titre de l'exercice	797	1 214
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	–	–
Total	797	1 214

Dont :

k€	2019		2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Montants bruts				
Rémunération fixe	650	650	600	600
Rémunération variable	123	592 ¹	592	226
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	200
Jetons de présence	12	12	12	12
Avantages postérieurs à l'emploi	12	12	10	10
Avantages en nature	–	–	–	–
Total	797	1 266	1 214	1 048

¹ conformément au vote de l'Assemblée générale de la société du 28 juin 2019 (résolution 9)

Philippe Goczol, Directeur général délégué

Montants bruts (k€)	2019	2018
Rémunérations dues au titre de l'exercice	367	376
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	–	–
Total	367	376

Dont :

k€	2019		2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Montants bruts				
Rémunération fixe	205	205	202	202
Rémunération variable	107	149 ¹	149	103
Rémunération exceptionnelle	50	20 ¹	20	10
Jetons de présence	–	–	–	–
Avantages postérieurs à l'emploi	5	5	5	5
Avantages en nature	–	–	–	–
Total	367	379	376	320

¹ conformément au vote de l'Assemblée générale de la société du 28 juin 2019 (résolution 10)

La rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux est fondée sur des critères :

- > **Quantitatifs** la rémunération variable basée sur des critères quantitatifs est fonction de la rentabilité du Groupe, le calcul étant basé sur le niveau de résultat net part du Groupe par rapport au chiffre d'affaires consolidé. Il n'y a pas d'objectifs fixés;
- > **Qualitatifs** la rémunération variable basée sur des critères qualitatifs est laissée à l'appréciation du Comité des nominations et rémunérations qui soumet le niveau de rémunération annuelle des dirigeants à l'approbation du Conseil d'administration et peut proposer le cas échéant le versement d'une rémunération exceptionnelle.

La rémunération variable est payable annuellement une fois les résultats du Groupe connus. Conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 du Code de commerce, le versement de toute rémunération variable est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Situation contractuelle des mandataires sociaux

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages ¹		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Dirigeants Mandataires sociaux								
Éric Jacquet, Président Directeur Général depuis le 20.07.10		×	×				×	×
Philippe Goczol, Directeur Général Délégué depuis 20.07.10		×		×	×		×	

¹ Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.

La Société verse des cotisations pour indemnité de départ en retraite et retraite supplémentaire selon un mode de calcul commun aux salariés de la Société et, le cas échéant, aux dirigeants/mandataires sociaux.

La Société verse une cotisation au bénéfice de Monsieur Philippe Goczol au titre d'une convention d'assurance chômage pour dirigeant de type GSC, lui garantissant une indemnisation pendant une durée maximale de 18 mois à partir du mois suivant la date de survenance de l'événement couvert par la garantie.

2.5.1.2 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant.

2.5.1.3 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant.

2.5.1.4 Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Néant.

2.5.1.5 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Néant.

2.5.1.6 Actions gratuites

Néant.

2.5.1.7 Autres informations

Les actifs loués par Jacquet Metal Service SA appartenant directement ou indirectement à Monsieur Éric Jacquet et exploités dans le cadre de l'activité du Groupe se répartissent comme suit :

k€	Sites	Loyer 2019 HT	Loyers 2018 HT
JERIC SARL	Saint Priest - France	633	620
	Villepinte - France	205	200
SCI Cité 44	Lyon - France	509	413
SCI de Migennes	Migennes - France	221	213

2.5.1.8 Indemnité de révocation ou de non renouvellement de mandat de Monsieur Philippe Goczol

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a décidé que Monsieur Philippe Goczol bénéficiera d'une indemnité de révocation ou de non renouvellement de ses fonctions de Directeur général délégué de la Société, dont les conditions de versement et le montant sont fixés de la manière suivante :

Cas d'attribution de l'indemnité

Monsieur Philippe Goczol bénéficiera d'une indemnité de révocation dans les hypothèses suivantes, sous réserve de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performances :

- > décision du Conseil d'administration de révoquer Monsieur Philippe Goczol de ses fonctions de Directeur général délégué ;
- > décision du Conseil d'administration de ne pas renouveler le mandat de Directeur général délégué de Monsieur Philippe Goczol, à moins qu'il lui soit proposé d'exercer d'autres fonctions, salariées ou non, au sein de la société et / ou de toutes sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce, moyennant une rémunération annuelle correspondant à la somme de l'ensemble des rémunérations brutes effectivement perçues par Monsieur Philippe Goczol au cours des 24 derniers mois écoulés qui précèdent celui au cours duquel intervient l'un des cas d'attribution de l'indemnité de révocation, divisée par deux. On entend par rémunérations perçues, les salaires fixes et variables (PBMG, Prime de présence, ou toute autre rémunération variable dont pourra bénéficier le Directeur général délégué au cours de son mandat, le cas échéant). Il est précisé que les rémunérations s'entendent hors stock option et / ou attribution gratuite d'actions. Pour calculer les rémunérations perçues au cours des 24 derniers mois, il sera fait référence au " Salaire Brut " tel qu'il apparaît dans la fiche de paie de Monsieur Philippe Goczol.

Enfin, le Conseil d'administration a décidé qu'aucune indemnité de révocation ne sera due au Directeur général délégué si sa révocation ou le non-renouvellement de son mandat intervient postérieurement à la date à laquelle ce dernier aura fait valoir ou aura été mis à la retraite.

Calcul du montant de l'indemnité en fonction des conditions de performance

Le montant de cette indemnité sera fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- > l'année 2010, date de prise de fonctions de Monsieur Philippe Goczol ;
- > et la moyenne de cette même VTE pour la Période de Référence de l'année de départ et des 2 années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à 6 mois de salaire si la VTE a progressé de 3 % à 6 % par an en moyenne par rapport à 2010 et à 12 mois de salaire si la progression de la VTE est supérieure à 6 % par an en moyenne. Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la VTE est inférieure à 3 % par an en moyenne.

Pour le calcul des indemnités visées ci-dessus, il sera fait application des définitions suivantes :

- > le salaire de référence servant au calcul de l'indemnité correspond à la rémunération moyenne brute fixe et variable (PBMG, Prime de présence, ou toute autre rémunération variable dont pourra bénéficier le Directeur général délégué au cours de son mandat, le cas échéant) due au titre des trois derniers exercices annuels disponibles à la date de départ (" Salaire "). Il est précisé ici que les rémunérations s'entendent hors stock option et/ou attribution gratuite d'actions ;

- > la VTE s'apprécie chaque année par l'application de la formule $VTE = Capitalisation\ boursière\ moyenne + endettement\ moyen\ du\ Groupe$ où :
 - > la capitalisation boursière moyenne est égale au nombre d'actions (constaté à la fin de la période de référence de l'année de départ) \times moyenne des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur la période de référence,
 - > l'endettement moyen est calculé à partir de la moyenne de l'endettement net à la fin des 2 dernières périodes de référence;
- > la Période de référence est déterminée, en fonction de la date de départ de la manière suivante :
 - > si le départ intervient avant la date du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels de l'année de départ (année N) et au plus tard le 1^{er} septembre de l'année N, la Période de référence de l'année de départ correspond au dernier exercice clos (N-1). Les 2 Périodes de référence précédentes correspondent alors aux exercices annuels N-2 et N-3;
 - > si le départ intervient après l'examen par le Conseil d'administration des comptes du premier semestre de l'année de départ (année N) mais avant celui des comptes annuels de cet exercice (qui doit intervenir avant le 1^{er} mars), la Période de référence de l'année de départ correspond au 12 mois précédant la clôture du 1^{er} semestre (N). Les 2 Périodes de référence précédentes sont déterminées de la même manière pour les 12 mois précédant la clôture du 1^{er} semestre N-1 et du 1^{er} semestre N-2.

Lors de ses séances des 29 juin 2012, 26 juin 2014, 30 juin 2016 et 29 juin 2018, le Conseil d'administration a renouvelé son approbation aux conditions et modalités de versement identiques à celles fixées lors de sa séance du 15 novembre 2010.

2.5.1.9 Engagement de non concurrence

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a approuvé, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, la conclusion d'un engagement de non-concurrence applicable à l'issue de la collaboration de la Société avec Monsieur Philippe Goczol. Le Conseil d'administration a renouvelé son approbation lors de ses séances des 29 juin 2012, 26 juin 2014, 30 juin 2016 et 29 juin 2018.

Cet engagement prévoit l'interdiction, pendant une durée d'un an, de concurrencer directement ou indirectement, sur les territoires du Benelux, de la France métropolitaine et des pays limitrophes, de quelle que manière que ce soit, y compris le commerce électronique, les activités exploitées au sein de la Société ou par les sociétés du Groupe.

Pendant l'exécution de l'interdiction, la société versera au Directeur général délégué une contrepartie financière mensuelle spéciale égale à la rémunération mensualisée (ci-après "RM") \times 0,6.

Étant précisé que RM correspond à la somme de l'ensemble des rémunérations brutes effectivement perçues par Monsieur Philippe

Goczol au cours des 12 derniers mois écoulés qui précèdent celui au cours duquel intervient la cessation de ses fonctions, divisée par 12. On entend par rémunérations perçues les salaires fixes et variables (PBMG, Prime de présence, ou toute autre rémunération variable dont pourra bénéficier le Directeur général délégué au cours de son mandat, le cas échéant). Il est précisé ici que les rémunérations s'entendent hors stock option et/ou attribution gratuite d'actions. Pour calculer les rémunérations perçues au cours des 12 derniers mois, on se référera au " Salaire Brut " tel qu'il apparaît dans la fiche de paie de Monsieur Philippe Goczol.

La société aura la faculté de renoncer à l'application de cet engagement de non-concurrence, sur autorisation préalable du Conseil d'administration et, en conséquence, de ne pas payer la contrepartie financière.

Enfin, le Conseil d'administration du 13 mars 2019 a décidé d'amender l'engagement de non-concurrence conclu avec Monsieur Philippe Goczol afin de prévoir qu'aucune contrepartie financière ne lui serait due dès lors qu'il ferait valoir ses droits à la retraite et, qu'en outre, aucune indemnité ne pourrait lui être versée au-delà de 65 ans.

2.5.1.10 Ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société

La présentation qui suit a été réalisée conformément aux termes de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi Pacte, dans un souci de mise en conformité immédiate aux nouvelles exigences de transparence en matière de rémunération des dirigeants.

Les ratios ci-dessous ont été calculés sur la base des rémunérations fixes et variables versées au cours des exercices mentionnés.

	2019	2018	2017	2016	2015
Président Directeur Général					
Ratio sur rémunération moyenne	8	7	5	7	7
Ratio sur rémunération médiane	19	16	10	13	12
Directeur Général Délégué					
Ratio sur rémunération moyenne	2	2	2	2	2
Ratio sur rémunération médiane	6	5	4	4	4

2.5.2 Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants (administrateurs)

k€	2019		2018	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
Montants bruts				
Jean Jacquet	18,9	20,3	20,3	18,6
Henri-Jacques Nougéin	18,1	17,5	17,5	16,3
Xavier Gailly	—	9,0	9,0	14,5
Jacques Leconte	17,0	16,5	16,5	15,9
Françoise Papapietro	12,3	15,0	15,0	15,9
Gwendoline Arnaud	15,4	15,0	15,0	12,6
JSA	10,2	4,0	4,0	11,7
Wolfgang Hartmann	13,4	16,5	16,5	15,9
Alice Wengorz	15,4	12,0	12,0	11,7
Séverine Besson Thura	12,3	12,0	12,0	11,7
Stéphanie Navalon	—	4,0	4,0	11,7
Total	132,9	141,8	141,8	156,5

Les administrateurs de Jacquet Metal Service SA ne sont pas liés par un contrat de travail au sein du Groupe. Les seules rémunérations qu'ils perçoivent au titre de leur mandat correspondent à des rémunérations (jetons de présence) attribuées sur la base d'une participation effective aux séances du Conseil et de ses différents Comités.

2.5.3 Présentation des projets de résolutions sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux soumis à l'approbation de l'assemblée générale

2.5.3.1 Projet de résolutions fixant les principes et critères de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Sont exposés ci-après les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à Monsieur Éric Jacquet en sa qualité de Directeur Général et à Monsieur Philippe Goczol en sa qualité de Directeur Général Délégué.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 26 juin 2020, sur la base de ce rapport, d'approuver la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2020 au titre de différentes résolutions. Il est précisé que cette politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2020 ne fait l'objet d'aucune modification par rapport à celle précédemment soumise et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la société qui s'est réunie le 28 juin 2019.

Monsieur Éric Jacquet étant rémunéré au seul titre de ses fonctions de Directeur Général, aucune résolution ne sera présentée au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

Principes généraux

La détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs relève de la responsabilité du Conseil d'administration et se fonde sur les propositions du Comité des nominations et des rémunérations.

Le Conseil d'administration et le Comité des nominations et des rémunérations appliquent, dans le cadre de la politique de rémunérations des dirigeants sociaux, les recommandations définies par le Code de Référence de la Société, savoir le code AFEP-ME-DEF (exhaustivité, équilibre entre les éléments de la rémunération, comparabilité, cohérence, intelligibilité des règles et mesure).

Ces principes s'appliquent à l'ensemble des éléments de rémunérations alloués au Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

Rémunération fixe du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

La rémunération fixe est déterminée par le Conseil d'administration sur les propositions du Comité des nominations et des rémunérations.

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, la rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux exécutifs n'est revue qu'à intervalle de temps relativement long.

Ainsi, à titre illustratif :

- > la rémunération fixe du Directeur Général fixée à l'occasion du renouvellement de son mandat en juin 2018 à la somme de 600 000 € a été augmentée de 8,3 % en mars 2019 avec effet à compter du 1^{er} janvier 2019, soit 650 000€ puis est restée inchangée depuis;

- > la rémunération fixe du Directeur Général Délégué fixée à l'occasion du renouvellement de son mandat en juin 2018 à la somme de 202 200 € avec effet à compter du 1^{er} janvier 2018 a été augmentée de 1,4 % avec effet à compter du 1^{er} janvier 2019, soit 205 030 €, puis de 1,2 % avec effet à compter du 1^{er} janvier 2020, soit 207 490 €.

Rémunération variable du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

La rémunération variable est fixée par le Conseil d'administration sur les propositions du Comité des nominations et des rémunérations.

La rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux est fondée sur des critères :

- > **quantitatifs** : la rémunération variable basée sur des critères quantitatifs est fonction de la rentabilité du Groupe, le calcul étant basé sur le niveau de résultat net part du Groupe par rapport au chiffre d'affaires consolidé. Il n'y a pas d'objectif fixé ;
- > **qualitatifs** : la rémunération variable basée sur des critères qualitatifs est laissée à l'appréciation du Comité des nominations et rémunérations qui soumet le niveau de rémunération annuelle des dirigeants à l'approbation du Conseil d'administration et peut proposer le cas échéant le versement d'une rémunération exceptionnelle.

Conformément aux recommandations du code AFEP/MEDEF, le montant maximum de la part de la rémunération annuelle variable brute basée sur des critères quantitatifs est plafonné à 150 % de la rémunération annuelle fixe pour le Directeur Général et à 100 % de la rémunération annuelle fixe pour le Directeur Général Délégué.

Le Comité des nominations et des rémunérations peut proposer au Conseil d'administration, le cas échéant, l'attribution d'une rémunération exceptionnelle au profit du Directeur Général et/ou du Directeur Général Délégué, motivée par des circonstances très particulières.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 du Code de commerce, depuis 2018, le versement de toute rémunération variable ou exceptionnelle est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires. Ces critères d'attribution de la rémunération variable font l'objet d'un réexamen régulier par le Comité des nominations et des rémunérations tout en évitant des révisions trop fréquentes.

Rémunération de long terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

L'Assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2018 a voté (i) une autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre ainsi qu'(ii) une autorisation au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et / ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées pour une durée de 38 mois.

À ce jour, aucun plan d'attribution gratuite d'actions ni d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit de

dirigeants mandataires sociaux n'est en cours au sein de la Société. L'attribution de telles actions gratuites ou d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des dirigeants mandataires sociaux exécutifs sera étudiée, le cas échéant, à l'occasion de la mise en place de tels dispositifs au sein de la Société.

Indemnités liées à la cessation des fonctions

Aucune indemnité n'est prévue au profit du Directeur Général en raison de la cessation de ses fonctions. Seules une indemnité de non-concurrence ainsi qu'une indemnité de départ accordée en cas de cessation ou de changement de fonction ont été prévues au profit du Directeur Général Délégué.

Indemnité de non concurrence de Monsieur Philippe Goczol

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a approuvé, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, la conclusion d'un engagement de non-concurrence applicable à l'issue de la collaboration de la Société avec Monsieur Philippe Goczol. Le Conseil d'administration a renouvelé son approbation lors de ses séances des 29 juin 2012, 26 juin 2014, 30 juin 2016 et 29 juin 2018.

Cet engagement prévoit l'interdiction, pendant une durée d'un an, de concurrencer directement ou indirectement, sur les territoires du Benelux, de la France métropolitaine et des pays limitrophes, de quelle que manière que ce soit, y compris le commerce électronique, les activités exploitées au sein de la Société ou par les sociétés du Groupe.

Pendant l'exécution de l'interdiction, la société versera au Directeur général délégué une contrepartie financière mensuelle spéciale égale à la Rémunération Mensualisée (ci-après "RM") \times 0,6.

Étant précisé que RM correspond à la somme de l'ensemble des rémunérations brutes effectivement perçues par Monsieur Philippe Goczol au cours des 12 derniers mois écoulés qui précèdent celui au cours duquel intervient la cessation de ses fonctions, divisée par 12. On entend par rémunérations perçues les salaires fixes et variables (PBMG, Prime de présence, ou toute autre rémunération variable dont pourra bénéficier le Directeur général délégué au cours de son mandat, le cas échéant). Il est précisé ici que les rémunérations s'entendent hors stock option et/ou attribution gratuite d'actions. Pour calculer les rémunérations perçues au cours des 12 derniers mois, on se référera au "Salaire Brut" tel qu'il apparaît dans la fiche de paie de Monsieur Philippe Goczol.

La société aura la faculté de renoncer à l'application de cet engagement de non-concurrence, sur autorisation préalable du Conseil d'administration et, en conséquence, de ne pas payer la contrepartie financière.

Enfin, le Conseil d'administration du 13 mars 2019 a décidé d'amender l'engagement de non-concurrence conclu avec Monsieur Philippe Goczol afin de prévoir qu'aucune contrepartie financière ne lui serait due dès lors qu'il ferait valoir ses droits à la retraite et, qu'en outre, aucune indemnité ne pourrait lui être versée au-delà de 65 ans.

Indemnité de révocation ou de non renouvellement de mandat de Monsieur Philippe Goczol

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a décidé que Monsieur Philippe Goczol bénéficiera d'une indemnité de révocation ou de non renouvellement de ses fonctions de Directeur général délégué de la Société, dont les conditions de versement et le montant sont fixés de la manière suivante :

Cas d'attribution de l'indemnité

Monsieur Philippe Goczol bénéficiera d'une indemnité de révocation dans les hypothèses suivantes, sous réserve de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performances :

- > décision du Conseil d'administration de révoquer Monsieur Philippe Goczol de ses fonctions de Directeur général délégué ;
- > décision du Conseil d'administration de ne pas renouveler le mandat de Directeur général délégué de Monsieur Philippe Goczol, à moins qu'il lui soit proposé d'exercer d'autres fonctions, salariées ou non, au sein de la société et/ou de toutes sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225- 197-2 du Code de commerce, moyennant une rémunération annuelle correspondant à la somme de l'ensemble des rémunérations brutes effectivement perçues par Monsieur Philippe Goczol au cours des 24 derniers mois écoulés qui précèdent celui au cours duquel intervient l'un des cas d'attribution de l'indemnité de révocation, divisée par deux. On entend par rémunérations perçues, les salaires fixes et variables (PBMG, Prime de présence, ou toute autre rémunération variable dont pourra bénéficier le Directeur général délégué au cours de son mandat, le cas échéant). Il est précisé que les rémunérations s'entendent hors stock option et/ou attribution gratuite d'actions. Pour calculer les rémunérations perçues au cours des 24 derniers mois, il sera fait référence au " Salaire Brut " tel qu'il apparaît dans la fiche de paie de Monsieur Philippe Goczol.

Enfin, le Conseil d'administration a décidé qu'aucune indemnité de révocation ne sera due au Directeur général délégué si sa révocation ou le non renouvellement de son mandat intervient postérieurement à la date à laquelle ce dernier aura fait valoir ou aura été mis à la retraite.

Calcul du montant de l'indemnité en fonction des conditions de performance

Le montant de cette indemnité sera fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- > l'année 2010, date de prise de fonctions de Monsieur Philippe Goczol ;
- > et la moyenne de cette même VTE pour la période de référence de l'année de départ et des 2 années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à 6 mois de salaire si la VTE a progressé de 3 % à 6 % par an en moyenne par rapport à 2010 et à 12 mois de salaire si la progression de la VTE est supérieure à 6 % par an en moyenne. Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la VTE est inférieure à 3 % par an en moyenne.

Pour le calcul des indemnités visées ci-dessus, il sera fait application des définitions suivantes :

- > le salaire de référence servant au calcul de l'indemnité correspond à la rémunération moyenne brute fixe et variable (PBMG, Prime de présence, ou toute autre rémunération variable dont pourra bénéficier le Directeur général délégué au cours de son mandat, le cas échéant) due au titre des trois derniers exercices annuels disponibles à la date de départ (" Salaire "). Il est précisé ici que les rémunérations s'entendent hors stock option et/ou attribution gratuite d'actions ;
- > la VTE s'apprécie chaque année par l'application de la formule (VTE = Capitalisation boursière moyenne + endettement moyen du Groupe) où :
 - > la capitalisation boursière moyenne est égale au nombre d'actions (constaté à la fin de la période de référence de l'année de départ) × moyenne des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur la période de référence,
 - > l'endettement moyen est calculé à partir de la moyenne de l'endettement net à la fin des 2 dernières périodes de référence ;
- > la période de référence est déterminée, en fonction de la date de départ de la manière suivante :
 - > si le départ intervient avant la date du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels de l'année de départ (année N) et au plus tard le 1^{er} septembre de l'année N, la période de référence de l'année de départ correspond au dernier exercice clos (N-1). Les 2 périodes de référence précédentes correspondent alors aux exercices annuels N-2 et N-3,
 - > si le départ intervient après l'examen par le Conseil d'administration des comptes du 1^{er} semestre de l'année de départ (année N) mais avant celui des comptes annuels de cet exercice (qui doit intervenir avant le 1^{er} mars), la période de référence de l'année de départ correspond au 12 mois précédant la clôture du 1^{er} semestre (N). Les 2 périodes de référence précédentes sont déterminées de la même manière pour les 12 mois précédant la clôture du 1^{er} semestre N-1 et du 1^{er} semestre N-2.

Lors de ses séances des 29 juin 2012, 26 juin 2014, 30 juin 2016 et 29 juin 2018, le Conseil d'administration a renouvelé son approbation aux conditions et modalités de versement identiques à celles fixées lors de sa séance du 15 novembre 2010.

Indemnités de départ en retraite

La Société verse des cotisations pour indemnité de départ en retraite et retraite supplémentaire selon un mode de calcul commun aux salariés de la Société et, le cas échéant, aux dirigeants/mandataires sociaux.

Assurance chômage

La Société verse une cotisation au bénéfice de Monsieur Philippe Goczol au titre d'une convention d'assurance chômage pour dirigeant de type GSC, lui garantissant une indemnisation pendant une durée maximale de 18 mois à partir du mois suivant la date de survenance de l'événement couvert par la garantie.

2.5.3.2 Projet de résolutions relatives à la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2019 aux dirigeants mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président-Directeur général et au Directeur Général Délégué en raison de l'exercice de leur mandat pour l'exercice 2019 et constituant la politique de rémunération les concernant ont été soumis à l'approbation des actionnaires et approuvés par

l'Assemblée Générale de la Société le 28 juin 2019 au titre respectivement des 9^e et 10^e résolutions.

En application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, les montants résultant de la mise en oeuvre de ces principes et critères sont soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019, à savoir :

Éric Jacquet, Président du conseil d'administration et Directeur général

Montants attribués bruts (k€)	2019
Rémunérations dues au titre de l'exercice	785

Dont :

Montants bruts (k€)	Montants dus au titre de 2019	Montants versés en 2019
Rémunération fixe	650	650 au titre de 2019
Rémunération variable	123 ¹	592 au titre de 2018
Rémunération exceptionnelle	—	—
Jetons de présence	12	12 au titre de 2018
Total	785	1 254

¹ Conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 du Code de commerce, le versement de toute rémunération variable est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Philippe Goczol, Directeur général délégué

Montants attribués bruts (k€)	2019
Rémunérations dues au titre de l'exercice	362

Dont :

Montants bruts (k€)	Montants dus au titre de 2019	Montants versés en 2019
Rémunération fixe	205	205 au titre de 2019
Rémunération variable	107 ¹	149 au titre de 2018
Rémunération exceptionnelle	50 ¹	20 au titre de 2018
Jetons de présence	—	—
Total	362	374

¹ Conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 du Code de commerce, le versement de toute rémunération variable est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

3 Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

> ERNST & YOUNG et Autres

Représenté par : Lionel Denjean
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03

Date de renouvellement : 30 juin 2017

Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

> Grant Thornton

Représenté par : Françoise Mechin
Cité Internationale
44, quai Charles de Gaulle
69463 Lyon cedex 06

Date du 1^{er} mandat : 26 juin 2014

Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Commissaires aux comptes suppléants

> IGEC

3, rue de Léon Jost
75017 Paris

Date de 1^{er} mandat : 26 juin 2014

Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

4 Responsable de l'information financière et relations investisseurs

> Thierry Philippe

Directeur Général Finance
T +33 4 37 42 79 14
comfi@jacquetmetals.com



Gestion des risques

1 Les principaux facteurs de risques

La Société procède régulièrement avec les dirigeants des différentes divisions à une revue des principaux risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs).

Des réunions trimestrielles ont notamment pour ordre du jour la revue des résultats, le suivi des objectifs, l'identification des opportunités de développement et le recensement des risques.

Ce dispositif est complété semestriellement par une déclaration des dirigeants de filiales sur les risques identifiés.

En complément des risques spécifiques du groupe Jacquet Metal Service listés ci-dessous, les impacts de la crise sanitaire liée au Covid-19 à la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel sont décrits au § 1.5.

1.1 Risques opérationnels

1.1.1 Risques d'approvisionnement

La nature même de l'activité de Jacquet Metal Service lui permet de ne dépendre d'aucun contrat d'approvisionnement particulier. La politique d'achat diversifiée et le processus de sélection des fournisseurs veillent également à éviter une situation de dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs fournisseurs.

Les échanges avec les tiers (fournisseurs, clients...) sont validés par le niveau hiérarchique adéquat et formalisés au travers

de contrats ou de commandes qui respectent les législations locales en vigueur. La négociation des conditions d'achats avec les principaux producteurs est réalisée par la direction de la Société, en collaboration avec les directeurs opérationnels de chaque division. Les conditions sont ensuite transmises aux filiales des différentes divisions.

À titre d'illustration, les 20 principaux fournisseurs représentent moins de 50 % des achats du Groupe.

1.1.2 Risques d'élasticité des prix d'achat

L'activité principale du Groupe recouvre l'achat, le stockage et la livraison de différentes familles de produits distribués à une clientèle, essentiellement locale, composée de petites et moyennes entreprises industrielles.

Les prix d'achat des aciers inoxydables (JACQUET et STAPPERT) et des aciers mécaniques (IMS group) sont généralement composés de deux éléments distincts :

- > le prix de base qui est le résultat d'une négociation au moment de la commande avec chaque producteur ;
- > et d'une part plus variable qui dépend de l'évolution des cours des matières premières. C'est par exemple l'extra ferraille pour les aciers mécaniques ou l'extra alliage pour les aciers inoxydables. L'extra alliage est généralement fixé au moment de la livraison et résulte d'une formule de calcul propre à chaque producteur qui intègre le prix du nickel, du chrome, du titane, du molybdène, de la ferraille, de la parité euro/dollar, etc.

Les délais de livraison sont par ailleurs un paramètre important dans la détermination des prix. En effet, les délais sont assez peu respectés et généralement compris entre 2 et 12 mois.

C'est pourquoi, compte-tenu des variations de prix des matières premières qui impactent la chaîne de valeur, les prix d'achat pourront faire l'objet de clauses d'ajustement en fonction du respect des délais de livraison. Certains accords prévoiront également prévoir que le prix final sera ajusté en fonction de la date réelle de livraison plutôt qu'à la date théorique, de

même que le prix de base pourra être révisé a posteriori par le producteur etc.

Enfin, des bonifications annuelles peuvent être prévues en fonction des volumes achetés et de la performance globale du producteur.

Les taux de marge brute du Groupe, exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, évoluent en fonction des éléments suivants :

- > évolution du mix des activités (poids relatif des divisions dans le chiffre d'affaires, celles-ci présentant des différences de taux de marge entre elles) ;
- > niveau des prix en valeur absolue ;
- > effet de l'évolution des prix sur l'écoulement des stocks.

L'évolution des prix de l'acier de base, ainsi que celle du cours de certains métaux entrant dans la composition des alliages (nickel, molybdène, chrome, etc.) entraînent également des variations du taux de marge brute exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires.

À ce titre, la politique du Groupe et la pratique sectorielle conduisent à répercuter, si possible sans délai, les hausses des prix d'achat directement sur les clients lorsque celles-ci interviennent. Symétriquement, en cas de baisse de prix, la situation concurrentielle conduit le Groupe à répercuter, selon des délais variables, ces mêmes baisses de prix. Cette faculté à répercuter ou non les hausses et baisses se traduit par un effet prix sur stocks et à un effet sur la marge brute.

1.1.3 Risques d'évolution des cours des métaux

Le Groupe ne recourt à aucun instrument financier de couverture des fluctuations des cours des matières premières entrant dans la composition des aciers qu'il commercialise. Cette situation résulte, pour certains des métaux utilisés (molybdène et chrome notamment), de l'absence de marché permettant de mettre en œuvre une telle couverture. Dans le cas du nickel, il s'agit d'un choix de gestion, le Groupe estimant à ce jour que la mise en place d'une telle politique ne serait pas forcément efficace voire risquée sur le plan économique, les coûts qui lui sont liés pouvant être supérieurs aux bénéfices susceptibles

d'en résulter. L'opportunité de mettre en place une telle politique de couverture fait l'objet de réévaluations périodiques. À ce jour, ce choix se traduit par une exposition aux fluctuations de cours des métaux.

Le Groupe n'est pas en mesure de donner des informations chiffrées pertinentes et fiables sur l'élasticité et la sensibilité des prix et des marges en raison des nombreux éléments pris en compte dans la fixation des prix d'achat et des prix de vente des matières premières.

1.1.4 Risques liés aux systèmes d'information

La plupart des sociétés du groupe utilisent le Programme de Gestion Intégré (PGI) développé par la Société. Il comprend l'application métier et la solution comptable adaptée aux contraintes locales. Les systèmes d'information sont un support essentiel à la gestion et au développement des activités de Jacquet Metal Service dans un environnement international et décentralisé.

Dans ce contexte, le Groupe estime que les principaux risques des systèmes d'information sont liés à la cybersécurité et à d'éventuelles défaillances de l'architecture des systèmes d'information (infrastructures informatiques et logiciels).

Au cours de l'exercice 2019, plusieurs actions dédiées à l'amélioration de la cybersécurité ont été menées :

- > élaboration d'une feuille de route cybersécurité et mise en place de ressources dédiées ;
- > audit des systèmes et des réseaux ;
- > mesures de renforcement de la sécurité des systèmes et des réseaux.

Les chantiers d'amélioration de la cybersécurité se poursuivront en 2020, au travers de mesures organisationnelles et techniques.

Jacquet Metal Service sécurise son architecture informatique contre les risques de panne ou de sinistre important au moyen de plusieurs salles informatiques. Chaque matériel existe dans deux salles distinctes reliées entre elles, ce qui permet de dupliquer les données en permanence sur les deux sites en temps réel. Les salles informatiques sont hébergées dans des "data center" qui offrent un haut niveau de service et de sécurité d'accès, ainsi que des accès internet haut débit.

1.2 Risques financiers

1.2.1 Risques de change

Les achats de matières premières des filiales sont principalement réalisés en euro compte tenu de leur implantation géographique. L'exposition du Groupe aux risques de change concerne donc principalement les achats des filiales européennes auprès de producteurs hors zone euro et les achats des filiales hors zone euro pour la partie des achats engagés en euro. Les autres flux sont exprimés dans la monnaie fonctionnelle de chacune des filiales.

La Société est également exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale.

La direction financière analyse mensuellement les positions de change, devise par devise, et filiale par filiale, puis met en place les couvertures nécessaires. L'instrument de couverture le plus souvent utilisé est l'achat ou la vente à terme de devises.

1.2.2 Risques de taux

Les actifs et passifs financiers peuvent être exposés aux variations de taux d'intérêts.

Les placements de trésorerie étant essentiellement des comptes à terme présentant un risque de taux limité, l'exposition aux risques de taux du Groupe concerne principalement la dette à taux variable.

Le Groupe veille à limiter le risque de variation des taux d'intérêt par la mise en place d'instruments de couverture : au 31 décembre 2019, la dette à taux variable est couverte à hauteur de 61 % par des contrats "swap" et "cap".

1.2.3 Risques de liquidité

Le Groupe peut être exposé à un risque de liquidité en cas de non-respect des covenants financiers prévus dans les contrats de financement. Le principal covenant à respecter est un ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) qui doit être inférieur à 100 %.

Au 31 décembre 2019, ce ratio s'élève à 46,1 %.

La direction financière procède régulièrement à une revue spécifique du risque de liquidité.

1.2.4 Risques de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit concerne principalement le risque de perte financière liée à la défaillance de clients.

Le Groupe ne se trouve pas dans une position de dépendance commerciale vis-à-vis de clients particuliers.

Enfin, la souscription d'un contrat d'assurance-crédit permet de limiter l'exposition du Groupe aux risques de crédit et de contrepartie aux seules créances clients non assurées.

Au 31 décembre 2019, la part des créances clients assurées s'élève à 95 %.

1.3 Risques juridiques et règlementaires

La Société et ses filiales peuvent faire l'objet d'actions judiciaires intentées par des tiers, par une autorité administrative ou de régulation. De même, elles peuvent faire l'objet de contrôles fiscaux ou douaniers.

La Société et ses filiales effectuent une veille régulière de l'évolution des législations avec l'aide de cabinets spécialisés afin

de s'assurer de la conformité de leurs pratiques en matière juridique et règlementaire.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir des effets significatifs sur la structure financière du Groupe.

1.4 Risques extra-financiers

1.4.1 Impact de l'activité sur l'environnement

Le Groupe est soucieux de limiter les impacts de son activité sur l'environnement, notamment au regard de l'émission de gaz à effet de serre et de la pollution.

Le Groupe a ainsi mis en place une évaluation périodique de ses principaux fournisseurs afin de mesurer leur exposition au risque environnemental et d'apprécier le niveau d'intégration des critères RSE au sein de leur organisation.

Cette évaluation consiste notamment à s'assurer que les fournisseurs adhèrent au code de conduite fournisseurs du Groupe, et à recueillir leurs rapports RSE, le cas échéant.

À ce jour, 85 % des principaux fournisseurs ont adhéré au code de conduite fournisseurs du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a procédé au cours de l'exercice 2019 à la circularisation de l'ensemble de ses principaux fournisseurs, de manière à mesurer l'empreinte carbone des produits achetés. Le Groupe a pour objectif d'intégrer ce critère à sa politique d'achats.

1.4.2 Qualité des approvisionnements

L'exposition du Groupe concerne principalement la qualité des approvisionnements (traçabilité des produits, normes ISO...) qui garantissent la réputation des produits auprès des clients finaux.

La nature même de l'activité du Groupe conduit à acheter exclusivement des produits qui répondent à des normes strictes

et prédéfinies. Chaque fournisseur doit s'assurer de la bijection entre le certificat du produit et la matière qui est livrée.

L'ensemble des approvisionnements du Groupe est traçable. L'objectif est de maintenir ce niveau d'exigence.

1.4.3 Respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption

Dans tous les pays où il est implanté, le Groupe s'assure, pour ce qui concerne les droits de l'homme, du respect des législations locales au sein de ses sites. Il veille également à ce que ses principaux fournisseurs aient le même niveau d'exigence.

Le Groupe a mis en place une cartographie de ses fournisseurs basée sur le volume d'affaires et l'implantation géographique. Les fournisseurs sont ainsi classés par niveau de risque.

Sur cette base, la Direction des achats Groupe demande à ses fournisseurs pouvant être exposés au risque de non-respect des droits de l'homme d'adhérer au code de conduite fournisseurs du Groupe. Ce dernier recense les valeurs du Groupe, notamment en terme de respect des droits de l'homme.

Le Groupe apprécie également le risque lié à la corruption avec le dispositif suivant :

- > un code de conduite anticorruption qui définit le comportement à adopter par chaque société du Groupe avec l'ensemble de ses partenaires, clients, fournisseurs ou prestataires. Les fournisseurs du Groupe doivent être sélectionnés sur la base de critères objectifs tels que par exemple la qualité, la fiabilité, le prix, la performance ou le service ;
- > un dispositif d'alerte interne présent dans chaque société qui permet de signaler l'existence de situations ou comportements contraires au code de conduite anticorruption ;
- > une évaluation des fournisseurs exposés à ce risque qui est approuvée par la Direction des achats Groupe ;

- > et l'adhésion au code de conduite anticorruption par les fournisseurs pouvant être exposés.

Les pourcentages d'adhésion des fournisseurs pouvant être exposés sont les suivants :

	taux d'adhésion*
Code de conduite fournisseurs	78 %
Code de conduite anti-corruption	84 %

* (nombre de fournisseurs ayant adhéré/ nombre de fournisseurs exposés) × 100

1.4.4 Économie circulaire

1.4.4.1 Efficacité matière

Dans le cadre de son activité, le Groupe est amené à réaliser des opérations de première transformation "sur-mesure" pour ses clients. Ces prestations sont généralement des opérations légères de parachèvement, telles que le découpage, le dressage, le cintrage, le pliage ou le perçage...

La recherche de la performance du Groupe passe par une optimisation de la consommation matière, et à ce titre, par la limitation maximale de la production des chutes et déchets.

Le Groupe réalise un suivi de l'efficacité matière au regard des chutes générées par ses activités de parachèvement. Les rebuts de métal issus de l'activité de découpe sont d'environ 17 000 tonnes/an, ce qui représente un taux de chutes faible au regard du niveau d'activité du Groupe. Le taux de chute est suivi au niveau de chaque entité.

L'objectif du Groupe est de maintenir le niveau de chutes le plus faible possible.

1.4.5 Santé et sécurité au travail

Le Groupe réalise des opérations de manutention de produits en acier de plusieurs tonnes et des opérations de parachèvement. Il est soucieux de préserver la santé de ses salariés et d'assurer leur sécurité sur leurs lieux de travail. À ce titre, il applique une politique de formation et de prévention destinée à réduire le nombre et la gravité des accidents du travail.

Des mesures relatives à l'amélioration de la sécurité sont prises par chaque directeur de filiale, dont à titre d'exemples :

- > la diffusion régulière d'instructions et de consignes de sécurité ;
- > les contrats signés avec des organismes extérieurs en charge des contrôles réglementaires des machines et équipements ;
- > le recensement, le suivi et l'analyse des accidents de travail survenus ;
- > les travaux d'amélioration des postes de travail dans les ateliers.

Des mesures complémentaires sont mises en œuvre pour les fournisseurs en instance de réponse : demande d'informations, vérifications lors de visites sur site, etc.

Le Groupe a pour objectif d'obtenir la signature du code de conduite fournisseurs du Groupe ainsi que du code de conduite anticorruption de l'ensemble de ces fournisseurs.

1.4.4.2 Recyclage des déchets

L'activité du Groupe repose sur une économie circulaire basée sur la vente d'acier issue principalement de produits recyclés. Les rebuts de métal sont systématiquement récupérés et valorisés par des recycleurs, puis réintégrés dans le cycle de production de l'acier.

Par ailleurs, certaines machines de découpe utilisent des volumes d'huiles et d'eaux, qui font systématiquement l'objet de mesures de recyclage et de récupération, organisées sous la responsabilité des directeurs des filiales.

Ces processus permettent de valoriser les déchets et de réduire les risques d'incidence directe sur l'environnement.

Le Groupe entend maintenir un haut niveau de recyclage de ses déchets générés par son activité.

Le suivi des accidents du travail est effectué localement sous la responsabilité des Directeurs de filiale.

La fréquence des accidents du travail ainsi que le taux de gravité d'accidents du travail sont présentés ci-après :

	2019	2018
Fréquence ¹	30,28	28,84
Taux de gravité ²	0,69	0,51

¹ Taux de fréquence d'accident du travail
= (nb des accidents avec arrêt/heures travaillées) × 1 000 000.

² Taux de gravité d'accident du travail
= (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) × 1 000

Ces indicateurs sont analysés à fréquence régulière de manière à mettre en place des actions correctives le cas échéant, et à les maintenir le plus faible possible.

1.4.6 Gestion des ressources humaines

Le Groupe est attaché à la qualité du management et du dialogue social, garants de la stabilité des équipes et des organisations de manière générale.

La politique du Groupe est mise en œuvre au niveau de chaque société pour tenir compte des spécificités des réglementations locales. Ainsi, la gestion des ressources humaines est assurée par les directeurs des filiales en fonction des besoins des filiales et des spécificités locales. Ils s'assurent du respect de la législation en vigueur dans le pays et notamment :

- > de l'organisation du temps de travail, des formations et de la mise en œuvre du dialogue social ;
- > des conditions de sécurité et de santé au travail ;
- > du respect des droits de l'homme et de l'enfant ;
- > de l'absence de discrimination.

Il n'existe pas de centralisation des accords signés avec les organisations représentatives du personnel car ils dépendent de chaque réglementation locale et structure de filiale.

Cependant, tout accord significatif discuté localement est porté préalablement à la connaissance de la Direction du Groupe. Le dialogue social est régi dans chaque société selon la législation en vigueur dans le pays.

Le Groupe n'a pas connaissance de manquements significatifs à ses obligations sociales.

Le Groupe a identifié comme indicateur de risque le taux d'absentéisme court (inférieur à trois jours). Un processus de suivi du nombre d'absences a été mis en place au niveau du Groupe

	2019
Taux d'absentéisme court*	0,75 %

* (nombre de jours d'absence <3 jours / nombres de jours travaillés dans l'année) × 100

Cet indicateur est analysé à fréquence régulière de manière à mettre en place des actions correctives le cas échéant, et à maintenir ce taux le plus faible possible.

1.5 Impact du Covid-19 sur les principaux facteurs de risques

Les effets de la pandémie liée au Covid-19 sont à ce jour difficilement quantifiables. Les impacts sur les principaux facteurs de risques ont été estimés à la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel.

Sans être exhaustifs, ils sont les suivants :

- > perturbation de l'activité afin de faire face aux potentiels impacts sanitaires sur la santé et la sécurité des salariés (cf. § 1.4.5 Santé et sécurité au travail) ;
- > perturbation de la chaîne d'approvisionnement (cf. § 1.1.1 Risques d'approvisionnement) ;

- > impact d'un éventuel ralentissement de l'activité économique sur le prix des matières premières (cf. § 1.1.2 Risques d'élasticité des prix d'achat et § 1.1.3 Risques d'évolution des cours des métaux) ainsi que sur les risques de contrepartie (cf. § 1.2.4 Risque de crédit et de contrepartie).

À la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel, le Groupe porte une attention très particulière à l'évolution de cette épidémie et a publié, le 30 mars 2020, le communiqué présenté en page 6.

2 Assurance et couverture des risques

En matière de risques opérationnels, chaque filiale dispose d'une couverture de risque adaptée à son activité, grâce à des polices d'assurance souscrites localement ou par le Groupe et couvrant l'ensemble des risques potentiels tels que :

- > tous dommages et pertes d'exploitation consécutives ;
- > responsabilité des mandataires sociaux et dirigeants ;
- > Responsabilité Civile Générale : la Société a souscrit une police master garantissant les conséquences de la responsabilité civile de la Société et de ses filiales. Pour les filiales non couvertes par la police master Groupe, une assurance responsabilité civile générale est souscrite localement.

La Société considère que sa couverture d'assurance est en adéquation avec les standards de l'assurance responsabilité civile professionnelle française et européenne, et suffisamment large pour couvrir les risques normaux inhérents à ses activités.

Néanmoins, elle ne peut pas garantir que ces polices couvriront l'ensemble des sinistres auxquels le Groupe pourrait être confronté.

Au 31 décembre 2019, aucun risque potentiel significatif, dont les conséquences ne seraient pas déjà intégrées dans les comptes 2019, n'a été identifié.

3 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les informations sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société s'appuie sur le guide de mise en œuvre par les valeurs moyennes et petites du cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'Autorité des marchés financiers le 9 janvier 2008. Il couvre l'ensemble des filiales entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

3.1 Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif qui vise à assurer :

- > la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- > l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- > le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- > la fiabilité des informations financières et comptables.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques qui pourraient empêcher la Société d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut garantir que les objectifs de la Société seront atteints.

Les procédures de contrôle interne actuellement en vigueur visent à optimiser le contrôle de la Société sur ses filiales dans

un cadre de décentralisation des fonctions et des responsabilités, et ont essentiellement pour objectifs :

- > de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques arrêtées par la direction générale et qu'ils soient conformes aux règles internes du Groupe ainsi qu'aux objectifs ;
- > de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquée au Conseil d'administration et aux actionnaires de la Société reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation du Groupe ;
- > De garantir la maîtrise des risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine ou la réalisation des objectifs du Groupe.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant garantir que ces risques sont totalement éliminés.

3.2 L'environnement de contrôle

Manuels de procédure ISO

La certification ISO des principales filiales implique un contrôle externe annuel de la bonne application des procédures par un expert indépendant. Ce contrôle donne lieu à la formalisation

d'un rapport comprenant des recommandations. Il est transmis directement aux dirigeants des filiales concernées.

Règles générales Groupe

Les règles actuelles définissent et limitent les pouvoirs et obligations des dirigeants au sein du Groupe en terme notamment :

- > de prise d'engagements d'achats de matières, de frais généraux ou de financements;

- > de prise de contrats commerciaux de vente (assurance-crédit, contrats longs, stocks personnalisés ou en consignation, etc.);
- > de mouvements de personnel;
- > d'investissements ou désinvestissements.

3.3 Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de direction et de contrôle à l'ensemble des collaborateurs.

Conseil d'administration

Il appartient à la direction générale de rendre compte au Conseil d'administration et au Comité d'audit et des risques des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne, de son déploiement au sein du Groupe et des actions mises en place pour l'améliorer.

En tant que de besoin, le Conseil d'administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui le concernent.

Comité d'audit et des risques

Il appartient au Comité d'audit et des risques d'examiner les comptes sociaux et consolidés et les rapports y afférent avant leur examen par le Conseil d'administration, et de s'assurer de la cohérence de ces états financiers avec les informations dont il a par ailleurs connaissance.

Il a également en charge le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Les Commissaires aux Comptes participent aux réunions du Comité d'audit et des risques et se tiennent informés des missions réalisées par l'audit interne.

Direction générale finance

Le Directeur Général Finance est responsable des pôles de compétences en matière (i) de financements et de trésorerie, (ii) de consolidation et de contrôle financier, (iii) d'affaires juridiques et d'assurances, (iv) d'audit et de contrôle interne, (v) de

fiscalité (vi) des relations investisseurs et (vii) de fusion-acquisition. Ces responsabilités sont exercées et/ou déléguées de la manière suivante :

Direction financière

Composée d'une direction centrale et de directions pays, la direction financière a notamment pour missions de :

- > suivre la performance des filiales, des divisions et du Groupe;
- > suivre la réalisation des objectifs fixés par la direction générale;
- > définir, mettre en place et s'assurer de la fiabilité des reportings et des procédures;
- > vérifier que les informations comptables, financières et de gestion reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation des filiales, des divisions et du Groupe;
- > s'assurer de la correcte application des règles fiscales;
- > d'optimiser et de sécuriser la gestion de la trésorerie et des financements au sein du Groupe. Elle doit par ailleurs s'assurer que les engagements pris par la Société et ses filiales sont conformes aux obligations associées aux financements.

Direction de l'audit interne

Elle veille à l'animation et à la structuration du dispositif de contrôle interne, participe à la définition et à la diffusion du référentiel de contrôle interne et suit l'application des principes définis par le Groupe. Elle exerce une compétence transversale de contrôle sur l'ensemble des activités et des flux de l'entreprise. Ses travaux peuvent s'articuler autour de missions comme l'audit financier (revue des états financiers, examen des systèmes et règles établies en vue d'assurer la fiabilité des informations financières), l'audit opérationnel (revue des principaux cycles de l'entreprise et analyse de l'organisation en place afin de s'assurer qu'elle permet de maîtriser les risques et d'atteindre les objectifs fixés) ou de missions ponctuelles comme le soutien aux opérationnels, des missions de diagnostics ou d'organisation.

Direction juridique

En collaboration avec les avocats du Groupe, elle a notamment pour missions de superviser les opérations juridiques mises en place dans le cadre d'opérations courantes ou de développement, d'assurer le suivi des obligations réglementaires en droit des sociétés, droit boursier et gouvernance de la Société, d'assurer le contrôle de la conformité de la communication finan-

cière réglementée et de tout autre document destiné aux autorités boursières, de superviser le suivi juridique des sociétés composant le Groupe tant en France qu'à l'étranger, d'assurer la rédaction et le suivi de tout type de contrats, d'assurer le suivi des litiges, contentieux, arbitrages, de participer à la nég-

ciation des polices d'assurances, au suivi et à la gestion des sinistres, et de mettre en place et de superviser les procédures pour le suivi de la conformité et de la bonne gouvernance des filiales en France et à l'étranger et de leur secrétariat juridique.

3.4 Présentation synthétique du dispositif de contrôle interne

Information et communication

Les procédures spécifiques à l'élaboration de l'information financière et comptable comprennent :

- > les arrêtés comptables trimestriels donnant lieu à consolidation et publication ;
- > le suivi mensuel des résultats ;
- > un prévisionnel de trésorerie réalisé mensuellement.

Identification et évaluation des risques

La direction générale du Groupe reçoit trimestriellement les principaux dirigeants opérationnels des différentes divisions. Ces réunions ont notamment pour objet la revue des résultats,

le suivi des objectifs, l'identification des opportunités de développement et le recensement des risques.

Ce recensement est complété semestriellement par une déclaration des filiales relative aux risques identifiés.

Pilotage du contrôle interne

Un plan d'audit interne est défini chaque année et soumis au Comité d'audit et des risques. L'objectif poursuivi vise l'amélioration du contrôle interne par la mise en œuvre de missions ponctuelles de revue des processus des filiales et d'évaluation des dispositifs de contrôle interne au niveau de chaque filiale du Groupe.

3.5 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Planification, pilotage et processus de reporting

Le processus d'élaboration budgétaire et de suivi des performances se présente de la façon suivante :

- > à partir des orientations stratégiques arrêtées par la direction générale du Groupe, les directeurs opérationnels des divisions et les dirigeants des filiales établissent un budget annuel, qui sera discuté et validé par la direction générale du Groupe ;
- > une fois par trimestre, les directeurs opérationnels des différentes divisions sont reçus par la direction générale du Groupe pour faire une revue des performances opérationnelles, des orientations stratégiques et un suivi des objectifs.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la cohérence et la fiabilité des données utilisées pour les besoins du pilotage interne et de la communication externe incluent la mise en place d'un outil de reporting et de consolidation homogène, progiciel intégrant tous les mois les informations financières de gestion et de comptabilité nécessaires à la consolidation et au pilotage opérationnel. Cet unique outil de consolidation sert à l'élaboration du reporting mensuel et de l'information financière externe, et ce à chaque phase de consolidation (budget, prévisionnels, reportings). Cette unicité permet de répondre aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière pour les différentes données utilisées pour le pilotage interne et la communication externe.

Procédures d'arrêtés des comptes

Le Groupe procède à une clôture mensuelle consolidée de certains indicateurs clés et à une clôture trimestrielle de ses comptes consolidés.

La direction financière organise et planifie l'ensemble des travaux comptables afin d'organiser une consolidation fiable et cohérente de ces données. Cette procédure concerne l'ensemble des filiales consolidées du Groupe.

Les principes comptables sont revus chaque trimestre au regard des nouvelles évolutions réglementaires.

Les données des filiales sont transmises selon un format imposé, identique pour toutes les filiales consolidées du Groupe. Les éléments remontés sont établis conformément aux normes internationales d'information financière IFRS, selon un plan de comptes unique en monnaie locale. Les filiales sont responsables de la conformité de ces informations avec les instructions du Groupe (plan de comptes, instructions de clôture) et du respect des instructions détaillées transmises par la direction financière du Groupe (calendrier de remontée et fiabilité des données). Les retraitements nécessaires entre les comptes individuels et les comptes consolidés sont détaillés et enregistrés par chaque filiale et font l'objet d'une revue par la direction financière centrale. Les formats de reporting incluent également des analyses dé-

taillées permettant de comparer les résultats selon des paramètres homogènes, en isolant par exemple les opérations non récurrentes comme les modifications de périmètre.

Chaque filiale gère les particularités locales, assure le contrôle comptable et les obligations de conservation des informations et données concourant à la formation des états comptables et financiers, selon les règles locales en vigueur.

Activité de contrôle

La direction financière s'assure de la cohérence des remontées d'information des filiales avant agrégation des résultats, de l'enregistrement des écritures de consolidation et des retraitements effectués. La correcte constatation des flux par les entités fait également l'objet de contrôles automatiques par l'outil de reporting et de consolidation.

L'identification et le recensement des retraitements sont effectués conjointement par les directions financières pays et la direction financière centrale. La revue de ces retraitements est incluse dans les travaux de contrôle des Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, la direction financière centrale peut être amenée à effectuer des contrôles spécifiques concernant des aspects comptables identifiés comme sensibles qui pourraient avoir un impact significatif sur la présentation des états financiers. Ces

éléments sont également revus dans le cadre de leurs travaux de contrôle par les Commissaires aux comptes.

Dans le cadre de leurs missions de contrôle, les contrôleurs de gestion en charge des filiales ont accès à toutes les informations. Leurs interlocuteurs principaux sont les dirigeants et les responsables financiers des filiales contrôlées.

Communication financière et comptable

Chaque année, un échéancier récapitule l'ensemble des obligations périodiques du Groupe en matière de communication comptable et financière au marché et aux institutions réglementaires de la Société. Cet échéancier est diffusé en interne aux équipes travaillant plus spécifiquement sur la communication financière.

Parallèlement, les équipes de la direction financière ont mis en œuvre la formalisation d'un calendrier comptable et financier permettant de garantir le respect des échéances annoncées.

Les procédures relatives au contrôle de l'information financière et comptable reposent sur :

- > les contrôles mensuels de l'ensemble des informations comptables et financières par les contrôleurs de gestion et la trésorerie ;
- > la revue des états financiers par la direction financière.

4 Déclaration de performance extra-financière

Décret n°2017-1265 du 9 août 2017 relatif à la publication d'informations non financières

4.1 Modèle d'affaires

Table de correspondance

1	Description des activités du Groupe	
	Description de l'activité et des divisions	Présentation du Groupe - § 3 L'activité du groupe
	Chiffres clés	Résultats annuels 2019
	Organigramme des principales entités	Présentation du Groupe - § 6 Principales sociétés
	Description des produits	Présentation du Groupe - § 3 L'activité du groupe
2	Description du modèle économique	
	Positionnement dans la filière	Présentation du Groupe - § 3 L'activité du groupe
	Ressources clés/facteurs de production utilisés	Présentation du Groupe - § 3 L'activité du groupe
	Valeur apportée aux différents segments de clients et autres parties prenantes	Présentation du Groupe - § 3 L'activité du groupe
	Analyse de la marge	Présentation du Groupe - § 3 L'activité du groupe

Informations sociales

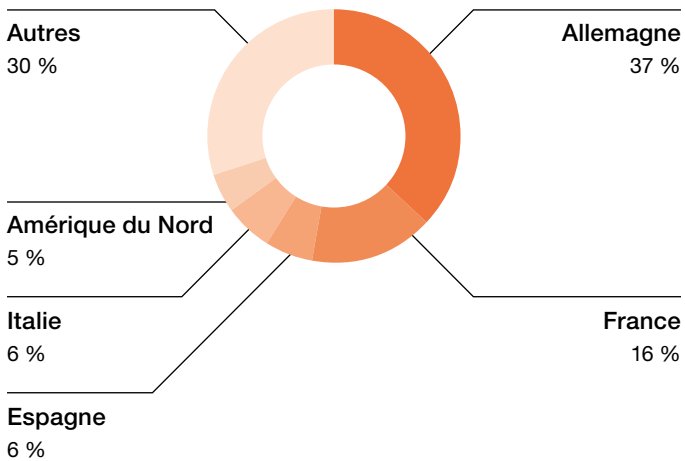
Au 31 décembre 2019, le Groupe compte 3 039 collaborateurs (équivalent temps plein) et 142 intérimaires.

Au cours de l'année, 498 collaborateurs ont quitté le Groupe (dont 91 licenciements) et les nouveaux recrutements se sont élevés à 485.

Évolution des effectifs:

	2019	2018
FTE fin d'exercice	3 039	3 069
FTE – Entrepôt et logistique	1 433	1 441
	47,2 %	47,0 %
FTE - Commercial	1 145	1 167
	37,7 %	38,0 %
FTE – Support (Achat, Informatique, Administratif)	461	462
	15,2 %	15,0 %

La répartition des effectifs par zone géographique est la suivante :



La masse salariale 2019 s'élève à 164,2 millions d'euros contre 169,7 millions en 2018 (hors Abraservice), soit une diminution de 3,2 %.

4.2 Description des risques extra-financiers et impacts

La description des principaux risques extra-financiers est exposée au § 1.4 de la partie Gestion des risques.

Compte tenu de la nature de ses activités et des conditions de travail impliquant des opérations de manutention, le Groupe considère que les thèmes suivants mentionnés à l'article L225-102-1 al.III du code de commerce ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans le présent rapport : la lutte contre le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal ainsi que l'alimentation responsable, équitable et durable.

Par ailleurs, le Groupe n'est pas exposé au risque d'évasion fiscale dans la mesure où il n'est implanté dans aucun des pays de la liste noire des "paradis fiscaux", telle que définie par la Commission Européenne.

4.3 Processus de gestion des risques

Les processus de gestion des principaux risques extra-financiers sont décrits au § 1.4 de la partie Gestion des risques.

5 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

> ERNST & YOUNG et Associés

Tour First — TSA 14444
92037 Paris - la Défense cedex
S.A.S. à capital variable
449 142 348 R.C.S. Nanterre

—
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Jacquet Metal Service
Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1681 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après l'"Entité"), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la "Déclaration"), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'Entité

Il appartient au conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le "Référentiel") dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'Entité.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- > la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- > la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les "Informations".

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000¹ :

- > nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- > nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- > nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- > nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ;
- > nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques.
- > nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - > apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
 - > corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (lutte contre la corruption, lutte contre l'évasion fiscale, approvisionnement responsable), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : STAPPERT Deutschland et IMS Deutschland ;
- > nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- > nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- > pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - > des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - > des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 15 % et 17 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (15 % des chutes de matières, 17 % des effectifs) ;
- > nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

¹ ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre novembre 2019 et mars 2020 sur une durée totale d'intervention d'environ trois semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions générale, administration et finances, audit interne, ressources humaines, santé et sécurité et achats.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-la Défense, le 1^{er} avril 2020

L'organisme Tiers Indépendant

> ERNST & YOUNG et Associés

—
Christophe Schmeitzky
Associé développement durable

—
Jean-François Bélorgey
Associé

Annexe 1 Informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)

- > Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail;
- > Taux d'absentéisme court.

Informations qualitatives (actions ou résultats)

- > La politique SST et les mesures d'amélioration de l'Entité;
- > Organisation, politiques et mesures de gestion des ressources humaines.

Informations environnementales

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)

- > Tonnes de chute générée lors de la découpe.

Informations qualitatives (actions ou résultats)

- > Politique et actions d'optimisation de la matière et processus de valorisation des déchets.

Informations sociétales

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)

- > Part des fournisseurs exposés au risque environnemental ayant adhéré au code de conduite fournisseurs groupe;
- > Part des fournisseurs exposés aux risques liés au respect des droits de l'homme ayant adhéré au code de conduite fournisseurs groupe;
- > Part des fournisseurs exposés au risque de corruption ayant adhéré au code de conduite anti-corruption.

Informations qualitatives (actions ou résultats)

- > Déploiement de la charte fournisseurs et procédures d'évaluation périodique des fournisseurs (changement climatique, corruption et droits de l'homme);
- > Circularisation des principaux fournisseurs afin de connaître leur empreinte carbone;
- > Application du code de conduite anti-corruption et déploiement de la procédure d'alerte.



Rapport financier

2019

1 Rapport de gestion – informations sur le Groupe

1.1 Activité et résultats du Groupe au 31 décembre 2019

Résultats du Groupe au 31 décembre 2019

Les résultats au 31 décembre 2019 sont comparés aux résultats 2018 disponibles dans le document de référence 2018 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 avril 2019 (n° de dépôt D.19-0307) et dans le rapport d'activité du 31 décembre 2018.

Le 31 octobre 2019, le Groupe a cédé Abraservice, groupe spécialisé dans la distribution d'aciers résistants à l'abrasion. Avec 10 centres de distribution localisés dans 11 pays principalement en Europe, Abraservice a réalisé un chiffre d'affaires de 78 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019, conformément à la norme *IFRS 5 – actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, la contribution d'Abraservice pour la période courant du 1^{er} janvier au 31 octobre 2019 (10 mois) n'est pas comptabilisée dans le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel du Groupe. Le résultat net de cette activité ainsi que le résultat de cession sont présentés sur la ligne "résultat net des activités abandonnées".

Afin de permettre la comparaison avec les chiffres 2019, les comptes 2018 ont été retraités des résultats du groupe Abraservice et des résultats des activités cédées en 2018 (données proforma "PF").

k€	T4 2019	T4 2018 PF	2019	2018 PF
Chiffre d'affaires	355 150	398 568	1 614 637	1 744 960
Marge brute	86 274	94 246	373 921	421 693
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>24,3 %</i>	<i>23,6 %</i>	<i>23,2 %</i>	<i>24,2 %</i>
Charges opérationnelles	(75 462)	(79 460)	(302 674)	(320 867)
Dotation nette aux amortissements	(8 655)	(4 482)	(34 162)	(17 987)
Dotation nette aux provisions	(1 453)	3 835	2 152	4 457
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	91	(269)	325	3 829
Résultat opérationnel	795	13 870	39 562	91 125
Résultat financier	(1 627)	(2 635)	(10 831)	(10 669)
Résultat avant impôts	(832)	11 235	28 731	80 456
Impôts sur les résultats	(2 872)	(2 757)	(13 169)	(20 463)
Résultat net des activités abandonnées	8 858	1 597	12 016	4 988
Résultat net consolidé	5 154	10 075	27 578	64 981
Résultat net part du Groupe	4 774	9 201	24 545	61 627
Résultat net part du Groupe par action émise (en €)	0,20	0,38	1,02	2,56
Résultat opérationnel	795	13 870	39 562	91 125
Eléments non récurrents et résultat de cession	2 789	269	3 234	(3 329)
Résultat opérationnel courant	3 584	14 139	42 796	87 796
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>1,0 %</i>	<i>3,5 %</i>	<i>2,7 %</i>	<i>5,0 %</i>
Dotation nette aux amortissements	8 655	4 482	34 162	17 987
Dotation nette aux provisions	1 453	(3 835)	(2 152)	(4 457)
Eléments non récurrents	(2 880)	481	(1 473)	840
EBITDA courant	10 812	15 267	73 333	102 166

Faits marquants

Les conditions de marché en 2019 ont été principalement caractérisées par une demande plus faible qu'en 2018, notamment à partir du second semestre.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 1,6 milliard d'euros, l'EBITDA courant à 73 millions d'euros, et les cash flows d'exploitation à 59 millions d'euros.

IMS group, la division spécialisée dans la distribution d'aciers mécaniques, a été particulièrement affectée par le ralentissement des activités manufacturières en Europe, notamment en Allemagne son premier marché. Son chiffre d'affaires 2019 est ainsi inférieur de 13 % à celui de 2018 (-19 % au T4).

Pour la division STAPPERT, spécialisée dans la distribution de produits longs d'aciers inoxydables, la baisse d'activité a été plus limitée, avec un chiffre d'affaires 2019 inférieur de 3,9 % à celui de 2018 (-3,2 % au T4).

La division JACQUET, également spécialisée dans la distribution de produits plats d'aciers inoxydables et opérant sur des marchés plus diversifiés, enregistre une croissance de son activité (+3,5 % en 2019 dont +2,1 % au T4).

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi une politique d'investissement soutenue (30 millions d'euros) visant essentiellement à renforcer son positionnement sur ses marchés, notamment en Amérique du Nord.

Avec les cash flows d'exploitation générés et, en octobre 2019, la cession du groupe Abraservice (78 millions d'euros de chiffre d'affaires), le Groupe a amélioré sa structure financière et termine l'année avec un ratio d'endettement net (gearing) de 46,1 % (contre 56,9 % fin 2018).

En 2020, les conditions de marché du début d'exercice sont difficiles et le Groupe n'anticipe pas d'amélioration de la conjoncture au 1^{er} semestre.

L'activité du Groupe en Chine, qui représente 1 % du chiffre d'affaires consolidé, a été affectée par les mesures prises dans le cadre de la gestion du Covid-19. Concernant la chaîne d'approvisionnement d'aciers, l'impact potentiel des arrêts de production devrait être limité, la part des achats du Groupe en provenance de Chine étant inférieure à 20 %. En Italie (8 % du chiffre d'affaires consolidé et 20 % des approvisionnements), le Groupe ne constate pas d'interruption d'activité et n'est pas en mesure à ce jour d'évaluer l'impact potentiel du Covid-19. Il en va de même pour les autres marchés sur lesquels le Groupe opère.

Dans ce contexte, le Groupe s'attachera à améliorer son efficacité opérationnelle et à poursuivre sa politique d'investissement et de croissance en l'adaptant à la conjoncture.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'établit à 1 615 millions d'euros, inférieur de 7,5 % par rapport à celui au 31 décembre 2018 (-10,9 % au T4) avec les effets suivants :

- > volumes distribués : -8 % (-11,1 % au T4);
- > prix : +0,5 % (+0,2 % au T4). Les prix observés au quatrième trimestre 2019 sont supérieurs de +1 % à ceux observés au troisième trimestre 2019.

m€	T4 2019	T4 2018 PF	2019	2018 PF
Chiffre d'affaires	355	399	1 615	1 745
Variation 2019 v. 2018	-10,9 %		-7,5 %	
Effet prix	+0,2 %		+0,5 %	
Effet volume	-11,1 %		-8,0 %	

Les différents effets sont calculés comme suit :

- > effet volume = $(V_n - V_{n-1}) \times P_{n-1}$ avec V = volumes et P = prix de vente moyen converti en euro au taux de change moyen;
- > effet prix = $(P_n - P_{n-1}) \times V_n$;
- > effet de change est inclus dans l'effet prix. Il n'a pas d'impact significatif au 31 décembre 2019;
- > effet de périmètre/opérations de l'exercice N
 - > acquisitions : l'effet périmètre correspond à la contribution (volumes et chiffre d'affaires) de l'entité acquise depuis la date d'acquisition,
 - > cessions : l'effet périmètre correspond à la contribution (volumes et chiffre d'affaires) en N-1 de l'entité cédée depuis la date de cession.
- > acquisitions : l'effet périmètre correspond à la contribution (volumes et chiffre d'affaires) de l'entité acquise du 1^{er} janvier N jusqu'à la date anniversaire en N de l'acquisition,
- > cessions : l'effet périmètre correspond à la contribution (volumes et chiffre d'affaires) en N-1 de l'entité cédée depuis la date de cession -1 an ;
- > effet de périmètre/opérations de l'exercice précédent N-1 ;

Marge brute

La marge brute s'élève à 374 millions d'euros et représente 23,2 % du chiffre d'affaires (24,3 % au T4), contre 422 millions d'euros en 2018 (24,2 % du chiffre d'affaires dont 23,6 % au T4).

m€	T4 2019	T4 2018 PF	2019	2018 PF
Chiffre d'affaires	355,1	398,6	1 614,6	1 745,0
Coût des ventes	(268,9)	(304,3)	(1 240,7)	(1 323,3)
Dont achats consommés	(268,3)	(306,7)	(1 241,2)	(1 314,9)
Dont dépréciation des stocks	(0,5)	2,4	0,5	(8,4)
Marge brute	86,3	94,2	373,9	421,7
% du chiffre d'affaires	24,3 %	23,6 %	23,2 %	24,2 %

Résultat opérationnel

Les charges opérationnelles courantes s'élèvent à 331 millions d'euros contre 334 millions d'euros en 2018 (-0,8 %).

La première application de la norme *IFRS 16-Contrats de location* a entraîné une diminution des charges opérationnelles (loyers) et une augmentation des amortissements, respectivement de 17 et 16 millions d'euros.

L'EBITDA courant s'établit à 73 millions d'euros soit 4,5 % du chiffre d'affaires. Il bénéficie d'un effet positif de 17 millions d'euros lié à l'application de la norme *IFRS 16-Contrats de location* depuis le 1^{er} janvier 2019. Retraité de cet effet, l'EBITDA courant est de 56 millions d'euros, soit 3,5 % du chiffre d'affaires contre 5,9 % en 2018.

L'EBITDA courant intègre le retraitement de 2,1 millions d'euros de charges non récurrentes (éléments monétaires).

Le Résultat Opérationnel Courant s'élève à 43 millions d'euros soit 2,7 % du chiffre d'affaires, contre 88 millions d'euros en 2018 (5 % du chiffre d'affaires). L'application de la norme *IFRS 16-Contrats de location* n'a pas d'impact significatif sur le Résultat Opérationnel Courant.

Le résultat opérationnel inclut 0,3 million d'euros de résultat de cessions d'actifs immobilisés et 3,6 millions d'euros de charges non récurrentes (éléments non monétaires pour 1,5 million d'euros et éléments monétaires pour 2,1 millions d'euros), et s'établit à 40 millions d'euros.

Résultat financier

Après prise en compte d'une charge d'intérêts de 1,7 million d'euros liée à la première application de la norme *IFRS 16 – Contrats de location*, le résultat financier s'élève à (10,8) millions d'euros. Retraité de cet impact, il s'élève à (9,1) millions d'euros contre (10,7) millions d'euros en 2018.

Le taux moyen de l'endettement brut au 31 décembre 2019 (hors impact IFRS 16 et changement de périmètre) est de 2 % contre 2,4 % en 2018.

m€	T4 2019	T4 2018 PF	2019	2018 PF
Coût de l'endettement net	(2,1)	(2,7)	(8,8)	(7,9)
<i>Dont charge liée à l'application d'IFRS 16</i>	<i>(0,4)</i>	–	<i>(1,7)</i>	–
Autres éléments financiers	0,5	0,1	(2,0)	(2,8)
Résultat financier	(1,6)	(2,6)	(10,8)	(10,7)

Résultat net

Après la prise en compte d'une plus-value de 9 millions d'euros liée à la cession d'Abraservice, le résultat net part du Groupe s'élève à 25 millions d'euros (1,5 % du chiffre d'affaires) contre 62 millions d'euros en 2018 (3,5 % du chiffre d'affaires). L'application de la norme *IFRS 16 – Contrats de location* n'a pas d'impact significatif sur le résultat net.

L'augmentation du taux d'impôt s'explique par la moindre consommation de reports d'impôts déficitaires.

m€	T4 2019	T4 2018 PF	2019	2018 PF
Résultat avant impôts	(0,8)	11,2	28,7	80,5
Impôts sur les résultats	(2,9)	(2,8)	(13,2)	(20,5)
Taux d'impôt	n.a.	24,5 %	45,8 %	25,4 %
Résultat net des activités abandonnées	8,9	1,6	12,0	5,0
Résultat net consolidé	5,2	10,1	27,6	65,0
Part des minoritaires	(0,4)	(0,9)	(3,0)	(3,4)
Résultat net part du Groupe	4,8	9,2	24,5	61,6
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>1,3 %</i>	<i>2,3 %</i>	<i>1,5 %</i>	<i>3,5 %</i>

1.2 Activité et résultats par division hors impacts IFRS 16

m€	JACQUET Tôles quarto inox ³		STAPPERT Produits longs inox		IMS group Aciers pour la mécanique ³	
	T4 2019	2019	T4 2019	2019	T4 2019	2019
Chiffre d'affaires	80	343	104	467	174	818
Variation 2019 vs. 2018	+2,1 %	+3,5 %	-3,2 %	-3,9 %	-19,3 %	-13,1 %
Effet prix	+2,3 %	+3,6 %	+1,7 %	-0,4 %	-1,1 %	-0,1 %
Effet volume	-0,3 %	-0,1 %	-4,9 %	-3,5 %	-18,2 %	-13,1 %
EBITDA courant^{1,2}	4	23	2	14	(1)	14
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>5,5 %</i>	<i>6,8 %</i>	<i>1,6 %</i>	<i>3 %</i>	<i>-0,5 %</i>	<i>1,8 %</i>
Résultat opérationnel courant²	3	16	1	12	(1)	11
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>3,7 %</i>	<i>4,8 %</i>	<i>0,7 %</i>	<i>2,6 %</i>	<i>-0,7 %</i>	<i>1,4 %</i>

¹ Hors divisions, les activités (dont Jacquet Metal Service SA) contribuent à l'EBITDA courant pour 4 millions d'euros au 31 décembre 2019 (2 million d'euros au T4 2019) et l'EBITDA courant bénéficie d'un effet positif de 17 millions d'euros lié à l'application de la norme *IFRS 16 – Contrats de location*.

² Ajusté des éléments non-récurrents : la définition et les modalités de calcul des indicateurs financiers non définis par les normes IFRS sont intégrées dans le rapport de gestion - informations sur le Groupe.

³ Afin de permettre la comparaison avec les chiffres 2019, les comptes 2018 de JACQUET ont été retraités des résultats du groupe Abraservice cédé le 31 octobre 2019 et ceux d'IMS group des résultats des activités cédées en 2018.

JACQUET > Tôles quarto inox

La division est spécialisée dans la distribution de tôles quarto en aciers inoxydables. Elle réalise 67 % de son activité en Europe et 26 % en Amérique du Nord.

Le chiffre d'affaires s'établit à 343 millions d'euros contre 332 millions d'euros en 2018 soit une évolution de +3,5% (+2,1 % au T4) :

- > volumes : -0,1 % (-0,3 % au T4);
- > prix : +3,6 % (T4 : +2,3 % vs T4.18 et +2,8 % vs. T3.19).

La marge brute s'élève à 105 millions d'euros et représente 30,6 % du chiffre d'affaires (32 % au T4) contre 106 millions d'euros en 2018 (31,9 % du chiffre d'affaires, dont 31,5 % au T4).

L'EBITDA courant s'élève à 23 millions d'euros (4 millions d'euros au T4) représentant 6,8 % du chiffre d'affaires contre 28 millions d'euros en 2018 (8,4 % du chiffre d'affaires, dont 6,4 % au T4).

m€	T4 2019	T4 2018 PF	2019	2018 PF
Chiffre d'affaires	80,4	78,8	343,5	332,0
Variation 2019 vs. 2018	+2,1 %		+3,5 %	
Effet prix	+2,3 %		+3,6 %	
Effet volume	-0,3 %		-0,1 %	
Marge brute	25,7	24,8	105,1	105,8
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>32,0 %</i>	<i>31,5 %</i>	<i>30,6 %</i>	<i>31,9 %</i>
EBITDA courant	4,4	5,0	23,4	27,9
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>5,5 %</i>	<i>6,4 %</i>	<i>6,8 %</i>	<i>8,4 %</i>
Résultat opérationnel courant	2,9	3,0	16,5	21,3
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>3,7 %</i>	<i>3,8 %</i>	<i>4,8 %</i>	<i>6,4 %</i>

STAPPERT > Produits longs inox

La division est spécialisée dans la distribution de produits longs inoxydables en Europe. Elle réalise 41 % de ses ventes en Allemagne, premier marché Européen.

Le chiffre d'affaires s'établit à 467 millions d'euros contre 487 millions d'euros en 2018 soit une évolution de -3,9 % (-3,2 % au T4) :

- > volumes : -3,5 % (-4,9 % au T4);
- > prix : -0,4 % (T4 : +1,7 % vs T4.18 et +2,9 % vs. T3.19).

La marge brute s'élève à 92 millions d'euros et représente 19,6 % du chiffre d'affaires (21,2 % au T4) contre 104 millions d'euros en 2018 (21,3 % du chiffre d'affaires, dont 21,1 % au T4).

L'EBITDA courant s'élève à 14 millions d'euros (2 millions d'euros au T4) représentant 3 % du chiffre d'affaires contre 26 millions d'euros en 2018 (5,3 % du chiffre d'affaires, dont 3,8 % au T4).

m€	T4 2019	T4 2018 PF	2019	2018 PF
Chiffre d'affaires	103,6	107,0	467,4	486,5
Variation 2019 vs. 2018	-3,2%		-3,9%	
Effet prix	+1,7%		-0,4%	
Effet volume	-4,9%		-3,5%	
Marge brute	22,0	22,6	91,6	103,8
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>21,2%</i>	<i>21,1%</i>	<i>19,6%</i>	<i>21,3%</i>
EBITDA courant	1,6	4,0	14,1	25,6
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>1,6%</i>	<i>3,8%</i>	<i>3,0%</i>	<i>5,3%</i>
Résultat opérationnel courant	0,7	4,0	12,3	23,7
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>0,7%</i>	<i>3,7%</i>	<i>2,6%</i>	<i>4,9%</i>

IMS group > Aciers pour la mécanique

IMS group est spécialisé dans la distribution d'aciers pour la mécanique le plus souvent sous forme de produits longs. La division réalise 46 % de ses ventes en Allemagne, premier marché Européen.

Le chiffre d'affaires s'établit à 818 millions d'euros contre 941 millions d'euros en 2018 soit une évolution de -13,1 % (-19,3 % au T4) :

- > volumes : -13,1 % (-18,2 % au T4) ;
- > prix : -0,1 % (T4 : -1,1 % vs T4.18 et -0,8 % vs. T3.19)

La marge brute s'élève à 177 millions d'euros et représente 21,7 % du chiffre d'affaires (22,1 % au T4) contre 213 millions d'euros en 2018 (22,6 % du chiffre d'affaires, dont 21,6 % au T4).

L'EBITDA courant s'élève à 14 millions d'euros (-1 million d'euros au T4) représentant 1,8 % du chiffre d'affaires contre 41 millions d'euros en 2018 (4,4 % du chiffre d'affaires, dont 1,2 % au T4).

m€	T4 2019	T4 2018 PF	2019	2018 PF
Chiffre d'affaires	174,1	215,9	817,7	941,3
Variation 2019 vs. 2018	-19,3 %		-13,1 %	
Effet prix	-1,1 %		-0,1 %	
Effet volume	-18,2 %		-13,1 %	
Marge brute	38,5	46,6	177,2	212,7
en % du chiffre d'affaires	22,1 %	21,6 %	21,7 %	22,6 %
EBITDA courant	(0,9)	2,7	14,5	41,0
en % du chiffre d'affaires	-0,5 %	1,2 %	1,8 %	4,4 %
Résultat opérationnel courant	(1,3)	3,4	11,1	36,6
en % du chiffre d'affaires	-0,7 %	1,6 %	1,4 %	3,9 %

1.3 Structure financière consolidée

Bilan simplifié

Le bilan simplifié ci-dessous présente la situation financière de l'ensemble consolidé Jacquet Metal Service au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

m€	31.12.19	31.12.18
Écarts d'acquisition	66	68
Actif immobilisé net	143	156
Droits d'utilisation ¹	85	—
Stocks nets	442	493
Clients nets	152	182
Autres actifs	91	100
Trésorerie	206	119
Total Actif	1 186	1 119
Capitaux propres	379	377
Provisions (y.c provisions pour engagements sociaux)	99	96
Fournisseurs	178	228
Dettes financières	381	338
Autres passifs	63	80
Obligations locatives ¹	86	—
Total Passif	1 186	1 119

¹ Application de la norme IFRS 16 - Contrats de location au 1^{er} janvier 2019.

Besoin en fonds de roulement

m€	31.12.19	31.12.18 PF ²	Variations
Stocks nets	442,5	478,3	(35,8)
Nombre de jours de vente ¹	154	165	
Clients nets	152,2	171	(18,8)
Nombre de jours de vente	50	50	
Fournisseurs	(177,6)	(221,1)	43,5
Nombre de jours d'achats	62	64	
BFR opérationnel net	417,1	428,2	(11,1)
en % du chiffre d'affaires ¹	25,8%	24,5%	
Autres créances / dettes hors impôts et éléments financiers	(22,8)	(29,6)	
BFR hors impôts et éléments financiers	394,3	398,6	(4,3)
Autres et variations de périmètre		(0,0)	
BFR avant impôts et éléments financiers retraité des autres variations	394,3	398,6	(4,3)
en % du chiffre d'affaires ¹	24,4%	22,8%	

¹ 12 mois glissants

² Afin de permettre la comparaison avec les chiffres 2019, les données 2018 ont été retraitées des données du groupe Abraservice cédé le 31 octobre 2019 et des données des activités cédées en 2018 (données proforma "PF").

Au 31 décembre 2019, le Besoin en Fonds de Roulement opérationnel s'élève à 417 millions d'euros (dont 442 millions d'euros de stocks) soit 25,8 % du chiffre d'affaires, contre 24,5 % fin 2018 (BFR opérationnel de 428 millions d'euros dont 478 millions d'euros de stocks). Les stocks représentent 154 jours de vente au 31 décembre 2019 contre 165 jours fin 2018.

Les créances clients s'établissent à 152 millions d'euros fin décembre 2019 avec un délai moyen de règlement des clients

de 50 jours de vente, stable par rapport à fin 2018 (hors impact des créances cédées sans recours). Au 31 décembre 2019, les créances clients cédées sans recours s'élèvent à 35,7 millions d'euros contre 44 millions d'euros fin 2018.

Les dettes fournisseurs s'établissent à 178 millions d'euros fin décembre 2019, avec un délai moyen de règlement de 62 jours d'achats (contre 64 jours à fin 2018).

Provisions pour risques et charges et engagements sociaux

Les provisions pour risques et charges et engagements sociaux s'établissent à 99 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 96 millions d'euros au 31 décembre 2018. Elles sont composées de :

- > provisions pour engagements sociaux (61 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 57 millions d'euros au 31 décembre 2018) qui correspondent à des engagements de retraite pour l'essentiel;
- > provisions courantes et non courantes (38 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 39 millions d'euros au 31 décembre 2018) principalement liées à des litiges salariaux, des coûts de réorganisation.

Endettement net

L'endettement net du Groupe au 31 décembre 2019 est de 175 millions d'euros pour des capitaux propres de 379 millions d'euros soit un ratio d'endettement net (gearing) de 46,1 % (56,9 % au 31 décembre 2018).

m€	31.12.19	31.12.18
Dettes financières	380,9	337,8
Trésorerie, équivalent de trésorerie et autres	206,0	123,3
Dettes nettes	174,9	214,5
Gearing (Dettes nettes / Capitaux propres)	46,1 %	56,9 %

Échéancier des dettes financières :

m€	31.12.19	< 1 an	1 à 5 ans	> 5ans	31.12.18
Financements Jacquet Metal Service SA	282,8	37,9	243,4	1,5	199,4
Crédit syndiqué revolving	—	—	—	—	—
Schuldscheindarlehen (placement privé de titres de créances de droit allemand) ¹	186,0	—	186,0	—	150,0
Lignes de crédit	96,8	37,9	57,4	1,5	49,4
Financements filiales	98,2	88,4	8,2	1,6	138,4
Lignes de crédit	80,8	80,8	—	—	75,6
Factoring	3,0	3,0	—	—	5,1
Financements d'actifs	14,3	4,6	8,2	1,6	57,7
Total	380,9	126,3	251,5	3,1	337,8

¹ Ce montant de 186 millions d'euros est composé de deux Schuldscheindarlehen (SSD) :

- Un SSD de 150 millions d'euros dont la date d'échéance est avril 2023 ;

- Un SSD de 70 millions avec une tranche 1 de 36 millions d'euros dont la date d'échéance est décembre 2024 (la tranche 2 de 34 millions d'euros, encaissés en janvier 2020, est à échéance janvier 2025).

Décomposition des dettes financières :

m€	31.12.19	31.12.18
Dettes financières à taux fixe	59,2	46,2
Dettes financières à taux variable	321,7	291,6
Dettes financières	380,9	337,8

La dette à taux variable est couverte à hauteur de 61 %, au moyen de 195 millions d'euros de contrat de couverture de taux se décomposant ainsi :

- > des contrats de " swap " pour 155 millions d'euros d'une durée de 5 ans et à échéances comprises entre 2021 et 2024 ;
- > des contrats de " cap " pour 40 millions d'euros et à échéance 2024.

Financements

Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose de 674 millions d'euros de lignes de crédits utilisées à hauteur de 57 % :

m€	Autorisés au 31.12.19	Utilisés au 31.12.19	% utilisation
Financements Jacquet Metal Service SA	492,9	282,8	57 %
Crédit syndiqué revolving	125,0	—	0 %
Schuldscheindarlehen (placement privé de titres de créances de droit allemand)	186,0	186,0	100 %
Lignes de crédit	181,9	96,8	53 %
Financements filiales	180,7	98,2	54 %
Lignes de crédit	131,3	80,8	62 %
Factoring	30,5	3,0	10 %
Financements d'actifs (term loans, revolving et leasing)	18,9	14,3	76 %
Total	673,6	380,9	57 %

En plus des financements donnés dans le tableau ci-dessus, le Groupe dispose de 71,3 millions d'euros de lignes de cessions de créances sans recours, utilisées à hauteur de 35,7 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les obligations associées aux financements concernent principalement le crédit syndiqué revolving et les Schuldscheindarlehen. Ces obligations correspondent essentiellement à des engagements à respecter au niveau du groupe.

Au 31 décembre 2019, les obligations associées aux financements sont respectées.

a | Les principales caractéristiques du crédit syndiqué revolving sont :

- > date de signature : juin 2019
- > date d'échéance : juin 2022
- > montant : 125 millions d'euros (non-utilisé au 31 décembre 2019)
- > garantie : Néant

- > clause de changement de contrôle : JSA doit détenir au minimum 40 % du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service SA
- > principales obligations : la société doit respecter l'un des deux critères suivants :
 - > ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 % **ou**
 - > levier inférieur à 2.

b | Les principales caractéristiques du Schuldscheindarlehen signé en 2018 sont :

- > date de signature : février 2018
- > date d'échéance : avril 2023
- > montant : 150 millions d'euros (entièrement utilisé)
- > amortissement : *in fine*
- > garantie : Néant
- > clause de changement de contrôle :
JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service SA
- > principale obligation :
 - > ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %.

c | Les principales obligations du Schuldscheindarlehen signé en 2019 et composé de 2 tranches sont :

- > date de signature : décembre 2019
- > dates d'échéance : décembre 2024 pour la tranche 1 de 36 millions d'euros et janvier 2025 pour la tranche 2 de 34 millions d'euros
- > montant : 70 millions d'euros (entièrement utilisé, dont 36 millions d'euros encaissés en décembre 2019 et 34 millions d'euros encaissés en janvier 2020)
- > amortissement : *in fine*
- > garantie : Néant
- > clause de changement de contrôle :
JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service SA
- > principale obligation :
 - > ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %.

Flux de trésorerie

m€	2019	2018 PF ¹
Capacité d'autofinancement	54	83
Variation du BFR	4	(65)
Flux de trésorerie d'exploitation	59	19
Investissements	(30)	(21)
Cession d'actifs	25	15
Dividendes versés aux actionnaires de Jacquet Metal Service S.A	(17)	(17)
Intérêts versés	(12)	(11)
Autres mouvements	14	(17)
Variation de l'endettement net	40	(31)
Endettement net à l'ouverture	215	183
Endettement net à la clôture	175	215

¹ Afin de permettre la comparaison avec les chiffres 2019, les données 2018 ont été retraitées des données du groupe Abraservice cédé le 31 octobre 2019 et des données des activités cédées en 2018, à l'exclusion de l'endettement net de clôture du 31 décembre 2018 présenté tel que précédemment publié (données proforma "PF").

Au 31 décembre 2019, le Groupe a généré un flux de trésorerie d'exploitation de +59 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi une politique d'investissement soutenue (30 millions d'euros) visant essentiellement à renforcer son positionnement sur ses marchés, notamment en Amérique du Nord.

Le Groupe a encaissé 25 millions d'euros au titre de la cession des actions de la société Abraservice Holding.

Par ailleurs, le poste "Autres mouvements" comprend 24 millions d'euros de flux liés aux cessions d'actifs en 2018 et 2019 (encaissements ou transfert de dettes vers les acheteurs), ainsi que -16 millions d'euros liés à l'application de la norme *IFRS 16 – Contrats de location*.

Ainsi, le Groupe a réduit son endettement net de 40 millions d'euros en 2019.

Événements postérieurs à la clôture

À la date d'arrêté des comptes (11 mars 2020), l'activité du Groupe en Chine, qui représente 1 % du chiffre d'affaires consolidé, a été affectée par les mesures prises dans le cadre de la gestion du Covid-19. Concernant la chaîne d'approvisionnement d'aciers, l'impact potentiel des arrêts de production devrait être limité, la part des achats du Groupe en provenance de Chine étant inférieure à 20 %. En Italie (8 % du chiffre d'affaires consolidé et 20 % des approvisionnements), le Groupe ne constate pas d'interruption d'activité et n'est pas en mesure à ce jour d'évaluer l'impact potentiel du Covid-19. Il en va de même pour les autres marchés sur lesquels le Groupe opère.

2 Situation financière et résultats consolidés 2019

État consolidé du résultat global

k€	Notes	2019	2018
Chiffre d'affaires	2.3.1	1 614 637	1 789 190
Coût des ventes	2.3.2	(1 240 716)	(1 356 195)
Marge brute	2.3.1, 2.3.2	373 921	432 995
Charges opérationnelles	2.3.3	(140 456)	(160 721)
Charges de personnel	2.3.4	(166 368)	(171 372)
Impôts et taxes		(3 184)	(3 239)
Autres produits nets		7 334	6 166
Dotations nettes aux amortissements	2.3.5	(34 162)	(18 499)
Dotations nettes aux provisions		2 152	4 327
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	2.3.6	325	3 815
Résultat opérationnel	2.3.1	39 562	93 471
% du Chiffre d'affaires		2,5%	5,2%
Coût de l'endettement net		(8 829)	(7 859)
Autres produits financiers		485	62
Autres charges financières		(2 487)	(2 839)
Résultat financier	2.3.7	(10 831)	(10 636)
Résultat avant impôt		28 731	82 835
Impôts sur les résultats	2.3.8	(13 169)	(21 154)
Résultat net des activités ordinaires poursuivies		15 562	61 681
Résultat net des activités abandonnées	2.3.9	12 016	3 300
Résultat net de l'ensemble consolidé		27 578	64 981
% du Chiffre d'affaires		1,7%	3,6%
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(3 033)	(3 354)
Dont activités poursuivies		(3 033)	(2 894)
Dont activités abandonnées		-	(460)
Résultat net part du groupe		24 545	61 627
% du Chiffre d'affaires		1,5%	3,4%
Dont activités poursuivies		12 529	58 787
Dont activités abandonnées		12 016	2 840
Éléments recyclables			
Écarts de conversion		1 268	(2 788)
Autres		(266)	(24)
Éléments non recyclables			
Écarts actuariels		(6 096)	2 028
Résultat global total part du groupe		19 451	60 843
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		3 185	3 408
Résultat global total		22 636	64 251
Résultat net par action non dilué (€)		1,04	2,61
Résultat net par action dilué (€)		1,04	2,61

Les comptes au 31 décembre 2019 sont établis en appliquant la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées, conformément aux dispositions transitoires de la norme (§ 2.4.4).

Les données au 31 décembre 2019, ainsi que les données comparatives 2018, ont été retraitées de l'impact lié à la présentation de l'activité Abraservice en activité abandonnée conformément à l'application de la norme IFRS 5. Le résultat net de cette activité ainsi que le résultat de cession sont présentés sur la ligne distincte du compte de résultat " résultat net des activités abandonnées " pour les exercices publiés. L'impact de l'application d'IFRS 5 sur les données publiées est présenté au § 2.1.2.

État de la situation financière au 31 décembre

k€	Notes	31.12.19			31.12.18	
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net	
Actif						
Écarts d'acquisition	2.4.1	66 395	—	66 395	68 251	
Immobilisations incorporelles	2.4.2	30 255	24 625	5 630	5 116	
Immobilisations corporelles	2.4.3	420 305	282 484	137 821	150 754	
Droits d'utilisation	2.4.4	113 458	28 592	84 866	—	
Autres actifs financiers	2.4.5, 2.4.17	18 824	1 219	17 605	14 522	
Impôts différés	2.4.14	45 242	—	45 242	45 788	
Actif Non Courant		694 479	336 920	357 559	284 431	
Stocks et en-cours	2.4.6	524 082	81 604	442 478	492 972	
Créances clients	2.4.7, 2.4.17	159 001	6 757	152 244	182 358	
Actifs d'impôt exigible	2.4.8	3 736	—	3 736	4 216	
Autres actifs	2.4.9, 2.4.17	24 071	35	24 036	35 501	
Instruments dérivés	2.4.17	17	—	17	146	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.4.10, 2.4.17	206 007	—	206 007	119 420	
Actif Courant		916 914	88 396	828 518	834 613	
Actif Destiné à être cédé		—	—	—	—	
Total Actif		1 611 393	425 316	1 186 077	1 119 044	
Passif						
Capital social				36 631	36 631	
Réserves consolidées				327 944	325 086	
Capitaux Propres part du groupe				364 575	361 717	
Participations ne donnant pas le contrôle				14 834	15 042	
Capitaux Propres	2.4.11			379 409	376 759	
Impôts différés	2.4.14			6 071	6 391	
Provisions non courantes	2.4.12			4 921	5 578	
Provisions pour engagements sociaux	2.4.13			61 161	57 316	
Autres passifs non courants	2.4.16, 2.4.17			4 459	4 617	
Dettes financières long terme	2.4.15, 2.4.17			254 631	204 220	
Obligations locatives long terme	2.4.4, 2.4.15			67 100	—	
Passif Non Courant				398 343	278 122	
Dettes financières court terme	2.4.15, 2.4.17			126 298	133 570	
Obligations locatives court terme	2.4.4, 2.4.15			18 739	—	
Dettes fournisseurs	2.4.16, 2.4.17			177 628	228 254	
Passifs d'impôt exigible	2.4.16			4 591	12 060	
Provisions courantes	2.4.12			33 386	33 345	
Instruments dérivés	2.4.17			881	650	
Autres passifs	2.4.16, 2.4.17			46 802	56 284	
Passif Courant				408 325	464 163	
Passif destiné à être cédé				—	—	
Total Passif				1 186 077	1 119 044	

Les comptes au 31 décembre 2019 sont établis en appliquant la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées, conformément aux dispositions transitoires de la norme (§ 2.4.4).

État des flux de trésorerie

k€	Notes	2019	2018
Trésorerie à l'Ouverture	2.4.10	119 420	102 145
Opérations d'Exploitation			
Résultat net		27 578	64 981
Résultat des activités abandonnées et / ou en cours de cession	2.3.9	12 016	3 300
Résultat net des activités ordinaires poursuivies		15 562	61 681
Dotations aux amortissements et provisions	2.3.5, 2.4.12, 2.4.13	31 873	13 562
Plus-values sur cessions d'actifs	2.3.6	(326)	(3 815)
Variation des impôts différés	2.3.8	2 277	4 948
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		53	48
Capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement financier		49 439	76 424
Coût de l'endettement financier	2.3.7	11 227	10 690
Charge d'impôt exigible	2.3.8	10 892	16 211
Impôts payés		(17 341)	(17 474)
Capacité d'autofinancement		54 217	85 851
Variation des stocks et encours		36 449	(82 743)
Variation des créances clients		18 907	3 806
Variation des dettes fournisseurs		(43 427)	9 835
Autres variations		(7 633)	3 180
Variation totale du besoin en fonds de roulement		4 296	(65 922)
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation des activités ordinaires poursuivies		58 513	19 929
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation des activités abandonnées		4 818	4 722
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	2.7	63 331	24 651
Opérations d'Investissement			
Acquisitions d'immobilisations	2.4.2, 2.4.3	(29 832)	(23 242)
Cessions d'actifs	2.3.6, 2.3.10	24 757	15 415
Acquisitions de filiales		(72)	(416)
Variations de périmètre et autres variations		6 052	(14 291)
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement des activités ordinaires poursuivies		905	(22 534)
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement des activités abandonnées		(2 803)	(885)
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement	2.7	(1 898)	(23 419)
Opérations Financières			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	2.7	(16 561)	(16 584)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	2.7	(1 704)	(2 116)
Nouveaux emprunts	2.4.15	91 136	160 069
Païement des obligations locatives		(19 940)	—
Créances locatives		673	—
Variation des dettes financières	2.4.15	(14 802)	(107 274)
Intérêts financiers payés	2.3.7	(11 509)	(10 615)
Autres variations		(116)	(1 237)
Flux de trésorerie provenant des opérations financières des activités poursuivies		27 177	22 243
Flux de trésorerie provenant des opérations financières abandonnées		(943)	(5 824)
Flux de trésorerie provenant des opérations financières	2.7	26 234	16 419
Variation de trésorerie		87 667	17 651
Écarts de conversion		(1 080)	(376)
Trésorerie à la clôture	2.4.10	206 007	119 420

Les variations du besoin en fonds de roulement sont présentées en valeurs nettes comptables.

Les comptes au 31 décembre 2019 sont établis en appliquant la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019. Les données comparatives n'ont pas été retraitées, conformément aux dispositions transitoires de la norme (§ 2.4.4). Les flux opérationnels et les flux de financement sont impactés des loyers reclassés suite à l'application d'IFRS 16.

Les données au 31 décembre 2019, ainsi que les données comparatives 2018, ont été retraitées de l'impact lié à la présentation de l'activité Abraservice en activité abandonnée en application de la norme IFRS 5 (§ 2.1.2) à l'exclusion de la trésorerie de clôture du 31 décembre 2018 qui est présentée telle que précédemment publiée.

Variation des capitaux propres consolidés

k€	Notes	Nombre d'actions	Capital social	Réserves	Écart de conversion part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 01.01.18	2.4.11	24 028 438	36 631	281 899	378	318 908	12 941	331 849
Résultat de la période		—	—	61 627	—	61 627	3 354	64 981
Écarts de conversion	2.4.11.3	—	—	—	(2 788)	(2 788)	55	(2 733)
Écarts actuariels		—	—	2 028	—	2 028	(1)	2 027
Autres		—	—	(24)	—	(24)	—	(24)
Résultat global total		—	—	63 631	(2 788)	60 843	3 408	64 251
Variation de périmètre	2.4.11.2	—	—	(411)	—	(411)	805	394
Dividendes versés		—	—	(16 584)	—	(16 584)	(2 116)	(18 700)
Autres	2.4.11.2	—	—	(1 039)	—	(1 039)	4	(1 035)
Au 31.12.18	2.4.11	24 028 438	36 631	327 496	(2 410)	361 717	15 042	376 759
Résultat de la période		—	—	24 545	—	24 545	3 033	27 578
Écarts de conversion	2.4.11.3	—	—	—	1 268	1 268	155	1 423
Écarts actuariels		—	—	(6 096)	—	(6 096)	—	(6 096)
Autres		—	—	(266)	—	(266)	(3)	(269)
Résultat global total		—	—	18 183	1 268	19 451	3 185	22 636
Variation de périmètre	2.4.11.2	—	—	(796)	—	(796)	(1 690)	(2 486)
Dividendes versés		—	—	(16 561)	—	(16 561)	(1 704)	(18 265)
Autres	2.4.11.2	—	—	764	—	764	1	765
Au 31.12.19	2.4.11	24 028 438	36 631	329 086	(1 142)	364 575	14 834	379 409

Notes annexes aux comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe Jacquet Metal Service au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 11 mars 2020 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra au plus tard le 30 juin 2020.

Tous les montants sont présentés en milliers ou en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

2.1 Principes et méthodes de consolidation

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe Jacquet Metal Service publiés au titre de l'exercice 2019 et les comptes comparatifs au titre de l'exercice 2018, ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards) applicables au 31 décembre 2019 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) avant le 31 décembre 2019, d'application obligatoire à cette date.

Ce référentiel comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et adoptées par l'UE, c'est-à-dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC). Il est disponible sur le site de la Commission Européenne à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/>

Les nouveaux textes ou amendements adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019, ont été appliqués aux comptes consolidés au 31 décembre 2019. Il s'agit des normes suivantes :

- > IFRS 16 – Contrats de location ;
- > IFRIC 23 – Positions fiscales incertaines ;
- > Amendement à IFRS 9 – Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative ;
- > amendement à IAS 28 – Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise ;
- > amendement à IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation d'un régime.
- > amélioration annuelle des normes IFRS cycles 2015-2017.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne avant la date de clôture et qui rentrent en vigueur postérieurement au 31 décembre 2019, notamment :

- > amendement à IFRS 3 – Définition d'une activité ;
- > amendement à IAS 1 et IAS 8 – Définition de significatif ;
- > amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – En lien avec la réforme des taux interbancaires.

L'application de la norme IFRS 16 est développée dans les **§ 2.4.4** et **§ 2.2.11**.

L'application d'IFRIC 23 n'a pas donné lieu à des ajustements significatifs.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les actifs et passifs figurant dans l'état de la situation financière et mentionnés dans les notes annexes ainsi que sur les charges et produits de l'état consolidé du résultat global. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

Les principales estimations au 31 décembre 2019 portent sur :

- > l'analyse de la recouvrabilité des impôts différés actifs, qui s'appuie sur les projections à 5 ans et tient compte des législations locales en vigueur à la date de la clôture ;
- > la valeur des écarts d'acquisition est testée au minimum une fois par an pour la clôture annuelle et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur ;
- > la valorisation des stocks : la méthodologie suivie pour déterminer la valeur nette de réalisation des stocks se fonde sur la meilleure estimation à la date d'établissement des états financiers, du prix de vente dans le cours normal de l'activité diminué le cas échéant des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ;
- > l'évaluation des droits d'utilisation et des obligations locales avec l'adoption de la norme IFRS 16 ;
- > les dépréciations clients : elles sont revues afin de tenir compte de la situation particulière de certains clients ;
- > les passifs sociaux : ils sont évalués selon des hypothèses actuarielles statistiques ;
- > les provisions courantes et non courantes : elles sont évaluées afin de tenir compte de la meilleure estimation des risques à la date de clôture.

2.1.1 Périmètre de consolidation

Principales sociétés opérationnelles consolidées au 31 décembre 2019 :

	Pays	% Intérêt	% Contrôle
Jacquet MetalServiceSA	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET Holding SARL	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET Deutschland GmbH	Allemagne	90,00 %	90,00 %
QUARTO Deutschland GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
JACQUET Metallservice GmbH	Autriche	100,00 %	100,00 %
JACQUET Benelux SA	Belgique	99,96 %	100,00 %
Rolark Toronto Inc.	Canada	96,88 %	96,88 %
Rolark Edmonton Inc.	Canada	96,88 %	100,00 %
JACQUET Montréal Inc.	Canada	100,00 %	100,00 %
JACQUET Shanghai Co. Ltd.	Chine	100,00 %	100,00 %
JACQUET Chengdu Co. Ltd.	Chine	100,00 %	100,00 %
JACQUET Korea	Corée	100,00 %	100,00 %
JMS Danmark ApS	Danemark	100,00 %	100,00 %
Intra Alloys FZE	Émirats arabes unis	50,40 %	100,00 %
JACQUET Iberica SA	Espagne	70,00 %	70,00 %
JACQUET Houston Inc.	États-Unis	100,00 %	100,00 %
QUARTO North America LLC.	États-Unis	100,00 %	100,00 %
JACQUET Midwest Inc.	États-Unis	95,00 %	95,00 %
JACQUET West Inc.	États-Unis	100,00 %	100,00 %
JACQUET Midatlantic Inc.	États-Unis	100,00 %	100,00 %
JACQUET Finland OY	Finlande	78,95 %	78,95 %
Détail Inox SAS	France	100,00 %	100,00 %
France Inox SAS	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET International SAS	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET Lyon SASU	France	100,00 %	100,00 %
OSS SARL	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET Paris SAS	France	100,00 %	100,00 %
QUARTO International SAS	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET Nova SRL	Italie	85,00 %	85,00 %
JACQUET Italtaglio SRL	Italie	85,00 %	85,00 %
JACQUET CentroServizi SRL	Italie	95,50 %	100,00 %
JACQUET Nederland B.V.	Pays-Bas	50,40 %	50,40 %
Friesland B.V.	Pays-Bas	40,32 %	80,00 %
Intra Metals B.V.	Pays-Bas	50,40 %	50,40 %
JACQUET Polska Sp z.o.o.	Pologne	95,00 %	95,00 %
JACQUET Portugal LDA	Portugal	75,50 %	75,50 %
JACQUET S.R.O.	République Tchèque	80,00 %	80,00 %
JACQUET UK Ltd.	Royaume-Uni	76,00 %	76,00 %
JMS Metals Asia Pte. Ltd.	Singapour	100,00 %	100,00 %
QUARTO Jesenice d.o.o.	Slovénie	100,00 %	100,00 %
JMS Adriatic d.o.o.	Slovénie	51,00 %	51,00 %
JACQUET Sverige AB	Suède	100,00 %	100,00 %
JACQUET Osiro AG	Suisse	51,00 %	51,00 %

STAPPERT Deutschland GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Fleischmann GmbH	Autriche	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Intramet SA	Belgique	100,00 %	100,00 %
STAPPERT France SAS	France	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Magyarorszag Kft	Hongrie	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Noxon B.V.	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Polska Sp z.o.o.	Pologne	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Ceska Republika Spol S.R.O.	République Tchèque	100,00 %	100,00 %
STAPPERT UK Ltd.	Royaume-Uni	76,00 %	76,00 %
STAPPERT Slovensko AS	Slovaquie	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Sverige AB	Suède	100,00 %	100,00 %
IMS group Holding SAS	France	100,00 %	100,00 %
Höselmann Stahl GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
Finkenholl Stahl Service Center GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
Günther + Schramm GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
Dr. Wilhelm Mertens GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
IMS Bayern GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
IMS Deutschland GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
IMS Trade GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
IMS Rhein-Main GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
IMS Trossingen GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
IMS Fellbach GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
IMS Austria GmbH	Autriche	100,00 %	100,00 %
IMS Belgium SA	Belgique	100,00 %	100,00 %
IMS Aceros INT SAU	Espagne	100,00 %	100,00 %
IMS France SAS	France	100,00 %	100,00 %
IMS SpA	Italie	100,00 %	100,00 %
IMS Nederland B.V.	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %
IMS Portugal SA	Portugal	100,00 %	100,00 %
IMS Özel Celik Ltd Si	Turquie	99,99 %	99,99 %

2.1.2 Principales variations de périmètre – IFRS 5

Le 31 octobre 2019, le Groupe a cédé à SSAB 100 % des titres de sa filiale Abraservice Holding, société faîtière du Groupe Abraservice spécialisé dans la distribution d'aciers résistants à l'abrasion. Avec 10 centres de distribution localisés dans 11 pays principalement en Europe, Abraservice a réalisé un chiffre d'affaires de 78 millions d'euros en 2018. Conformément à la norme IFRS 5 – *actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, la contribution d'Abraservice, historiquement présentée dans la division JACQUET, n'est pas comptabilisée dans le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel du Groupe. Seuls le résultat net d'Abraservice jusqu'au 31 octobre 2019 et le résultat de cession de 9 millions d'euros, comptabilisés sur la ligne "résultat net des activités abandonnées", contribuent au résultat net part du Groupe.

Les données comparatives 2018 ont également été retraitées afin d'adopter la même présentation.

L'activité Abraservice a contribué ainsi au résultat :

m€	2019 (10 mois)	2018
Chiffre d'affaires	64,9	77,8
Résultat opérationnel	4,6	5,1
Résultat net	3,5	3,3

Les principaux indicateurs au niveau du bilan étaient les suivants au 31 décembre 2018 :

m€	2018
Actif non courant	14,8
Actif courant	31,8
Total	46,6
Passif non courant	6,7
Passif courant	26,7
Total	33,5

2.1.3 Méthode de consolidation

Toutes les sociétés qui sont contrôlées de façon exclusive par détention directe ou indirecte des droits de vote sont consolidées par intégration globale. Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values, marges en stock, etc.).

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés intégrées ont été effectués. L'effet des opérations internes au Groupe sur l'état de la situation financière et sur les résultats consolidés a été éliminé.

2.1.4 Date de clôture

La date de clôture de toutes les filiales consolidées est le 31 décembre.

2.1.5 Conversion des comptes de sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la devise locale est la monnaie fonctionnelle, sont convertis en euro à la date de clôture selon les principes suivants :

- > les postes de l'état de la situation financière sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice ;
- > les postes de l'état consolidé du résultat global sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- > les écarts résultant de ces méthodes de conversion sont comptabilisés en capitaux propres.

Tableau des cours de change en euro utilisés en consolidation

Pays	Devises	Cours moyen 2019	Cours de clôture 2019	
Émirats arabes unis	Dirham	AED	4,1124	4,1255
Canada	Dollar canadien	CAD	1,4857	1,4598
Suisse	Franc suisse	CHF	1,1127	1,0854
Chine	Yuan	CNY	7,7121	7,8155
République Tchèque	Couronne tchèque	CZK	25,6698	25,408
Danemark	Couronne danoise	DKK	7,4661	7,4715
Royaume-Uni	Livre Sterling	GBP	0,8773	0,8508
Hongrie	Forint	HUF	325,2297	330,53
Corée du Sud	South Korean won	KRW	1 304,899	1 296,28
Pologne	Zloty	PLN	4,2975	4,2568
Suède	Couronne suédoise	SEK	10,5867	10,4468
Singapour	Dollar de Singapour	SGD	1,5272	1,5111
Turquie	Nouvelle Livre turque	TRY	6,3574	6,6506
États-Unis	Dollar US	USD	1,1196	1,1234

2.2 Méthodes d'évaluation

2.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intragroupes. Conformément à la norme IFRS 15, le Groupe a revu ses contrats de vente et a conclu qu'il n'y avait pas lieu de modifier le fait générateur de la reconnaissance du chiffre d'affaires : le transfert de contrôle des biens intervient au moment où ceux-ci sont mis à disposition des clients, le plus souvent à la date de livraison.

Les contrats de vente ne contiennent généralement qu'une seule obligation de performance.

Le prix de transaction de cette obligation de performance reflète les paiements à recevoir du client, les éléments variables étant peu significatifs.

L'application de la nouvelle norme IFRS 15 n'a ainsi donné lieu à aucun ajustement significatif.

2.2.2 Coût des ventes

Le coût des ventes correspond principalement aux achats consommés et à l'impact net de la dépréciation des stocks comptabilisés sur l'exercice.

Les remises et rabais ainsi que les escomptes financiers obtenus viennent en déduction des achats.

2.2.3 Charges de personnel

Les charges de personnel intègrent les coûts liés aux salaires et charges sociales.

2.2.4 Résultat financier

Le résultat financier se compose des éléments suivants :

- > des charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée constituée des emprunts, de la trésorerie et des autres passifs financiers ;
- > des charges d'intérêts sur les obligations locatives ;
- > des services bancaires ;

- > du résultat de change ;
- > de l'évaluation des dérivés, lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée.

Les intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.2.5 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt inclut les impôts courants sur les sociétés et les impôts différés.

La charge d'impôt exigible est égale aux impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans chaque pays.

Conformément aux dispositions de la norme *IAS 12 – Impôts sur les résultats*, les impôts différés sont évalués selon l'approche bilantielle et la méthode du report variable, pour toutes

les différences temporelles résultant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables. Les impôts différés résultant de ces dernières ne sont cependant reconnus qu'après analyse de leur recouvrabilité.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux à laquelle sont soumises les filiales françaises est classée sur la ligne " impôt sur les résultats " de l'état consolidé du résultat global.

2.2.6 Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de la période par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant la période, à l'exception des actions en auto-détention. Ce nombre moyen pondéré d'actions en circulation correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises durant la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription, etc.), retraité des actions en auto-détention.

2.2.7 Secteurs opérationnels

En application de la norme *IFRS 8 – Secteurs opérationnels*, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance de chaque secteur opérationnel.

Conformément à l'organisation opérationnelle du Groupe, l'évaluation de la performance est réalisée au niveau des filiales regroupées par division :

- > JACQUET : distribution de tôles quarto inox ;
- > STAPPERT : distribution de produits longs inox ;
- > IMS group : distribution d'aciers pour la mécanique.

Les indicateurs sectoriels de référence examinés par les principaux décideurs sont : le chiffre d'affaires, la marge brute, le résultat opérationnel courant, le besoin en fonds de roulement opérationnel et son niveau par rapport à l'activité.

2.2.8 Écarts d'acquisition - Regroupements d'entreprises

La norme IFRS 3 prévoit l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif dans l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. Lorsque l'écart d'acquisition est négatif (badwill), il est comptabilisé immédiatement en résultat. La détermination des justes valeurs et des goodwill est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Conformément à la norme IAS 27, toute prise ou cession de participation ne modifiant pas le contrôle, réalisée après le re-

groupement d'entreprises, doit être comptabilisée directement en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés étrangères hors zone euro sont traités comme des actifs et passifs de l'activité étrangère et convertis en conséquence au cours de clôture selon la norme IAS 21.

Conformément aux dispositions de la norme *IAS 36 – Dépréciation d'actifs*, la valeur des écarts d'acquisition est testée au minimum une fois par an à la clôture de chaque exercice et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Ce test est réalisé au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté.

Les UGT correspondent aux 3 divisions du Groupe.

Les divisions correspondent à l'organisation opérationnelle du Groupe et constituent la base du reporting interne servant à la Direction pour l'évaluation de la performance.

En cas de survenance de facteurs défavorables significatifs, le Groupe réexamine la valeur recouvrable des actifs et peut être amené à déprécier certains d'entre eux.

La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation provenant de plans internes d'une durée de 5 ans, et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel.

Le taux d'actualisation retenu est apprécié individuellement au niveau de chaque UGT et est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital déterminé pour le Groupe, auquel

une prime de taille d'entreprise est appliquée pour les filiales les moins significatives.

La méthode des flux futurs de trésorerie actualisés ("discounted cash flows") utilisée pour apprécier la valeur recouvrable des écarts d'acquisition présente, par nature, un caractère aléatoire. Elle induit en effet, par construction, une sensibilité des valeurs obtenues aux variations des hypothèses et paramètres retenus tels que :

- > l'évolution de la conjoncture économique et des conditions de marché ;
- > l'évolution des prix de vente et des marges brutes ;
- > l'évolution des cours des matières premières et des devises ;
- > le choix du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini au terme de l'horizon de prévision.

Il en résulte, selon les hypothèses retenues pour établir les plans d'affaires et selon les paramètres de taux retenus, une incertitude susceptible d'affecter la valeur des écarts d'acquisition.

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont affectées de manière définitive à la valeur brute de l'écart d'acquisition.

2.2.9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments amortissables tels que des logiciels.

La durée d'utilité des actifs incorporels est appréciée pour chaque actif comme étant finie ou indéterminée. Quand un actif incorporel a une durée d'utilité finie, il est amorti sur cette période.

Les durées et les modes d'amortissement des actifs incorporels à durée d'utilité finie sont revus au moins à la clôture de chaque exercice ou dès lors qu'un indice de perte de valeur existe.

2.2.10 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

Conformément à la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, les actifs sont décomposés si leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou si elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents. Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût historique, constitué :

- > du prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- > de tous les frais directement attribuables, engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- > de toutes les remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat ;
- > majorés des écarts d'évaluation issus de l'affectation des écarts de première consolidation.

Dépréciation

Les méthodes et durées d'amortissement (correspondant à la durée d'utilité) appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- > les bâtiments et leurs aménagements sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 5 et 30 ans ;
- > les équipements industriels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 5 et 15 ans ;
- > les autres catégories d'immobilisations corporelles telles que les véhicules et le matériel informatique sont amorties linéairement sur des durées d'utilité estimées généralement comprises entre 3 et 10 ans.

Le Groupe utilise ses actifs le plus longtemps possible et les cessions d'immobilisations restent très occasionnelles. Le Groupe exploite donc ses actifs sur leur durée d'utilité sans tenir compte de leur valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable, déterminée sur la base de la plus forte valeur entre la valeur de marché et les flux futurs de trésorerie actualisés.

2.2.11 Contrats de location

Évolution du référentiel comptable – nouvelle norme IFRS 16

La norme IFRS 16 qui remplace la norme IAS 17 et les interprétations y afférentes à partir du 1^{er} janvier 2019 supprime la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financière ; elle exige, pour pratiquement tous les contrats de location, la reconnaissance d'un actif (le droit d'utilisation du bien loué) et d'un passif de location représentatif des loyers futurs actualisés sur la durée du contrat de location en prenant en compte les hypothèses de renouvellement des baux si ces options sont raisonnablement certaines.

La charge de loyer est remplacée par une charge d'amortissement liée au droit d'utilisation et une charge d'intérêt liée au passif de location.

Le Groupe détient environ 500 contrats de location représentant une charge annuelle de loyers d'environ 20 millions d'euros au titre de l'exercice 2019.

L'adoption de la norme IFRS 16 impacte principalement la comptabilisation des baux de location immobilière relatifs aux différents centres de distribution.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Groupe applique la norme IFRS 16 selon l'approche rétrospective dite "modifiée", en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application comme méthode de transition.

L'information comparative présentée dans ce document n'est pas retraitée des impacts de la mise en place de la norme.

Le Groupe a choisi d'appliquer les deux exemptions proposées par la norme sur les contrats suivants :

- > contrats de location de biens de courte durée ;
- > contrats de location de biens portant sur des actifs de faible valeur.

Les charges relatives à ces contrats demeurent classées en charges opérationnelles.

Les loyers futurs sont actualisés avec le taux marginal d'endettement du preneur déterminé par zone géographique - soit 2,2 % pour les sociétés européennes et 4,5 % pour les sociétés d'Amérique du Nord le taux implicite étant difficilement déterminable.

La durée d'amortissement est généralement la durée du contrat, sauf en cas d'option d'achat certaine. Dans ce cas, la durée retenue est la durée d'utilité.

Le Groupe a pris connaissance des décisions de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur l'appréciation des durées de location pour les contrats renouvelables par tacite reconduction ou sans date d'échéance contractuelle. Le Groupe pourrait être amené à réapprécier la durée de certains de ses contrats de location, mais il n'anticipe pas d'impact significatif.

Impacts à la transition au 1^{er} janvier 2019

En application de la méthode rétrospective modifiée, la mise en œuvre de la norme au 1^{er} janvier 2019 se traduit par la comptabilisation d'une obligation locative de 83 millions d'euros.

Le rapprochement entre cet impact et les engagements en matière de locations simples communiqué dans le document de référence de 2018 est le suivant :

m€	
Engagements de locations simples au 31.12.2018	90,2
Contrats non comptabilisés en application des exemptions d'IFRS 16	(2,3)
Effet actualisation	(6,4)
Différence d'appréciation au niveau des options de renouvellement	1,8
Autres	(0,3)
Dette locative actualisée au titre d'IFRS 16 au 01.01.2019	83,0

Les obligations locatives sont présentées au passif soit en " obligations locatives long terme ", soit en " obligations locatives court terme ", l'actif associé est classé en " droits d'utilisation ".

Les immobilisations financées par location-financière au 31 décembre 2018 (au titre de la norme IAS 17), incluses au bilan dans les " immobilisations corporelles ", sont reclassées

à compter du 1^{er} janvier 2019 sur la ligne " droits d'utilisation " pour un montant net de 18,4 millions d'euros. L'endettement correspondant (classé dans les postes " dettes financières long terme " et " dettes financières court terme ") est reclassé pour 15,8 millions d'euros dans les postes " obligations locatives long terme " et " obligations locatives court terme ".

2.2.12 Instruments financiers

2.2.12.1 Actifs financiers

- > actifs financiers constatés au coût amorti : cette rubrique comprend les actifs financiers non courants tels que les prêts ou les dépôts et cautionnements et les actifs courants (créances clients, autres actifs hors charges constatées d'avance);
- > actifs financiers désignés en tant que " juste valeur par le biais du résultat global " : cette rubrique comprend les actifs de trésorerie et équivalents ainsi que les instruments financiers dérivés;

- > titres non consolidés et placements long terme : conformément à la norme *IFRS 9 – Instruments financiers*, ces catégories d'actifs sont évaluées à la juste valeur à la date de clôture de l'exercice. Les variations de juste valeur sont désormais comptabilisées en résultat ou en OCI non recyclables.

L'application de la nouvelle norme IFRS 9 n'a pas donné lieu à des ajustements, le Groupe ne détenant pas de titres non consolidés ou des placements long terme significatifs.

2.2.12.2 Passifs financiers

- > passifs financiers constatés au coût amorti : cette rubrique comprend les dettes financières non courantes et courantes (banques et organismes de location-financière, autres financements et découverts bancaires) et les passifs courants et non courants (dettes fournisseurs, autres passifs hors produits constatés d'avance);
- > conformément aux dispositions de la norme *IFRS 9 – Instruments financiers*, les emprunts et les découverts bancaires sont comptabilisés au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif. La part à moins d'un an est classée dans le poste " dettes financières court terme " et la part à plus d'un an est classée dans le poste " dettes financières long terme ";

- > passifs financiers désignés en tant que " juste valeur par le biais du résultat global " : cette rubrique comprend les instruments financiers dérivés.

2.2.12.3 Instruments dérivés

Les instruments dérivés incluent essentiellement des produits de couverture de taux d'intérêt et des produits de couverture de taux de change.

Les instruments dérivés sont valorisés à la juste valeur à la date de clôture. Lorsque le Groupe peut démontrer l'efficacité des couvertures, les variations de juste valeur sont constatées dans les autres éléments du résultat global; lorsque le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont constatées en résultat.

2.2.13 Stocks et en-cours

Valeurs brutes

Les stocks sont valorisés au prix de revient moyen pondéré.

Valeur nette de réalisation

Une dépréciation peut être comptabilisée en fonction du délai de rotation des stocks. Le cas échéant, les stocks font l'objet d'une dépréciation pour les ramener à leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente. La dépréciation est ainsi calculée sur la base d'une valeur nette de réalisation estimée, actualisée en fonction de la date estimée de revente.

2.2.14 Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Compte tenu des échéances courtes de paiement, leur juste valeur est assimilée à leur valeur nominale.

Les effets escomptés non échus ainsi que les créances titrisées ou cédées dans le cadre de la loi Dailly sont réintégrés dans les comptes clients. Les cessions de créances sans recours qui répondent aux prescriptions de la norme *IFRS 9 – Instruments financiers*, sont déconsolidées. En effet, les risques de délai de paiement et de crédit sont transférés au factor.

Conformément à la norme IFRS 9, les pertes attendues dès l'origine relatives aux créances clients font l'objet d'une estimation et d'une dépréciation. Le Groupe ayant recours à l'assurance-crédit, l'exposition aux risques de crédit ne concerne que les créances clients non assurées. Le niveau de dépréciation est demeuré stable et l'application de la nouvelle norme n'a pas donné lieu à des ajustements significatifs.

Les créances irrécouvrables sont sorties du bilan et constatées en pertes.

2.2.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste peut être constitué des liquidités en banque, des fonds de caisse, des comptes et dépôts à terme et des titres de placement, généralement des SICAV monétaires ou des Certificats de Dépôt Négociables, convertibles instantanément et soumis à un risque peu significatif de changement de

valeur. Les titres de placement sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés en résultat financier. Ces placements sont détenus dans l'optique d'être cédés à court terme.

2.2.16 Actif/Passif destiné à être cédé

Les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés, comme définis par la norme IFRS 5, sont présentés sur une ligne distincte de l'actif. Les dettes liées aux groupes d'actifs destinés à être cédés sont présentées sur une ligne distincte du passif. Dès lors qu'elles remplissent les conditions pour être classées en actifs destinés à être cédés, c'est-à-dire dès lors qu'elles sont disponibles pour une cession immédiate et que leur cession est probable, les immobilisations cessent d'être amorties.

À chaque clôture, la valeur comptable est comparée à la juste valeur, nette des frais de cession, et une dépréciation est comptabilisée s'il y a lieu.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou arrêté est une composante de l'entité, ses charges et ses produits sont présentés sur une ligne séparée sur l'état consolidé du résultat global (résultat net des activités abandonnées).

2.2.17 Capitaux propres, actions auto-détenues, plans d'attribution gratuite d'actions

Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme *IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions*, les actions gratuites attribuées aux salariés du Groupe sont évaluées à la juste valeur de l'avantage accordé à la date d'octroi.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'attribution sont sans effet sur cette évaluation. La charge ainsi calculée est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie des capitaux propres, linéairement sur la période d'acquisition des droits.

2.2.18 Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37, des provisions sont comptabilisées lorsque :

- > il existe une obligation, juridique ou implicite, résultant d'événements passés ;
- > il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- > et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

2.2.19 Provisions pour engagements sociaux

Certains salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations locales en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés, des indemnités de départ en retraite (ou des indemnités de départ de la Société) et des compléments de retraite. Il existe également des régimes de médailles du travail. Le Groupe propose ces avantages dans certains pays au travers de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies.

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes, la charge

2.2.20 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés conformément à la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existantes à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Les impôts différés actifs ne sont enregistrés à l'actif que si des bénéfices imposables suffisants pour les résorber sont prévus, en s'appuyant sur un business plan élaboré sur la base des hypothèses les plus probables. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de 5 ans, et tient compte des législations en vigueur à la date de la clôture. La valeur comptable des

Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues par le Groupe sont comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de ces actions sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Selon leur échéance, les provisions sont considérées comme "courantes" (échéance inférieure à un an) ou "non courantes" (échéance supérieure à un an).

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable et que leur montant est significatif.

Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif.

correspondante étant comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

Dans le cas de régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont évalués conformément à la norme IAS 19, en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée et comptabilise la variation des écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global.

La provision est évaluée par des actuaires externes au Groupe.

actifs d'impôt différé est revue au moins une fois par an lors de la clôture annuelle.

Les actifs et passifs d'impôt sont évalués sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la clôture. En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations de taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux sont devenus certains.

2.2.21 Passifs d'impôt exigible

Toutes les dettes d'impôt sont enregistrées conformément à la norme IAS 12.

2.2.22 Créances et dettes libellées en monnaie étrangère

Les opérations libellées en devise sont comptabilisées à leur contre-valeur en euro à la date de la transaction. À la date de clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de clôture. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique "résultat de change" et présentés en autres produits et charges financières dans l'état consolidé du résultat global.

Les écarts de change relatifs à des éléments monétaires faisant partie de l'investissement net du Groupe dans une filiale étrangère sont traités de la même manière que l'investissement dans le capital de la filiale, c'est-à-dire, comptabilisés en capitaux propres conformément à la norme IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*. Lors de la sortie de l'investissement net, ces écarts de change sont reclassés de capitaux propres en résultat.

2.3 Notes relatives à l'état consolidé du résultat global

2.3.1 Secteurs opérationnels

Le Groupe est organisé autour de 3 divisions :

> JACQUET > STAPPERT > IMS group

Au 31 décembre 2019, les indicateurs clés par secteur opérationnel, après reclassement de l'activité Abraservice en résultat net des activités abandonnées sont les suivants :

m€	Chiffre d'affaires	Marge brute	Résultat opérationnel courant ²	BFR Opérationnel	BFR Opérationnel en % du CA
JACQUET	343,5	105,1	16,5	115,0	34 %
STAPPERT	467,4	91,6	12,3	102,1	22 %
IMS Group	817,7	177,2	11,1	196,1	24 %
Autres ¹	0,0	0,0	2,2	3,9	n.a.
Éliminations inter-marques	(14,0)	—	—	—	n.a.
Total	1 614,6	373,9	42,8	417,1	26 %

¹ Il s'agit des activités hors Marques (dont Jacquet Metal Service SA)

² Ajusté des éléments non-récurrents. La définition et les modalités de calcul des indicateurs financiers non définis par les normes IFRS sont intégrées dans le rapport de gestion - informations sur le Groupe

Les résultats opérationnels courants des 3 divisions sont présentés hors IFRS 16.

n.a : Non applicable.

Au 31 décembre 2018, les indicateurs clés par secteur opérationnel, après reclassement de l'activité Abraservice en résultat net des activités abandonnées, sont les suivants :

m€	Chiffre d'affaires	Marge brute	Résultat opérationnel courant ²	BFR Opérationnel	BFR Opérationnel en % du CA
JACQUET	332,0	105,8	21,3	99,3	30 %
STAPPERT	486,5	103,8	23,7	92,6	19 %
IMS Group	967,2	221,3	38,7	227,9	24 %
Autres ¹	18,5	2,1	6,4	8,4	n.a.
Éliminations inter-marques	(15,0)	—	—	—	n.a.
Total	1 789,2	433,0	90,2	428,2	24 %

¹ Il s'agit des activités hors Marques (dont Jacquet Metal Service SA)

² Ajusté des éléments non-récurrents. La définition et les modalités de calcul des indicateurs financiers non définis par les normes IFRS sont intégrées dans le rapport de gestion - informations sur le Groupe

n.a : Non applicable.

Le chiffre d'affaires par zone géographique se présente de la façon suivante :

m€	2019		2018	
	Chiffre d'affaires	en %	Chiffre d'affaires	en %
Allemagne	609	38 %	719	40 %
France	147	9 %	155	9 %
Italie	127	8 %	144	8 %
Espagne	107	7 %	118	6 %
Pays-Bas	117	7 %	123	7 %
Amérique du Nord	91	6 %	83	5 %
Autres Europe	375	23 %	404	23 %
Hors Europe	42	2 %	45	2 %
Total	1 615	100 %	1 789	100 %

2.3.2 Coût des ventes

m€	2019	2018
Chiffre d'affaires	1 615	1 789
Coût des ventes	(1 241)	(1 356)
Dont achats consommés	(1 241)	(1 348)
Dont dépréciation des stocks	1	(8)
Marge brute	374	433
<i>Taux marge</i>	<i>23,2 %</i>	<i>24,2 %</i>

La marge brute 2019 s'établit à 373,9 millions d'euros et représente 23,2 % du chiffre d'affaires contre 24,2 % en 2018.

2.3.3 Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles de l'exercice 2019 sont impactées par l'application de la nouvelle norme IFRS 16 relative aux contrats de location : 17 millions d'euros de charges de loyers sont retraitées en 2019, remplacées par des amortissements (§ 2.3.5 et § 2.4.4) et des charges financières (§ 2.3.7).

Les charges de loyers restant comptabilisées en charges opérationnelles sont relatives à des contrats à court terme ainsi qu'à des contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur pour respectivement 0,9 million d'euros et 0,2 million d'euros. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

2.3.4 Charges de personnel et effectifs

m€	2019	2018
Salaires	(132,7)	(137,2)
Charges sociales	(31,5)	(32,5)
Autres frais de personnel	(2,2)	(1,7)
Charges de personnel	(166,4)	(171,4)
Taux de charges sociales	23,7 %	23,7 %

Effectifs

	2019	2018
Equivalents temps plein à la clôture	3 039	3 069
Effectif moyen	3 086	3 132
Dont France	473	475
Dont étranger	2 613	2 657

Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

La Société compte deux dirigeants mandataires sociaux dont les rémunérations et avantages de toute nature cumulés, directs et indirects, versés en 2019 se sont élevés à 1 645 milliers d'euros contre 1 368 milliers d'euros sur l'exercice 2018.

Les rémunérations nettes versées aux administrateurs non dirigeants de Jacquet Metal Service SA, se sont élevées à 102 milliers d'euros en 2019 contre 117 milliers d'euros en 2018.

2.3.5 Dotations aux amortissements

Ce poste est impacté en 2019 à hauteur de 16,2 millions d'euros par les dotations aux amortissements de droits d'utilisation comptabilisés selon la norme IFRS 16 (§ 2.4.4)

Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

2.3.6 Résultat des cessions d'actifs immobilisés

En 2019, les plus-values liées aux cessions d'actifs non stratégiques se sont élevées à 0,3 millions d'euros.

Le résultat de cession de l'activité Abraservice est inclus dans le résultat net des activités abandonnées.

2.3.7 Résultat financier

m€	2019	2018
Intérêts sur dettes financières long terme	(3,6)	(3,5)
Intérêts sur obligations locatives ¹ – IFRS16	(2,0)	(0,4)
Intérêts sur dettes financières court terme	(4,0)	(4,7)
Produits d'intérêts	0,8	0,8
Coût de l'endettement net	(8,8)	(7,9)
Autres produits financiers	0,5	0,1
Autres charges financières	(2,5)	(2,9)
Autres produits et charges financières	(2,0)	(2,8)
Résultat financier	(10,8)	(10,6)

¹ En 2018 : intérêts sur les locations financières

Le résultat financier 2019 s'élève à -10,8 millions d'euros :

- > le coût de l'endettement net 2019 est de 8,8 millions d'euros, en augmentation par rapport à 2018, en raison essentiellement d'une charge d'intérêt de 1,7 million d'euros, provenant de l'application de la norme IFRS 16, qui s'ajoute à la charge d'intérêt des contrats précédemment comptabilisés dans le cadre de la norme IAS 17. Les données comparatives n'ont pas été retraitées ;

Le coût moyen de l'endettement brut quant à lui s'élève à 2 % en 2019 contre 2,4 % en 2018.

- > les autres éléments financiers (essentiellement des frais de services bancaires et le résultat de change) s'élèvent à -2 millions d'euros (charge) contre -2,8 millions d'euros (charge) en 2018.

L'analyse de la gestion des risques de taux et de change est exposée dans les § 2.4.17.3.2 et 2.4.17.3.3.

2.3.8 Impôts sur les résultats

m€	2019	2018
Impôts exigibles	(10,9)	(16,2)
Impôts différés	(2,3)	(5,0)
Total impôts	(13,2)	(21,2)

Le rapprochement entre l'impôt théorique, calculé en appliquant le taux d'impôt en vigueur en France (33,33 % en 2019) au résultat avant impôt, et la charge d'impôt réelle se présente ainsi :

m€	Base 2019	Impôt correspondant +produits / -charges	Taux
Résultat consolidé avant impôts	28,7		
Calcul au taux théorique en France		(9,6)	33,33 %
Impact des différences permanentes ¹		(0,0)	0,0 %
Impact de la non activation des reports fiscaux		(7,9)	27,5 %
Impact de l'utilisation de reports fiscaux antérieurs non activés		1,6	-5,5 %
Activation de reports fiscaux déficitaires antérieurs		-	0,0 %
Autres		0,1	-0,3 %
Total impacts corrections de la base imposable		(6,3)	22,0 %
Différentiels de taux entre la France et les autres pays		3,6	-12,6 %
Autres ²		(0,9)	3,3 %
Charge d'impôt réelle		(13,2)	45,8 %

¹ Les différences permanentes proviennent des charges non déductibles fiscalement.

² La ligne "Autres " correspond essentiellement à l'impact du reclassement de la CVAE en impôt sur le résultat (cf. § 2.2.5) et au remboursement de la taxe sur les dividendes

Concernant les reports fiscaux déficitaires, l'analyse des positions bilantielles arrêtées au 31 décembre 2019 est présentée au § 2.4.14.

2.3.9 Résultat net des activités abandonnées

En 2019, le résultat net d'Abraservice (3,5 millions d'euros), cédé au cours de l'exercice 2019, ainsi que le résultat de cession (8,5 millions d'euros), ont été reclassés, conformément à la norme IFRS 5, en résultat net des activités abandonnées (§ 2.4.2). Les données comparatives 2018 ont également été retraitées.

2.3.10 Résultats par action

	2019	2018
Résultat net part du groupe (k€)	24 545	61 627
Nombre total d'actions	24 028 438	24 028 438
Actions auto-détenues	373 827	373 886
Nombre total d'actions hors actions en auto-détention	23 654 611	23 654 552
Résultat net par action non dilué (€)	1,04	2,61
Attribution gratuite d'actions ¹	-	-
Nombre total d'actions après effet dilutif, hors actions en auto-détention	23 654 611	23 654 552
Résultat net par action dilué (€)	1,04	2,61

¹ Nombre moyen d'actions sur l'exercice

2.4 Notes relatives à l'état de la situation financière

2.4.1 Écarts d'acquisition - Regroupements d'entreprises

m€	31.12.17	Augmentation	Diminution	Écart de conversion	Mouvements de périmètre	31.12.18
UGT JACQUET/Abraservice	12,0	-	-	(0,1)	-	11,9
UGT STAPPERT	40,4	-	-	-	-	40,4
UGT IMS group	15,9	-	-	-	-	15,9
Écarts d'acquisition en valeur nette	68,3	-	-	(0,1)	-	68,3

m€	31.12.18	Augmentation	Diminution	Écart de conversion	Mouvements de périmètre	31.12.19
UGT JACQUET	11,9	-	-	0,1	(2,0)	10,1
UGT STAPPERT	40,4	-	-	-	-	40,4
UGT IMS group	15,9	-	-	-	-	15,9
Écarts d'acquisition en valeur nette	68,3	-	-	0,1	(2,0)	66,4

La variation du poste " écarts d'acquisition " sur l'exercice 2019 provient essentiellement de l'écart d'acquisition lié à l'activité Abraservice cédée en 2019.

Au 31 décembre 2019, le Groupe a procédé à une analyse des performances réalisées par les différentes Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent aux 3 divisions du Groupe afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur. Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur d'utilité des actifs selon la méthode des flux de trésorerie futurs sont présentées ci-dessous pour information :

- > horizon des prévisions : 5 ans ;
- > taux de croissance moyen à l'infini de 1,55 % utilisé pour projeter les flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions. Ce dernier est basé sur des taux de croissance à l'infini compris entre 0,65 % (pour les sociétés évoluant sur des marchés considérés comme matures et/ou sur lesquels le Groupe est historiquement présent) et 5,5 % (pour les sociétés dont les marchés sont en développement et/ou sur lesquels le Groupe affiche des ambitions de croissance supérieures à la croissance attendue du marché) ;

- > taux d'actualisation compris entre 7,9 % et 8,2 % selon les divisions, appliqué aux projections de flux de trésorerie.

Des tests de sensibilité ont été réalisés en faisant varier :

- > les taux de croissance à l'infini de $\pm 0,5$ point et le taux d'actualisation de ± 1 point ;
- > les pourcentages de marge brute exprimée en euros de ± 1 %.

Ces analyses n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater à fin 2019. Depuis 2011, il n'y a pas eu de dépréciation au niveau des UGT.

2.4.2 Immobilisations incorporelles

	31.12.17	Augmentation	Diminution	Reclassement	Écarts de conversion	Mouvements de périmètre	31.12.18
Logiciels	22,0	0,5	(0,0)	0,2	(0,0)	1,4	24,0
En cours ¹	3,6	–	–	–	–	–	3,6
Autres	1,1	0,0	(0,0)	–	0,0	–	1,1
Valeur brute	26,6	0,5	(0,0)	0,2	(0,0)	1,4	28,7
Logiciels	(20,6)	(0,7)	0,0	(0,1)	0,0	0,0	(21,4)
En cours ¹	(0,8)	(0,3)	–	–	–	–	(1,1)
Autres	(1,0)	(0,0)	0,0	–	0,0	–	(1,0)
Amortissements	(22,4)	(1,1)	0,0	(0,1)	0,0	0,0	(23,6)
Logiciels	1,4	(0,2)	0,0	0,1	(0,0)	1,4	2,6
En cours ¹	2,8	(0,3)	–	–	–	–	2,5
Autres	0,0	(0,0)	–	–	0,0	–	0,0
Valeur nette	4,2	(0,6)	0,0	0,1	0,0	1,4	5,1

¹ Coûts de développement du nouvel ERP groupe (JAC3)

	31.12.18	Augmentation ²	Diminution ²	Reclassement	Écarts de conversion	Mouvements de périmètre	31.12.19
Logiciels	24,0	0,7	(0,1)	1,1	(0,0)	(0,1)	25,6
En cours ¹	3,6	—	—	—	—	—	3,6
Autres	1,1	0,0	—	—	0,0	(0,0)	1,1
Valeur brute	28,7	0,7	(0,1)	1,1	0,0	(0,1)	30,3
Logiciels	(21,4)	(1,0)	0,1	(0,0)	0,0	0,1	(22,2)
En cours ¹	(1,1)	(0,3)	—	—	—	—	(1,4)
Autres	(1,0)	(0,0)	—	—	(0,0)	0,0	(1,0)
Amortissements	(23,6)	(1,3)	0,1	(0,0)	0,0	0,1	(24,6)
Logiciels	2,6	(0,2)	(0,0)	1,1	0,0	(0,0)	3,5
En cours ¹	2,5	(0,3)	—	—	—	—	2,2
Autres	0,0	(0,0)	—	—	0,0	(0,0)	0,0
Valeur nette	5,1	(0,5)	(0,0)	1,1	0,0	(0,0)	5,6

¹ Coûts de développement du nouvel ERP groupe (JAC3)

² Comprend les mouvements d'immobilisations incorporelles réalisés par les activités Abraservice jusqu'au 31 octobre 2019

Les mouvements de périmètre concernent les sorties des actifs des sociétés Abraservice.

2.4.3 Immobilisations corporelles

m€	31.12.17	Augmentation	Diminution	Reclassement	Écarts de conversion	Mouvements de périmètre	31.12.18
Terrains	24,4	1,9	(0,1)	0,0	(0,0)	—	26,2
Terrains en location financière	3,7	—	—	—	—	—	3,7
Constructions	136,0	2,7	(0,6)	1,1	(0,2)	(0,7)	138,4
Constructions en location financière	10,4	—	—	—	—	—	10,4
Matériel, outillage, installations techniques	185,1	8,5	(0,7)	6,3	(0,1)	(7,8)	191,3
Matériel, outillage, installations techniques en location financière	26,0	0,5	—	(4,7)	(0,0)	(3,7)	18,0
Matériel de transport	11,9	1,1	(1,1)	0,1	0,0	(0,1)	11,9
Matériel de transport en location financière	0,9	0,3	—	(0,2)	(0,0)	(0,0)	0,9
Matériel informatique	7,2	1,1	(0,1)	(0,2)	(0,0)	(0,0)	8,0
Matériel informatique en location financière	—	—	—	—	—	—	—
Autres immobilisations corporelles	31,4	2,6	(0,6)	(0,0)	(0,0)	(1,0)	32,4
Autres immobilisations corporelles en location financière	0,2	—	—	(0,1)	(0,0)	—	0,1
Immobilisations corporelles en cours	4,7	3,9	(0,2)	(1,8)	0,0	(1,0)	5,7
Avances et acomptes	1,4	1,0	—	(1,4)	(0,0)	—	1,0
Total valeur brute	443,4	23,7	(3,3)	(0,9)	(0,4)	(14,4)	448,0
Constructions	(76,7)	(5,0)	0,6	(0,2)	0,1	0,3	(81,0)
Constructions en location financière	(5,1)	(0,4)	—	—	—	—	(5,5)
Matériel, outillage, installations techniques	(149,2)	(8,0)	0,7	(4,3)	0,1	5,4	(155,5)
Matériel, outillage, installations techniques en location financière	(14,4)	(2,0)	—	4,7	0,0	2,8	(8,9)
Matériel de transport	(9,0)	(1,1)	1,0	(0,1)	(0,0)	0,1	(9,1)
Matériel de transport en location financière	(0,3)	(0,2)	—	0,1	0,0	—	(0,3)
Matériel informatique	(6,3)	(0,6)	0,1	0,2	0,0	0,0	(6,6)
Matériel informatique en location financière	—	—	—	—	—	—	—
Autres immobilisations corporelles	(25,3)	(1,7)	0,5	0,2	0,0	0,7	(25,4)
Autres immobilisations corporelles en location financière	(0,2)	—	—	0,1	0,0	—	(0,0)
Total amortissements	(286,4)	(19,1)	2,9	0,8	0,2	9,4	(292,2)
Terrains	(2,3)	(0,0)	—	—	0,0	—	(2,3)
Constructions	(0,6)	—	—	—	—	—	(0,6)
Matériel, outillage, installations techniques	(2,1)	—	—	0,0	—	—	(2,1)
Autres immobilisations corporelles	(0,1)	—	—	—	—	—	(0,1)
Total provisions	(5,0)	(0,0)	—	0,0	0,0	—	(5,0)
Valeur Nette comptable	151,9	4,6	(0,5)	(0,1)	(0,2)	(5,1)	150,8

m€	31.12.18	Augmentation ¹	Diminution ¹	Reclassement	Écarts de conversion	Mouvements de périmètre	31.12.19
Terrains	26,2	—	—	—	0,1	(1,4)	25,0
Terrains en location financière	3,7	—	—	(3,7)	—	—	—
Constructions	138,4	2,7	(0,0)	1,3	0,3	(10,3)	132,3
Constructions en location financière	10,4	—	—	(10,4)	—	—	—
Matériel, outillage, installations techniques	191,3	9,3	(2,8)	6,0	0,5	(11,7)	192,6
Matériel, outillage, installations techniques en location financière	18,0	—	—	(18,0)	—	—	—
Matériel de transport	11,9	0,9	(0,7)	0,1	0,1	(0,8)	11,4
Matériel de transport en location financière	0,9	—	—	(0,9)	—	—	—
Matériel informatique	8,0	0,3	(0,2)	(0,1)	0,0	(0,3)	7,8
Matériel informatique en location financière	—	—	—	—	—	—	—
Autres immobilisations corporelles	32,4	1,9	(0,7)	0,2	0,0	(1,7)	32,1
Autres immobilisations corporelles en location financière	0,1	—	—	(0,1)	—	—	—
Immobilisations corporelles en cours	5,7	13,0	—	(1,1)	(0,0)	—	17,6
Avances et acomptes	1,0	1,5	—	(1,0)	0,0	(0,0)	1,5
Total valeur brute	448,0	29,5	(4,4)	(27,7)	1,0	(26,1)	420,3
Constructions	(81,0)	(5,0)	0,0	0,1	(0,1)	5,6	(80,3)
Constructions en location financière	(5,5)	—	—	5,5	—	—	—
Matériel, outillage, installations techniques	(155,5)	(7,4)	2,7	(4,1)	(0,4)	8,2	(156,5)
Matériel, outillage, installations techniques en location financière	(8,9)	—	—	8,9	—	—	—
Matériel de transport	(9,1)	(0,9)	0,7	(0,1)	(0,0)	0,5	(9,0)
Matériel de transport en location financière	(0,3)	—	—	0,3	—	—	—
Matériel informatique	(6,6)	(0,5)	0,2	0,1	(0,0)	0,3	(6,6)
Matériel informatique en location financière	—	—	—	—	—	—	—
Autres immobilisations corporelles	(25,4)	(1,5)	0,6	0,0	(0,0)	1,1	(25,2)
Autres immobilisations corporelles en location financière	(0,0)	—	—	0,0	—	—	—
Total amortissements	(292,2)	(15,3)	4,2	10,8	(0,6)	15,7	(277,4)
Terrains	(2,3)	(0,0)	—	—	(0,0)	—	(2,3)
Constructions	(0,6)	—	—	—	—	—	(0,6)
Matériel, outillage, installations techniques	(2,1)	(0,0)	—	—	—	0,0	(2,1)
Autres immobilisations corporelles	(0,1)	—	—	—	—	—	(0,1)
Total provisions	(5,0)	(0,0)	—	—	(0,0)	0,0	(5,0)
Valeur Nette comptable	150,8	14,2	(0,2)	(16,9)	0,4	(10,4)	137,8

¹ Comprend les mouvements d'immobilisations corporelles réalisés par les activités Abraservice jusqu'au 31 octobre 2019

Le Groupe a poursuivi une politique d'investissement soutenue (30 millions d'euros) visant essentiellement à renforcer son positionnement sur ses marchés, notamment en Amérique du Nord.

Les mouvements de périmètre concernent les sorties d'actifs des sociétés Abraservice.

Les bien faisant l'objet d'une location financière, immobilisés en 2018 dans le cadre de l'ancienne norme IAS 17, ont été reclassés avec les droits d'utilisation suite à l'application d'IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019 (§ 2.4.4).

2.4.4 Droits d'utilisation – Obligations locatives

Les mouvements consécutifs à l'application de la norme IFRS 16 au niveau du bilan se présentent ainsi :

m€	31.12.18	Augmen- tation	Diminution	Reclas- sement	Impact 1 ^{ère} application	Réévalua- tion contrat	Écart de conversion	Mouvements de périmètre	31.12.19
Droit d'utilisation - Terrains	—	0,0	—	3,7	2,5	0,7	—	—	6,9
Droit d'utilisation - Constructions	—	3,0	(0,1)	10,4	70,9	3,9	0,0	(2,7)	85,5
Droit d'utilisation - Matériel, outillage, installations techniques	—	2,0	(0,0)	12,4	2,0	(0,2)	0,1	(2,1)	14,3
Droit d'utilisation - Matériel de transport	—	1,9	(0,1)	0,8	3,6	(0,2)	0,0	(0,3)	5,8
Droit d'utilisation - Matériel informatique	—	0,1	(0,0)	—	0,2	0,0	—	—	0,3
Droit d'utilisation - Autres immobilisations corporelles	—	0,3	—	0,1	0,5	(0,1)	0,0	(0,0)	0,7
Total valeur brute	—	7,3	(0,3)	27,5	79,7	4,2	0,2	(5,1)	113,5
Droit d'utilisation - Terrains	—	(0,3)	—	—	—	—	—	—	(0,3)
Droit d'utilisation - Constructions	—	(14,5)	0,1	(5,5)	—	—	(0,0)	0,6	(19,3)
Droit d'utilisation - Matériel, outillage, installations techniques	—	(2,5)	0,0	(4,8)	—	—	(0,1)	0,5	(6,8)
Droit d'utilisation - Matériel de transport	—	(2,0)	0,1	(0,2)	—	—	(0,0)	0,1	(2,0)
Droit d'utilisation - Matériel informatique	—	(0,1)	0,0	—	—	—	—	—	(0,1)
Droit d'utilisation - Autres immobilisations corporelles	—	(0,2)	—	(0,0)	—	—	(0,0)	0,0	(0,2)
Total amortissements	—	(19,5)	0,3	(10,5)	—	—	(0,1)	1,2	(28,6)
Valeur Nette comptable	—	(12,2)	(0,0)	17,0	79,7	4,2	0,1	(3,9)	84,9

m€	31.12.2018	Augmen- tation	Diminution	Reclas- sement	Impact 1 ^{ère} application	Écart de conversion	Mouvements de périmètre	31.12.19
Créances sous-location Terrain	—	—	—	—	—	—	—	—
Créances sous-location Batiment	—	—	(0,7)	—	4,5	—	—	3,8
Valeur brute	—	—	(0,7)	—	4,5	—	—	3,8

m€	31.12.18	Reclas- sement en obligation locative	Augmen- tation	Dimi- nution	Reclasse- ment entre part court et part long terme	Impact 1 ^{ère} appli- cation	Réévalua- tion contrat IFRS 16	Écart de conversion	Mouvements de périmètre	31.12.19
Obligations locatives long terme	—	12,3	7,3	—	(37,4)	83,0	4,2	0,0	(2,3)	67,1
Obligations locatives court terme	—	3,5	—	(21,0)	37,4	—	0,0	0,0	(1,3)	18,7
Dettes location financière long terme ¹	12,3	(12,3)	—	—	—	—	—	—	—	—
Dettes location financière court terme ²	3,5	(3,5)	—	—	—	—	—	—	—	—
Total valeur brute	15,8	—	7,3	(21,0)	—	83,0	4,2	0,1	(3,6)	85,8

¹ Dettes provenant des locations financières IAS 17, classées en 2018 dans le poste "dettes financières long terme"

² Dettes provenant des locations financières IAS 17, classées en 2018 dans le poste "dettes financières court terme"

Impact au 1^{er} janvier 2019

En application de la méthode rétrospective modifiée, la mise en œuvre de la norme au 1^{er} janvier 2019 se traduit par la comptabilisation d'une obligation locative de 83 millions d'euros.

Les immobilisations financées par location financière au 31 décembre 2018 (au titre de la norme IAS 17), incluses au bilan dans les "immobilisations corporelles", sont reclassées à compter du 1^{er} janvier 2019 sur la ligne "droits d'utilisation" pour un montant de 18,4 millions d'euros. L'endettement correspondant (classé dans les postes "dettes financières long terme" et "dettes financières court terme") est reclassé pour 15,8 millions d'euros dans les postes "obligations locatives long terme" et "obligations locatives court terme".

Les contrats faisant l'objet de contrats de sous-location ont donné lieu parallèlement à la comptabilisation de créances locatives à l'actif, présentées dans le poste "autres actifs financiers", pour 4,5 millions d'euros.

Les contrats de location évalués selon IFRS 16 sont principalement des contrats de location immobilière (70,9 millions d'euros).

Mouvements de l'exercice au bilan

En 2019, de nouveaux contrats ont été comptabilisés pour un montant de 7,3 millions d'euros.

Par ailleurs, les changements apportés aux paiements de loyers (ajustement des loyers ou réévaluation de la durée des contrats) ont conduit à réapprécier les obligations locatives à hauteur de 4,2 millions d'euros.

Les paiements liés aux obligations locatives se sont élevés à 21 millions d'euros dont 4,5 millions relatif aux contrats de location-financière évalués précédemment selon IAS 17.

Les obligations locatives sont décomposées en une partie court terme (échéance à moins d'un an) et une partie long terme.

L'échéancier de la dette d'obligation locative est le suivant :

m€	31.12.19
Inférieure à 1 mois	2,4
Entre 1 et 3 mois	2,9
Entre 3 et 12 mois	13,5
Obligations locatives court terme	18,7
Entre 1 et 5 ans	48,6
Supérieure à 5 ans	18,5
Obligations locatives long terme	67,1
Total obligations locatives	85,8

Impact au niveau du résultat global

L'impact de l'application de la nouvelle norme IFRS 16 dans l'état consolidé du résultat global se résume ainsi :

m€	31.12.19
Charges opérationnelles	17,0
Dotation aux amortissements	(16,2)
Charge d'intérêt sur les obligations locatives	(1,7)

Les amortissements pratiqués au titre des droits d'utilisation s'élèvent à 16,2 millions d'euros au cours de l'exercice 2019. La charge totale d'amortissement des droits d'utilisation est de 19,5 millions d'euros en intégrant les contrats de location financière retraités antérieurement selon IAS 17.

La charge de location relative aux contrats à court terme, non comptabilisés en droits d'utilisation, est de 0,9 million d'euros ; la charge relative aux contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur est de 0,2 million d'euros.

2.4.5 Autres actifs financiers

Ce poste correspond principalement à des dépôts et cautionnements et à des créances dont l'échéance est supérieure à 1 an ainsi qu'à des créances locatives pour 3,8 millions d'euros (§ 2.4.4).

2.4.6 Stocks et en-cours

m€	31.12.19	31.12.18
Valeur brute	524,1	576,3
Dépréciations	(81,6)	(83,4)
Valeur nette	442,5	493,0

Les stocks sont essentiellement composés des stocks de marchandises (tôles entières ou entamées, produits longs, etc.).

Au 31 décembre 2019, les stocks ont été ajustés à leur valeur nette estimée de réalisation avec une dépréciation représentant 15,6 % de la valeur brute, contre 14,5 % en 2018.

2.4.7 Créances clients

m€	31.12.19	31.12.18
Clients	133,3	159,1
Effets à l'encaissement	15,0	18,5
Effets à recevoir	0,7	1,2
Créances à effets escomptés non échus	0,8	1,4
Clients douteux	8,9	9,3
Produits à recevoir /avoirs à établir	0,3	0,2
Valeur brute	159,0	189,6
Dépréciation des créances	(6,8)	(7,3)
Dépréciations	(6,8)	(7,3)
Valeur nette comptable	152,2	182,4

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an.

La valeur nette des créances ne comprend pas les créances cédées sans recours qui s'élèvent à 35,7 millions d'euros en 2019, contre 48 millions d'euros en 2018.

L'analyse de la gestion des risques de crédit et de contrepartie est exposée dans le § 2.4.17.3.1.

La variation des dépréciations de créances clients s'analyse comme suit :

m€	2019	2018
Au 1^{er} Janvier	(7,3)	(8,4)
Mouvement de périmètre	0,3	0,0
Dotations nettes	0,2	1,0
Autres	(0,0)	0,1
Au 31 décembre	(6,8)	(7,3)

2.4.8 Actifs d'impôts exigibles

Au 31 décembre 2019 les actifs d'impôts exigibles s'élèvent à 3,7 millions d'euros. Le solde de ce poste correspond à des montants individuellement non significatifs.

2.4.9 Autres actifs

m€	31.12.19	31.12.18
Avances et acomptes versés sur commandes	4,7	4,6
Créances fiscales	11,3	11,1
Autres actifs	4,3	16,3
Charges constatées d'avance	3,8	3,5
Valeur brute	24,1	35,5

Les "créances fiscales" correspondent à des créances autres que l'impôt sur les sociétés (TVA notamment). Les autres actifs intégraient au 31 décembre 2018 le prix de cession d'une société, encaissé début 2019. L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an.

2.4.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

m€	31.12.19	31.12.18
Trésorerie	206,0	119,1
Équivalents de trésorerie	–	0,3
Valeur brute	206,0	119,4

Les "équivalents de trésorerie" correspondent essentiellement à des dépôts à terme. L'analyse de la gestion des risques de taux à l'actif du bilan est exposée dans le § 2.4.17.3.2.1.

2.4.11 Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres est présenté dans la partie "Variation des capitaux propres consolidés".

2.4.11.1 Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social reste inchangé par rapport à l'exercice précédent. Il est composé de 24 028 438 actions représentant un montant total de 36 631 126,16 euros. Le nombre d'actions autorisées et en circulation a évolué comme suit sur les deux derniers exercices :

	31.12.19	31.12.18
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	24 028 438	24 028 438
Dont nombre d'actions bénéficiant d'un droit de vote double	9 752 989	9 752 435
Dont nombre d'actions en auto-détention	373 827	373 886

2.4.11.2 Autres variations constatées dans les capitaux propres

Les "autres variations" impactant les réserves consolidées au 31 décembre 2019 correspondent à la variation des actions auto-détenues comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition ainsi qu'à l'impact au 1^{er} janvier 2019 du retraitement des sous-locations conformément à la norme IFRS 16 (§ 2.4.4).

En 2019, hors contrat de liquidité, la Société n'a pas cédé de titres auto-détenus.

Les "variations de périmètre" impactant les réserves consolidées au 31 décembre 2019 s'élèvent à -2,5 millions d'euros et correspondent principalement à l'acquisition de parts de minoritaires dans des sociétés.

2.4.11.3 Écarts de conversion constatés dans les capitaux propres

La variation des écarts de conversion constatés dans les capitaux propres s'élève à 1,4 million d'euros au 31 décembre 2019. L'impact net sur les capitaux propres des écarts de conversion sur avances de trésorerie à long terme consenties aux filiales conformément à la norme IAS 21 est de 1,3 million d'euros. Ces écarts correspondent essentiellement à des avances consenties aux filiales américaines.

2.4.11.4 Programme de rachat d'actions et attribution gratuite d'actions

L'Assemblée générale du 28 juin 2019 a autorisé, dans sa douzième résolution, le Conseil d'administration à faire acheter ou transférer par la Société ses propres actions. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation.

Au 31 décembre 2019, le nombre d'actions auto-détenues s'élève ainsi à 373 827 actions.

2.4.11.5 Participations ne donnant pas le contrôle

Le Groupe développe notamment l'exploitation de ses divisions à travers un business model atypique dans la distribution des métaux. Des filiales sont constituées avec un partenaire local qui, le plus souvent, est le manager de la filiale. Ce dernier investit, reçoit une participation au capital allant de 10 à 49 % et

s'engage, en cas de pertes, à recapitaliser la filiale, au minimum à hauteur du montant initialement investi. La filiale bénéficie du droit exclusif d'exploitation de la marque et à ce titre peut commercialiser la gamme complète des produits de la marque sur un territoire déterminé.

Jacquet Metal Service compte de nombreuses filiales, toutes contrôlées majoritairement, réparties dans 25 pays. Les pourcentages d'intérêts et de contrôle de Jacquet Metal Service dans chaque filiale et la liste des pays dans lesquels elles sont implantées sont présentés au § 2.1.1 " Périmètre de consolidation " des notes annexes aux comptes consolidés.

Des pactes d'actionnaires existent entre Jacquet Metal Service et les actionnaires minoritaires.

Ces pactes ne traitent en aucune manière de modalités touchant à la vente ou à l'achat d'actions de la Société.

Ils visent seulement à arbitrer les intérêts des parties en cas de volonté de désengagement ou de conflit.

Le cas échéant, certains de ces pactes comprennent des options d'achat et de vente des participations minoritaires au bénéfice des deux parties. Généralement, les participations minoritaires sont valorisées sur une base proche des capitaux propres de la filiale.

2.4.12 Provisions courantes et non courantes

m€	31.12.18	Variation de périmètre	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées ¹	Autres	31.12.19
Part non courante	5,6	—	0,4	(0,4)	(0,9)	0,0	4,9
Part courante	33,3	(0,1)	3,9	(0,0)	(3,8)	0,0	33,4
Total	38,9	(0,1)	4,3	(0,4)	(4,7)	0,0	38,3

¹ dont 0,4 millions d'euros de reprises de provisions utilisées, classées en charges de personnel dans l'état consolidé du résultat global.

La nature des provisions correspond à des litiges salariaux, des coûts de réorganisation et des contentieux clients et fournisseurs.

2.4.13 Provisions pour engagements sociaux

Les engagements de retraite sont principalement localisés en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues		France	Allemagne	Italie	Pays-Bas
Taux d'actualisation					
2019	Régime retraite chapeau	0,75 %			
	Médailles du travail	0,75 %			0,75 %
	Autres régimes	0,75 %	0,75 % / 1 % selon duration	0,75 %	0,95 % ou 1,2 %
2018	Régime retraite chapeau	1,75 %			
	Médailles du travail	1,75 %			1,25 %
	Autres régimes	1,75 %	1,75 % / 2 % selon duration	1,75 %	1,95 %

Taux inflation

2019	1,70 %	n.a.	1,70 %	1,70 %
2018	2,00 %	n.a.	2,00 %	1,80 %

Taux moyen d'augmentation de salaire

2019	De 0,39 % à 4,69 % selon les CSP ¹ , les régimes et l'âge	n.a.	n.a.	2,30 %
2018	De 0,39 % à 4,69 % selon les CSP ¹ , les régimes et l'âge	n.a.	n.a.	2,30 %

Durée en année

2019	Régime retraite chapeau	12			
	IFC / Pensions / Autres régimes	12	23	11	27
	Médailles du travail	8	13		9
2018	Régime retraite chapeau	12			
	IFC / Pensions / Autres régimes	12	23	6	27
	Médailles du travail	8	13		8

¹ CSP : catégories socioprofessionnelles.

Comme sur les exercices précédents, le taux d'actualisation retenu a été évalué sur la base des obligations de première catégorie des entreprises privées notées AA (référence iBoxx € Corporate AA 10+).

La provision est évaluée par des actuaires externes au Groupe.

						31.12.19	31.12.18
m€	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Autres pays	Total	Total
Réconciliation de la situation financière retraitée à l'ouverture							
1 Dette actuarielle (DBO) à l'ouverture	(21,2)	(37,8)	(1,2)	(19,3)	(2,2)	(81,6)	(85,6)
2 Juste valeur des actifs du fonds d'assurance à l'ouverture	2,0	6,0	—	16,0	0,3	24,3	21,1
3 Situation financière à l'ouverture 1+2	(19,1)	(31,8)	(1,2)	(3,2)	(1,9)	(57,4)	(64,5)
Charge de l'exercice							
1 Coût des services	0,4	0,4	0,1	(0,9)	0,2	0,2	2,1
2 Coût des intérêts	0,3	0,6	0,0	0,3	0,0	1,3	1,3
3 Rendement attendu des fonds d'assurance	(0,0)	(0,1)	—	(0,3)	(0,0)	(0,5)	(0,4)
4 Cotisations salariales	—	—	—	—	—	—	—
5 Frais administratif	—	—	—	0,6	—	0,6	0,1
6 Amortissement des (gains) / pertes actuariels	(0,0)	0,0	—	0,0	0,0	0,1	(0,2)
7 Charge de l'exercice = somme de 1 à 6	0,7	1,0	0,1	(0,3)	0,3	1,8	2,9
Évolution de la dette actuarielle (DBO)							
1 Dette actuarielle (DBO) à l'ouverture	(21,2)	(37,8)	(1,2)	(19,3)	(2,2)	(81,6)	(85,6)
2 Coût des services	(0,4)	(0,4)	(0,1)	0,9	(0,2)	(0,2)	(2,1)
3 Coût des intérêts	(0,3)	(0,6)	(0,0)	(0,3)	(0,0)	(1,3)	(1,3)
4 Contributions employés	—	—	—	(0,1)	—	(0,1)	(0,2)
5 Prestations payées par l'employeur	0,9	1,5	0,2	0,1	0,1	2,8	3,3
6 Gains / (pertes) générés au cours de l'exercice	(2,7)	(4,5)	(0,0)	(4,7)	(0,2)	(12,0)	2,7
7 Réduction / Liquidation de régime	—	0,0	—	—	—	0,0	—
8 Autres	(0,0)	(0,0)	0,0	—	0,0	(0,0)	(0,1)
9 Variation de périmètre	3,0	0,0	0,1	—	0,0	3,2	1,8
10 Dette actuarielle (DBO) à la clôture = somme de 1 à 9	(20,7)	(41,8)	(1,0)	(23,4)	(2,4)	(89,2)	(81,6)
Projection des actifs du fonds d'assurance							
1 Juste valeur des actifs du fonds d'assurance à l'ouverture	2,0	6,0	—	16,0	0,3	24,3	21,1
2 Rendement attendu des actifs	0,0	0,1	—	0,3	0,0	0,5	0,4
3 Contributions employeurs	—	0,4	—	0,4	0,0	0,8	2,7
4 Contributions employés	—	—	—	0,1	—	0,1	0,3
5 Prestations payées par le fonds	(0,0)	(0,0)	—	(0,1)	—	(0,2)	(0,4)
6 Frais administratifs	—	—	—	(0,6)	—	(0,6)	(0,1)
7 Gains / (Pertes) générés au cours de l'exercice	0,0	(0,5)	—	4,0	(0,0)	3,5	0,4
8 Réduction / Liquidation de régime	—	(0,1)	—	—	—	(0,1)	—
9 Autres	—	(0,0)	—	—	—	(0,0)	—
10 Variation de périmètre	(0,3)	—	—	—	—	(0,3)	(0,1)
11 Juste valeur des actifs du fond d'assurance à la clôture = somme de 1 à 10	1,8	5,8	—	20,1	0,3	28,0	24,3
Réconciliation de la situation financière à la clôture							
1 Dette actuarielle (DBO) à la clôture	(20,7)	(41,8)	(1,0)	(23,4)	(2,4)	(89,2)	(81,5)
2 Juste valeur des actifs du fond d'assurance à la clôture	1,8	5,8	—	20,1	0,3	28,0	24,3
3 Situation financière 1+2	(18,9)	(35,9)	(1,0)	(3,2)	(2,1)	(61,3)	(57,3)
(Provision) / Montant payé d'avance à la clôture							
1 (Provision) / Montant payé d'avance à l'ouverture	(19,1)	(31,8)	(1,2)	(3,2)	(1,9)	(57,4)	(64,5)
2 Charge de l'exercice	(0,7)	(1,0)	(0,1)	0,3	(0,3)	(1,8)	(2,9)
3 Prestations / contributions employeur	0,8	1,8	0,2	0,4	0,2	3,5	5,6
4 Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	(2,7)	(4,9)	(0,0)	(0,7)	(0,2)	(8,5)	(2,9)
5 Réduction / Liquidation de régime	—	—	—	—	—	—	—
6 Autres	(0,0)	—	—	—	—	(0,0)	0,0
7 Variations de périmètre	2,8	0,0	0,1	—	0,0	2,9	1,6
8 (Provision) / Montant payé d'avance à la clôture = somme de 1 à 7	(18,9)	(35,9)	(1,0)	(3,2)	(2,2)	(61,2)	(57,3)
Rationalisation des écarts actuariels générés au cours de l'exercice							
1 Écarts liés au changement d'hypothèses démographiques	(0,0)	0,6	—	—	—	0,6	(0,7)
2 Écarts liés au changement d'hypothèses financières	(1,9)	(5,4)	(0,0)	(4,7)	0,0	(12,0)	2,2
3 Écart d'expérience	(0,7)	(0,0)	0,0	(0,0)	(0,2)	(0,9)	1,0
4 Écarts actuariels générés par les actifs de couverture	0,0	(0,1)	—	4,0	—	3,9	0,4
5 Total des Gains / (Pertes) actuariels sur l'exercice à la clôture = somme de 1 à 4	(2,7)	(4,9)	(0,0)	(0,7)	(0,2)	(8,5)	2,3

Les actifs détenus en couverture des engagements sociaux s'élèvent à 28 millions d'euros et sont localisés essentiellement en France (un fonds de sécurisation a été mis en place en 2019 pour les régimes de retraite spéciaux), aux Pays-Bas et en Allemagne. Ils sont investis dans les fonds généraux de l'assureur à qui la société n'a généralement pas imposé de stratégie d'investissement (allocation actions, immobilier, etc.).

Les écarts actuariels sont essentiellement liés à des changements d'hypothèses et viennent augmenter la provision à hauteur de 8,5 millions d'euros.

Ils ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global pour un effet net après impôt de - 6,1 millions d'euros.

Les résultats de l'analyse de sensibilité de l'évaluation de la dette actuarielle au taux d'actualisation, réalisée avec un pas de $\pm 0,25$ % sur la majorité des sociétés concernées, sont les suivants :

m€	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Total testé	Total Groupe
Dette actuarielle au 31.12.19 calculée au taux de 0,75 % / 0,95 % / 1,00 % / 1,20 %	(20,7)	(39,2)	(0,6)	(23,2)	(83,7)	(89,2)
Dette actuarielle calculée avec un taux de 0,75 % / 0,95 % / 1,00 % / 1,20 % + 0,25 point	(20,0)	(37,9)	(0,6)	(21,7)	(80,1)	
Dette actuarielle calculée avec un taux 0,75 % / 0,95 % / 1,00 % / 1,20 % - 0,25 point	(21,4)	(40,6)	(0,6)	(24,2)	(86,8)	

Les résultats de l'analyse de sensibilité de l'évaluation de la dette actuarielle au taux d'inflation, réalisée avec un pas de $\pm 0,25$ % sur la majorité des sociétés concernées, sont les suivants :

m€	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Total testé	Total Groupe
Dette actuarielle au 31.12.19 calculée au taux d'inflation de 1,7 %	(20,7)	(39,2)	(0,6)	(23,2)	(83,7)	(89,2)
Dette actuarielle au 31.12.19 calculée au taux d'inflation de 1,7 % + 0,25 point	(21,3)	(40,3)	(0,6)	(23,4)	(85,6)	
Dette actuarielle au 31.12.19 calculée au taux d'inflation de 1,7 % - 0,25 point	(20,1)	(38,1)	(0,6)	(23,1)	(81,8)	

Les différents régimes sont peu sensibles au taux de revalorisation des salaires.

L'échéancier prévisionnel des prestations pour les 3 prochaines années prévoit une charge de 2,9 millions d'euros pour la France, de 0,4 million d'euros pour les Pays-Bas, de 5,1 millions pour l'Allemagne.

2.4.14 Impôts différés

L'origine des impôts différés est la suivante :

m€	31.12.19	31.12.18
Différences temporaires	17,5	18,4
Reports fiscaux déficitaires	5,2	5,3
Autres retraitements IFRS ¹	22,5	22,1
Impôts différés actifs	45,2	45,8
Différences temporaires	0,1	0,8
Reports fiscaux déficitaires	0,1	0,1
Autres retraitements IFRS ¹	(6,3)	(7,3)
Impôts différés passifs	(6,1)	(6,4)

¹ Il s'agit essentiellement de retraitements liés aux règles d'harmonisation comptable entre les filiales.

La variation des impôts sur reports fiscaux déficitaires activés s'analyse comme suit :

m€	31.12.19	31.12.18
Au 1^{er} janvier	5,4	10,2
Utilisations	(0,9)	(4,6)
Activations de reports fiscaux antérieurs	0,7	0,0
Écarts de conversion	0,0	(0,1)
Impact changement de taux	0,1	(0,3)
Au 31 décembre	5,3	5,4

2.4.15 Dettes financières

En application de la norme IFRS 16, les dettes de locations financières (15,8 millions d'euros au 31 décembre 2018) issues antérieurement de l'application de la norme IAS 17, sont incluses au 31 décembre 2019 dans les postes d'obligations locatives long terme et court terme (§ 2.4.4).

m€	31.12.19	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	31.12.18
Dettes de location financière > 1 an	—	—	—	—	12,3
Dettes financières long terme > 1 an	254,6	—	251,5	3,1	191,9
Dettes financières long terme	254,6	—	251,5	3,1	204,2
Dettes de location financière < 1 an	—	—	—	—	3,5
Part < 1 an des dettes financières long terme	29,0	29,0	—	—	41,5
Concours bancaires courants, factoring, escompte	96,7	96,7	—	—	87,6
Intérêts courus	0,6	0,6	—	—	0,9
Dettes financières court terme	126,3	126,3	—	—	133,6
Passifs destinés à être cédés	—	—	—	—	—
Total des dettes financières	380,9	126,3	251,5	3,1	337,8

Les dettes financières long terme comportent deux placements privés de droit allemand (Schuldscheindarlehen), un premier, d'un montant de 150 millions d'euros mis en place en 2018 et à échéance 2023 et d'un second, d'un montant de 70 millions d'euros, mis en place en décembre 2019. Ce dernier se décompose en 2 tranches : la tranche 1 de 36 millions

d'euros encaissés en décembre 2019 et à échéance décembre 2024, la tranche 2 de 34 millions d'euros encaissés en janvier 2020 et à échéance janvier 2025.

L'analyse des risques de taux et de liquidité est exposée dans le § 2.4.17.3.2.

Échéancier des dettes court terme

m€	31.12.19
Inférieur à 1 mois	109,2
Entre 1 et 3 mois	3,0
Entre 3 et 12 mois	14,1
Total	126,3

Variation des dettes financières

m€	
Au 31 décembre 2018	337,8
Reclassement dettes de location financière en obligations locatives	(15,8)
Nouveaux emprunts	91,1
Remboursements d'emprunts	(39,1)
Variation des concours bancaires courants, escomptes et facilités de crédit	24,4
Variation de périmètre	(16,8)
Écarts de conversion et autres	(0,7)
Au 31 décembre 2019	380,9

Les nouveaux emprunts s'élèvent à 91,1 millions d'euros, correspondant à des nouveaux financements mis en place principalement chez Jacquet Metal Service SA, notamment un nouveau placement privé de droit allemand (Schuldscheindarlehen ou SSD), de 70 millions d'euros signé en décembre 2019 dont 36 millions encaissés en décembre 2019.

Décomposition de l'endettement financier net par nature de taux et par devise

m€	31.12.19	31.12.18
Dettes financières à taux fixe ¹	59,2	46,2
Dettes financières à taux variable ¹	321,7	291,6
Dettes financières	380,9	337,8
Dont EUR	337,3	288,5
Dont CAD	7,4	5,6
Dont CZK	6,0	5,2
Dont CHF	1,2	1,7
Dont TRY	—	—
Dont CNY	1,0	0,7
Dont GBP	0,5	1,8
Dont SEK	2,4	2,0
Dont HUF	1,1	0,4
Dont USD	18,7	27,1
Dont PLN	5,3	4,9
Passifs destinés à être cédés	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie²	206,0	123,3
Endettement financier net	174,9	214,5

¹ Y compris les dettes de location financière selon IAS 17 au 31 décembre 2018 (15,8 millions d'euros).

² Inclus 3,8 millions d'euros de prêts long terme au 31 décembre 2018 présentés dans la partie autres actifs financiers (non inclus au 31 décembre 2019).

2.4.16 Dettes fournisseurs et autres passifs

m€	31.12.19	31.12.18
Dettes fournisseurs	177,6	228,3
Passifs d'impôt exigible	4,6	12,1
Dettes fiscales	15,1	16,3
Dettes sociales	24,0	26,7
Avances et acomptes sur commandes	0,7	0,7
Dettes sur immobilisations	1,2	0,7
Créditeurs divers	4,8	10,7
Produits constatés d'avance	1,0	1,3
Autres passifs courants	46,8	56,3
Autres passifs non courants	4,5	4,6

L'ensemble des dettes fournisseurs et autres passifs est à échéance à moins d'un an. Le délai de règlement moyen accordé par les fournisseurs est d'environ 60 jours.

2.4.17 Instruments financiers

2.4.17.1 Actifs financiers

31.12.19		Ventilation par catégorie d'instruments						
m€	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur en autres éléments du résultat global	Juste valeur par OCI non recyclable	Prêts et créances au coût amorti
Créances clients	152,2	152,2	—	—	—	—	—	152,2
Autres actifs	24,0	24,0	—	—	—	—	—	24,0
Instruments dérivés	0,0	0,0	—	—	—	—	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie	206,0	206,0	—	206,0	—	—	—	—
Total des actifs financiers	399,8	382,2	17,6	206,0	—	—	—	193,8

31.12.18		Ventilation par catégorie d'instruments						
m€	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur en autres éléments du résultat global	Juste valeur par OCI non recyclable	Prêts et créances au coût amorti
Actifs financiers non courants	14,5	—	14,5	—	—	—	—	14,5
Créances clients	182,4	182,4	—	—	—	—	—	182,4
Autres actifs	35,5	35,5	—	—	—	—	—	35,5
Instruments dérivés	0,1	0,1	—	—	—	0,1	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie	119,4	119,4	—	119,4	—	—	—	—
Total des actifs financiers	351,9	337,4	14,5	119,4	—	0,1	—	232,4

2.4.17.1.1 Prêts et créances au coût amorti

m€	2019			2018		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Autres actifs financiers non courants	18,8	(1,2)	17,6	15,9	(1,4)	14,5
Créances clients	159,0	(6,8)	152,2	189,6	(7,3)	182,4
Autres actifs	24,1	(0,0)	24,0	35,5	(0,0)	35,5
Total	201,9	(8,0)	193,8	241,0	(8,7)	232,4

2.4.17.1.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ou par éléments du résultat global

m€	2019		2018	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Instruments financiers dérivés	0,0	—	0,1	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie	206,0	—	119,4	—
Total	206,0	—	119,5	—

Les instruments financiers dérivés actifs au 31 décembre 2019 sont présentés au § 2.4.17.4. Le Groupe applique la comptabilité de couverture lorsque l'efficacité est démontrée. Lorsque ce n'est pas le cas, le Groupe constate par le résultat l'intégralité des variations de juste valeur des instruments de couverture.

2.4.17.1.3 Juste valeur des actifs financiers

31.12.19		Prix côté	Modèle avec données observables	Modèle avec données inobservables	Juste valeur	État de la situation financière
m€						
Actifs financiers non courants	—	—	17,6	17,6	17,6	
Créances clients	—	152,2	—	152,2	152,2	
Autres actifs	—	24,0	—	24,0	24,0	
Instruments dérivés	—	0,0	—	0,0	0,0	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	206,0	—	—	206,0	206,0	
Total des actifs financiers	206,0	176,3	17,6	399,9	399,9	

31.12.18		Prix côté	Modèle avec données observables	Modèle avec données inobservables	Juste valeur	État de la situation financière
m€						
Actifs financiers non courants	—	—	14,5	14,5	14,5	
Créances clients	—	182,4	—	182,4	182,4	
Autres actifs	—	35,5	—	35,5	35,5	
Instruments dérivés	—	0,1	—	0,1	0,1	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	119,4	—	—	119,4	119,4	
Total des actifs financiers	119,4	218,0	14,5	351,9	351,9	

2.4.17.1.4 État des variations des dépréciations sur actifs financiers

m€	31.12.18	Écarts de conversion	Reclassements	Dotations nettes	Mouvements de périmètre	31.12.19
Dépréciation des actifs financiers non courants	1,4	—	—	(0,1)	—	1,2
Dépréciation des créances clients	7,3	—	(0,0)	(0,2)	(0,3)	6,8
Total	8,6	—	(0,0)	(0,3)	(0,3)	8,0

m€	31.12.17	Écarts de conversion	Reclassements	Dotations nettes	Mouvements de périmètre	31.12.18
Dépréciation des actifs financiers non courants	1,4	—	—	(0,1)	—	1,4
Dépréciation des créances clients	8,4	—	(0,1)	(0,0)	(1,0)	7,3
Total	9,8	—	(0,1)	(0,0)	(1,1)	8,6

2.4.17.2 Passifs financiers

31.12.19		Ventilation par catégorie d'instruments					
m€	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur en autres éléments du résultat global	Passifs financiers au coût amorti
Autres passifs non courants	4,5	—	4,5	—	—	—	4,5
Dettes financières	380,9	126,3	254,6	—	—	—	380,9
Dettes fournisseurs	177,6	177,6	—	—	—	—	177,6
Instruments dérivés	0,9	0,9	—	—	—	0,9	—
Autres passifs	46,8	46,8	—	—	—	—	46,8
Total des passifs financiers	610,7	351,5	259,2	—	—	0,9	609,8

31.12.18		Ventilation par catégorie d'instruments					
m€	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur en autres éléments du résultat global	Passifs financiers au coût amorti
Autres passifs non courants	4,6	—	4,6	—	—	—	4,6
Dettes financières	337,8	133,6	204,2	—	—	—	337,8
Dettes fournisseurs	228,3	228,3	—	—	—	—	228,3
Instruments dérivés	0,6	0,6	—	—	—	0,6	—
Autres passifs	56,3	56,3	—	—	—	—	56,3
Total des passifs financiers	627,6	418,8	208,8	—	—	0,6	626,9

2.4.17.2.1 Dettes financières

Les éléments constitutifs des dettes financières sont exposés dans le § 2.4.15.

L'analyse de la gestion des risques de liquidité est exposée dans le § 2.4.17.3.2.

2.4.17.2.2 Instruments dérivés

m€	2019		2018	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Instruments financiers dérivés	0,9	—	0,6	—
Total	0,9	—	0,6	—

Les instruments financiers dérivés passifs au 31 décembre 2019 sont présentés au § 2.4.17.4. Le Groupe applique la comptabilité de couverture, lorsque l'efficacité est démontrée. Dans ce cas, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, ce qui a généré une variation non significative au 31 décembre 2019. Lorsque l'efficacité n'est pas démontrée, le Groupe constate par le résultat l'intégralité des variations de juste valeur des instruments de couverture.

L'analyse de la gestion des risques de taux et de change ainsi que les caractéristiques des contrats de couverture sont exposées dans les § 2.4.17.3.2, 2.4.17.3.3 et 2.4.17.4.

2.4.17.2.3 Dettes fournisseurs et autres passifs

Les éléments constitutifs des dettes fournisseurs et des autres passifs sont exposés dans le § 2.4.16.

2.4.17.2.4 Juste valeur des passifs financiers

31.12.19

m€	Prix côté	Modèle avec données observables	Modèle avec données inobservables	Juste valeur	État de la situation financière
Autres passifs non courants	–	4,5	–	4,5	4,5
Dettes financières	380,9	–	–	380,9	380,9
Dettes fournisseurs	–	177,6	–	177,6	177,6
Instruments dérivés	–	0,9	–	0,9	0,9
Autres passifs	–	46,8	–	46,8	46,8
Total de la juste valeur des passifs financiers	380,9	229,8	–	610,7	610,7

31.12.18

m€	Prix côté	Modèle avec données observables	Modèle avec données inobservables	Juste valeur	État de la situation financière
Autres passifs non courants	–	4,6	–	4,6	4,6
Dettes financières	337,8	–	–	337,8	337,8
Dettes fournisseurs	–	228,3	–	228,3	228,3
Instruments dérivés	–	0,6	–	0,6	0,6
Autres passifs	–	56,3	–	56,3	56,3
Total de la juste valeur des passifs financiers	337,8	289,8	–	627,6	627,6

2.4.17.3 Gestion des risques liés aux instruments financiers

2.4.17.3.1 Risques de crédit et de contrepartie

Au 31 décembre 2019, la part des créances clients assurées est de 95 %. L'exposition du Groupe aux risques de crédit et de contrepartie concerne principalement les créances clients non assurées. Le Groupe ne se trouve pas dans une position de dépendance commerciale vis-à-vis de ses clients. Il est également précisé que le Groupe ne dépend pas d'un fournisseur particulier et n'a recours que de façon occasionnelle à la sous-traitance.

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an. Le délai de règlement généralement accordé aux clients est compris entre 30 et 120 jours selon les zones géographiques.

Les retards clients au 31 décembre 2019 sont présentés ci-dessous en valeur brute.

m€	31.12.19	31.12.18
Créances non échues et non dépréciées	116,8	140,8
Créances échues et dépréciées	13,1	13,7
<30 jours	2,3	2,8
30 - 60 jours	1,4	1,4
60 - 90 jours	0,9	0,6
90 - 120 jours	0,8	1,0
> 120 jours	7,6	8,0
Créances échues et non dépréciées	29,2	35,1
<30 jours	20,9	26,2
30 - 60 jours	6,2	5,0
60 - 90 jours	1,5	0,7
90 - 120 jours	0,3	0,3
> 120 jours	0,4	3,0
Total créances	159,0	189,6

2.4.17.3.2 Risques de taux et risques de liquidité

2.4.17.3.2.1 Analyse du risque de taux à l'actif du bilan

L'exposition aux risques de taux à l'actif du bilan porte principalement sur les placements de trésorerie du Groupe. Ces placements de trésorerie sont essentiellement des comptes à terme présentant un risque limité.

2.4.17.3.2.2 Analyse du risque de taux au passif du bilan

L'exposition aux risques de taux au passif du bilan concerne principalement la dette à taux variable du Groupe.

m€	31.12.19	31.12.18
Concours bancaires courants, factoring, escompte à taux variables	93,7	82,4
Emprunts à taux variables	228,0	209,1
Dont emprunts à taux variables couverts	195,0	75,0
Solde non couvert	126,7	216,5

Au 31 décembre 2019, les emprunts à taux variables sont couverts à hauteur de 86 % par :

- > des contrats de "swap" pour 155 millions d'euros d'une durée de 5 ans (Eur3M "flooré" à 0 % contre taux fixe de 0,253 % en moyenne et à échéances comprises entre 2021 et 2024)

- > des contrats de "cap" pour 40 millions d'euros (Eur3M "capé" à 0 % contre paiement d'une prime de 0,15 % et à échéance 2024).

En tenant compte de ces contrats de couverture, une variation de ± 1 point des taux d'intérêts aurait un impact de l'ordre de 0,8 million d'euros sur la charge d'intérêt du Groupe.

2.4.17.3.2.3 Analyse du risque de liquidité

Sur la base des flux contractuels non actualisés portant à la fois sur le nominal et sur les intérêts, l'échéancier des dettes financières est le suivant :

31.12.18	Échéance				
	Dettes financières	Engagement contractuel			
m€			< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans
Dettes long terme y compris part court terme	283,6	302,2	29,6	269,1	3,5
Concours bancaires courants, factoring, escompte	96,7	96,7	96,7	—	—
Intérêts courus	0,6	0,6	0,6	—	—
Dettes financières court terme	97,3	97,3	97,3	—	—
Total des dettes financières	380,9	399,5	126,9	269,1	3,5

Les dettes financières à long et court terme étant principalement composées de dettes libellées en euro, aucune hypothèse de taux de change n'a été retenue.

La ligne "Concours bancaires courants, factoring, escompte" n'est composée que du montant nominal.

Les dettes long terme (part long terme et part court terme) s'élèvent à 283,6 millions d'euros au 31 décembre 2019 et se composent de 56,2 millions d'euros de dette à taux fixe et de 227,4 millions d'euros de dette à taux variable.

L'engagement contractuel correspond à la dette inscrite au bilan au 31 décembre 2019 et aux intérêts futurs. Le calcul des intérêts futurs a été effectué sur la base d'un taux moyen de 2,0 % pour les emprunts non couverts.

2.4.17.3.3 Risques de change

2.4.17.3.3.1 Politiques de couverture de change

Les achats de matières premières des filiales sont principalement réalisés en euro. L'exposition du Groupe aux risques de change concerne principalement les filiales anglaises, suédoises, suisses, polonaises, américaines, canadiennes, turques et chinoises pour la partie des achats engagés en euro, les autres flux étant exprimés dans la monnaie fonctionnelle de chacune des filiales.

Certains emprunts sont soumis au respect de covenants présentés au § 2.5.4.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances futures. Au 31 décembre 2019 :

- > la trésorerie active du Groupe s'élève à 206 millions d'euros dont 160 millions d'euros chez Jacquet Metal Service SA;
- > Jacquet Metal Service SA dispose d'un crédit revolving de 125 millions d'euros non utilisé et d'autres facilités de crédit;
- > les filiales disposent de 82,5 millions d'euros de lignes de financement non utilisées.

Le montant des lignes de crédit utilisées et non utilisées est présenté au § 2.5.3.

Jacquet Metal Service SA est exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale.

La direction financière analyse mensuellement les positions de change, devise par devise et filiale par filiale, puis définit et met en place les couvertures nécessaires. L'instrument de couverture le plus souvent utilisé est l'achat ou la vente à terme de devises.

2.4.17.3.3.2 Risque de change sur les investissements réalisés dans les sociétés en devises étrangères

Les positions bilantielles nettes sur les investissements réalisés dans les sociétés en devises étrangères par devise d'origine sont les suivantes :

m€	AED	CAD	CHF	CNY	CZK	DKK	GBP	HUF	KRW	PLN	SEK	TRY	USD	Total
Actifs hors immobilisations incorporelles et corporelles	1,3	12,5	2,2	5,7	14,6	0,4	6,0	12,7	0,4	24,6	10,8	3,0	27,3	121,5
Passifs hors capitaux propres	1,0	12,2	2,2	1,9	10,5	0,8	3,2	6,4	0,9	17,5	6,9	1,7	37,5	102,7
Position nette avant gestion	0,3	0,3	—	3,8	4,1	(0,4)	2,8	6,3	(0,5)	7,1	3,9	1,3	(10,2)	18,8
Position hors-bilan	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Position nette après gestion	0,3	0,3	—	3,8	4,1	(0,4)	2,8	6,3	(0,5)	7,1	3,9	1,3	(10,2)	18,8

2.4.17.3.4 Autres risques

Les autres risques identifiés par le Groupe concernent les risques pays, les risques d'élasticité des prix, les risques d'évolution des cours des métaux.

2.4.17.4 Instruments dérivés

La valorisation de ces instruments, comptabilisée au niveau des charges financières nettes ou au niveau des autres éléments du résultat global a été effectuée sur la base d'anticipations de taux d'intérêt et de taux de change :

m€	31.12.18	Mouvements de périmètre	Augmentation	Diminution	Juste valeur	31.12.19
Instruments dérivés - taux	0,6	—	(0,0)	—	0,2	0,7
Instruments dérivés - change	0,0	—	0,0	—	0,1	0,1
Total instruments dérivés passif	0,6	—	0,0	—	0,2	0,9
Instruments dérivés - taux	0,0	—	—	—	(0,0)	0,0
Instruments dérivés - change	0,1	—	0,0	(0,0)	(0,1)	—
Total instruments dérivés actif	0,1	—	0,0	(0,0)	(0,1)	0,0

L'analyse des risques de change, de taux et de liquidité est détaillée dans les § 2.4.17.3.2 et 2.4.17.3.3.

2.5 Engagements hors bilan

La direction financière du Groupe procède à une revue détaillée des engagements hors bilan. Les engagements reçus et donnés présentés ci-après sont exposés sur la base du capital restant dû des dettes auxquelles ils sont rattachés.

2.5.1 Synthèse des engagements donnés/reçus

Les engagements hors bilan se décomposent ainsi :

m€			Échéance		
	31.12.19	31.12.18	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans
Engagements reçus dans le cadre d'opérations de financement (garanties)	0,4	0,4	0,2	0,2	—
Engagements donnés	166,1	205,9	130,9	26,7	8,5
Garanties fournisseurs	12,8	30,1	10,4	2,4	—
Garanties données aux banques	39,9	56,3	31,3	7,9	0,6
Crédit documentaire / Lettre de Crédit / SBLC	7,1	8,2	7,1	—	—
Lettres de confort	55,0	53,8	44,5	8,5	2,0
Hypothèques	15,6	14,2	7,4	7,5	0,6
Nantissement	—	—	—	—	—
Suretés sur BFR	25,4	33,5	25,4	—	—
Cautions	10,3	9,8	4,8	0,3	5,2

Les principales hypothèques données sont les suivantes :

m€	Montant hypothèque	Date de départ	Date d'échéance	Total poste de bilan ¹	Hypothèque en % du poste de bilan
Hypothèques sur terrains ou bâtiments					
Belgique	6,2	20.01.14	20.01.24	7,4	84 %
Suisse	1,2	01.06.11	30.03.21	5,2	23 %
Suède	0,4	06.12.05	31.12.20	0,4	100 %
Rép. Tchèque	0,9	01.09.14	01.07.22	5,4	33 %
	0,9	01.09.14	31.05.20		
Pologne	4,9	19.09.11	30.08.20	6,0	100 %
	1,1	15.11.11	31.05.20		
Total hypothèques	15,6				

¹ Total de la valeur brute du poste bilan dans les comptes consolidés.

2.5.2 Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles concernaient principalement, jusqu'en 2018, les contrats de location simple. En application de la norme IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019, les obligations contractuelles, à l'exception des exemptions mentionnées en § 2.2.11, sont désormais comptabilisées au bilan ; l'échéancier est présenté dans le § 2.4.4.

2.5.3 Lignes de crédit

Le montant des lignes de crédit se décompose de la façon suivante :

m€	2019			2018 ²		
	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible
Financements Jacquet Metal Service SA	492,9	282,8	210,1	431,8	199,4	232,4
Dont crédit à terme revolving	125,0	—	125,0	125,0	—	125,0
Dont Schuldscheindarlehen (placement privé de titres de créances de droit allemand) ¹	186,0	186,0	—	150,0	150,0	—
Dont lignes de crédit / facilités	181,9	96,8	85,1	156,8	49,4	107,4
Financements filiales	180,7	98,2	82,5	230,1	138,4	91,7
Total	673,6	380,9	292,6	661,9	337,8	324,1

¹ Un Schuldscheindarlehen de 70 millions d'euros, a été signé en décembre 2019 et est composé de 2 tranches : la tranche 1 de 36 millions d'euros encaissés en décembre 2019, la tranche 2 de 34 millions d'euros encaissés en janvier 2020.

² En 2018, les locations financières, évaluées selon la norme IAS 17, étaient incluses.

2.5.4 Obligations associées aux financements

Les obligations associées aux financements concernent principalement le crédit syndiqué revolving et le placement privé de droit allemand (Schuldscheindarlehen ou SSD) contractés par Jacquet Metal Service SA. Ces obligations correspondent essentiellement à des engagements à respecter au niveau du Groupe.

Les principales caractéristiques du crédit syndiqué revolving sont :

- > date de signature : juin 2019
- > date d'échéance : juin 2022
- > montant : 125 millions d'euros (non-utilisé)
- > garantie : néant
- > clause de changement de contrôle :
JSA doit détenir au minimum 40 % du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service SA
- > principales obligations :
 - > Ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100% ou
 - > Levier inférieur à 2.

Les principales caractéristiques du Schuldscheindarlehen signé en 2018 sont :

- > date de signature : février 2018
- > date d'échéance : avril 2023
- > montant : 150 millions d'euros (entièrement utilisé)
- > amortissement : in fine
- > garantie : Néant
- > clause de changement de contrôle : JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service SA
- > principale obligation :
 - > ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100%.

Les principales caractéristiques du Schuldscheindarlehen signé en 2019 et composé de deux tranches sont :

- > date de signature : décembre 2019
- > date d'échéance : décembre 2024 pour la tranche 1 de 36 millions d'euros et janvier 2025 pour la tranche 2 de 34 millions d'euros
- > montant : 70 millions d'euros (entièrement utilisé, dont 36 millions d'euros encaissés en décembre 2019 et 34 millions d'euros encaissés en janvier 2020)
- > amortissement : in fine
- > garantie : Néant
- > clause de changement de contrôle : JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service SA
- > principale obligation :
 - > ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %.

Au 31 décembre 2019, les obligations associées aux financements sont respectées.

2.6 Informations sur les parties liées

Les parties liées ont été définies comme étant les mandataires sociaux de la Société mère Jacquet Metal Service SA. Les dirigeants des filiales n'ont pas été considérés comme des parties liées dans la mesure où leur responsabilité est restreinte à une fraction des revenus ou actifs du Groupe.

Actifs appartenant directement ou indirectement aux parties liées et exploités dans le cadre de l'activité du Groupe :

k€	Sites	Loyers 2019 HT	Loyers 2018 HT	Locataires
JERIC SARL	Saint Priest - France (69)	633	620	Jacquet Metal Service SA
	Villepinte - France (93)	205	200	Jacquet Metal Service SA
	Saint Priest - France (69)	38	61	JSP
SCI Cité 44	Lyon - France (69)	509	413	Jacquet Metal Service SA
	Lyon - France (69)	39	38	Metal Services
SCI de Migennes	Migennes - France (89)	221	213	Jacquet Metal Service SA
SCI Rogna Boue	Grézy sur Aix - France (73)	132	132	Détail Inox
JSA Holding Bochum	Bochum - Allemagne	520	511	Quarto Deutschland
JSA Holding Deutschland	Dusseldorf - Allemagne	292 ¹	345	Abraservice Deutschland

¹ Abraservice Deutschland a été cédée le 31 octobre 2019. Loyer sur les 10 premiers mois de 2019.

Les transactions avec les parties liées sont réalisées à des conditions normales de marché.

2.7 Variation de trésorerie consolidée

Le tableau de variation de trésorerie consolidée est présenté en valeur nette, après neutralisation des écarts de conversion et des variations du périmètre de consolidation.

Les décalages existants entre les charges financières enregistrées sur la période et les charges décaissées sont pris en compte dans le tableau de trésorerie mais demeurent non significatifs.

m€	31.12.18	Variation du BFR	Variation du BFR incluse dans les opérations abandonnées	Autres	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	31.12.19
Stocks et encours	493,0	(36,4)	3,4	(0,1)	(18,1)	0,7	442,5
Créances clients	182,4	(18,9)	(0,9)	1,0	(11,6)	0,2	152,2
Fournisseurs	(228,3)	43,4	(1,4)	(1,1)	9,7	0,1	(177,6)
BFR opérationnel net	447,0	(11,9)	1,1	(0,1)	(20,0)	1,0	417,1
Autres actifs	35,5	0,2	(0,0)	(10,5)	(1,2)	0,0	24,0
Autres passifs	(56,3)	7,4	(0,5)	(0,5)	3,2	(0,1)	(46,8)
BFR avant impôt et éléments financiers	426,2	(4,3)	0,6	(11,1)	(18,0)	0,9	394,4

Détail des opérations d'investissements

Les investissements sont présentés dans les § 2.4.2 et 2.4.3 de l'annexe.

Les cessions d'actifs intègrent notamment 25 millions d'euros au titre de la cession des actions de la société Abraservice Holding.

Détail des opérations financières

Un dividende de 0,70 euro par action a été versé en 2019 par Jacquet Metal Service SA, pour un total de 16,6 millions d'euros. De plus, 1,7 millions d'euros ont été distribués aux associés minoritaires des filiales.

Les mouvements relatifs aux dettes financières peuvent se résumer ainsi :

m€	31.12.18	Reclassement en obligation locative	Flux de trésorerie	Écarts de conversion	Variation de périmètre	Reclassement entre part court terme et part long terme	31.12.19
Dettes de location financière > 1 an	12,3	(12,3)	—	—	—	—	—
Dettes financières long terme > 1 an	191,9	—	91,1	0,1	(1,9)	(26,5)	254,6
Dettes financières long terme	204,2	(12,3)	91,1	0,1	(1,9)	(26,5)	254,6
Dettes de location financière < 1 an	3,5	(3,5)	—	—	—	—	—
Part < 1 an des dettes financières long terme	41,5	—	(39,1)	0,5	(0,2)	26,2	29,0
Concours bancaires courants, factoring, escompte	87,6	—	24,4	(0,7)	(14,8)	0,2	96,7
Dettes financières court terme hors intérêts courus	132,7	(3,5)	(14,8)	(0,2)	(15)	26,5	125,7

La ligne "Nouveaux emprunts" de l'état des flux de trésorerie (91,1 millions d'euros) correspond aux nouveaux emprunts comptabilisés dans les dettes financières long terme du bilan.

Le flux de trésorerie des dettes court terme (-14,8 millions d'euros) se retrouve dans l'état des flux de trésorerie sur la ligne "variations des dettes financières".

2.8 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Les honoraires liés aux réseaux des Commissaires aux comptes se sont élevés à 2 106 milliers d'euros en 2019 et se ventilent comme suit :

k€	EY		Grant Thornton		Autres		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	210	203	170	163	—	—	380	366
Filiales intégrées globalement	532	583	552	572	112	104	1 196	1 259
Services autres que la Certification des Comptes								
Émetteur	134	114	396	14	—	—	530	128
Filiales intégrées globalement	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-total	876	900	1 118	749	112	104	2 106	1 753
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridiques, fiscales, sociales	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-total	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	876	900	1 118	749	112	104	2 106	1 753

2.9 Événements postérieurs à la clôture

À la date d'arrêté des comptes (11 mars 2020), l'activité du Groupe en Chine, qui représente 1 % du chiffre d'affaires consolidé, a été affectée par les mesures prises dans le cadre de la gestion du Covid-19. Concernant la chaîne d'approvisionnement d'aciers, l'impact potentiel des arrêts de production devrait être limité, la part des achats du Groupe en provenance de Chine étant inférieure à 20 %. En Italie (8 % du chiffre d'affaires consolidé et 20 % des approvisionnements), le Groupe ne constate pas d'interruption d'activité et n'est pas en mesure à ce jour d'évaluer l'impact potentiel du Covid-19. Il en va de même pour les autres marchés sur lesquels le Groupe opère.

3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

> GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
Cité internationale – 44, quai Charles de Gaulle
CS 60095 – 69463 Lyon Cedex 06
S.A. au capital de € 2.297.184
632 013 843 R.C.S. Nanterre
—
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

> ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène – 10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
—
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Jacquet Metal Service
Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée Générale de la société Jacquet Metal Service,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Jacquet Metal Service relatifs à l'exercice clos le décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 11 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. L'opinion formulée cidessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés " du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes "2.2.11 Contrats de location " et "2.4.4 Droits d'utilisation – Obligations locatives " de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent les impacts du changement de méthode comptable résultant de l'application au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16 " Contrats de location ".

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ciavant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des écarts d’acquisition

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, la valeur nette des écarts d’acquisition du groupe s’élève à M€ 66,4 au regard d’un total bilan de M€ 1 186. Le groupe réalise des tests de perte de valeur sur ses écarts d’acquisition dont les modalités sont décrites dans les notes 2.2.8 et 2.4.1 de l’annexe aux comptes consolidés.

Comme indiqué dans la note 2.2.8 de l’annexe aux comptes consolidés, les tests de perte de valeur consistent à déterminer la valeur recouvrable d’une Unité Génératrice de Trésorerie, qui est la valeur la plus élevée entre la valeur d’utilité et la juste valeur. La valeur d’utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d’exploitation provenant de plans internes d’une durée de cinq ans, et d’une valeur terminale évaluée sur la base d’une capitalisation à l’infini des flux de trésorerie.

Nous avons considéré que l’évaluation de ces écarts d’acquisition est un point clé de l’audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et de l’utilisation d’hypothèses et d’estimations nécessaires à l’appréciation de leur valeur recouvrable.

Évaluation des stocks

Risque identifié

Les stocks et en-cours figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2019 pour un montant net de 442 M€ et représentent un des postes les plus importants du bilan consolidé.

Comme indiqué dans la note 2.2.13 de l’annexe aux comptes consolidés, les stocks sont évalués à leur prix de revient moyen pondéré ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. La direction évalue à la clôture de chaque exercice la valeur nette de réalisation des stocks qui correspond à un prix de vente estimé dans le cours normal de l’activité diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

Nous avons considéré que l’évaluation des stocks constituait un point clé de l’audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et de l’utilisation d’estimations nécessaires à l’appréciation de leur valeur nette de réalisation.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- > examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ;
- > corroborer, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance long terme et les taux d’actualisation ;
- > analyser la cohérence des prévisions avec les performances passées et les perspectives de marché ;
- > apprécier la sensibilité de la valeur aux paramètres d’évaluation, notamment au taux d’actualisation et aux différentes hypothèses retenues.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 2.4.1 de l’annexe aux comptes consolidés.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- > pris connaissance des procédures de contrôle interne et de la méthode mise en place pour estimer les dépréciations et identifier les articles concernés ;
- > testé l’efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- > apprécié la permanence des méthodes pour déterminer la valeur nette de réalisation ;
- > testé par sondages sur les composants les plus significatifs la correcte application de la méthode.

Évaluation des provisions pour risques et charges

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, les provisions relatives à des litiges salariaux, des coûts de réorganisation et des contentieux clients et fournisseurs s'élèvent à 38,3 M€.

L'estimation des incidences de ces risques ou coûts de réorganisation et des provisions afférentes fait l'objet d'une part significative de jugement de la direction, notamment pour apprécier la probabilité d'une sortie de ressource et estimer le montant de l'obligation. Nous avons donc considéré ces éléments comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné les procédures mises en place par le groupe afin d'identifier et recenser l'ensemble des risques et charges.

Nos travaux ont également consisté à :

- > prendre connaissance de l'analyse des risques et charges effectuée par le groupe et ses conseils et examiner la documentation correspondante ;
- > étudier les principaux risques ou charges identifiés ;
- > examiner les hypothèses retenues par la direction et ses conseils ainsi que les données utilisées pour procéder à une évaluation du montant des provisions afférentes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration arrêté le 11 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extrafinancière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Service par votre assemblée générale du 26 juin 2014 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 juin 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet GRANT THORNTON était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la neuvième année. Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes de 2005 à 2010.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- > il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- > il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- > il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- > il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- > il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- > concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 26 mars 2020

Les commissaires aux comptes

> GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

—

Françoise Mechin

> ERNST & YOUNG et Autres

—

Lionel Denjean

4 Rapport de gestion – Informations sur Jacquet Metal Service SA

Jacquet Metal Service SA, ci-après la " Société ", détient directement ou indirectement les participations dans les filiales du Groupe et a pour principales missions :

- > la définition de la stratégie et le développement du Groupe ;
- > le développement et la maintenance des systèmes d'information ;
- > le contrôle, la coordination et la négociation des conditions d'achat avec les principaux producteurs ;

- > le contrôle financier, la gestion des financements, la communication financière et les relations avec les actionnaires ;
- > la communication institutionnelle.

Les comptes de la Société, arrêtés au 31 décembre 2019, ont été établis conformément aux règles légales françaises et selon les mêmes principes et méthodes comptables que ceux retenus pour l'établissement des comptes du précédent exercice.

4.1 Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice

4.1.1 Compte de résultat

k€	2019	2018
Chiffre d'affaires	27 203	29 004
Résultat d'exploitation	(4 991)	2 133
Résultat financier	9 674	15 669
Résultat exceptionnel	6 026	(830)
Résultat net	12 453	18 122

Le chiffre d'affaires de la Société s'établit à 27 millions d'euros au titre de l'exercice 2019. Il est constitué de prestations de services facturées aux filiales, principalement des prestations de gestion et des prestations informatiques. L'évolution du chiffre d'affaires est en partie liée à l'activité et au développement du Groupe.

Le résultat d'exploitation 2019 s'élève à -5 millions d'euros.

Le résultat financier s'établit quant à lui à 9,7 millions d'euros, dont 7,9 millions d'euros de dividendes reçus des filiales.

Le résultat exceptionnel s'élève à 6 millions d'euros et prend en compte une plus-value de 6,3 millions d'euros liée à la cession d'Abraservice Holding.

Dans ces conditions, le résultat net de la Société s'établit à 12,4 millions d'euros contre 18,1 millions d'euros en 2018.

4.1.2 Bilan

k€	31.12.19	31.12.18
Actifs financiers	170 600	252 609
Immobilisations incorporelles et corporelles	5 290	4 252
Trésorerie et équivalents	160 076	64 941
Autres actifs	222 174	150 631
Total actif	558 140	472 433
Capitaux propres	208 334	212 443
Endettement	320 581	229 555
Autres passifs	29 224	30 435
Total passif	558 140	472 433

Actifs financiers

Au 31 décembre 2019, les actifs financiers s'élèvent à 170,6 millions d'euros et se décomposent ainsi :

k€	31.12.19	31.12.18
Titres de participation	139 549	157 782
Créances rattachées à des participations	24 556	88 897
Autres immobilisations financières	6 495	5 930
Total actifs financiers nets	170 600	252 609

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement aux actions auto-détenues (5,2 millions d'euros). En 2019, Jacquet Metal Service SA n'a procédé à aucune cession ou acquisition de titres auto-détenus (hors mouvements liés au contrat de liquidité). La variation annuelle correspond aux mouvements du contrat de liquidité.

Trésorerie et Equivalents

Au 31 décembre 2019, la trésorerie nette s'élève à 147 millions d'euros, placée pour l'essentiel sur des comptes rémunérés.

Autres actifs

Les autres actifs, d'un montant de 222,2 millions d'euros fin 2019, sont essentiellement composés de créances des filiales (comptes de cash pool notamment).

Endettement

Au 31 décembre 2019, l'endettement brut s'élève à 321 millions d'euros dont 270 millions d'euros au titre des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (dont 186 millions au titre des Schuldscheindarlehen).

Autres passifs

Les autres passifs, d'un montant de 29,2 millions d'euros fin 2019, correspondent principalement à des dettes d'exploitation pour 23,7 millions d'euros et à des provisions pour engagements sociaux évaluées par des actuaires externes pour 3,8 millions d'euros.

Information sur les délais de paiement des clients et fournisseurs

k€	Article D.441 I.-1° : Factures REÇUES non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures ÉMISES non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0j (indicatif)	1 > 30 j	31 > 60 j	61 > 90 j	≥91 j	Total ≥1 j	0j (indicatif)	1 > 30 j	31 > 60 j	61 > 90 j	≥91 j	Total ≥1 j
A Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	306					232	182					273
Montant total des factures concernées (TTC)	6 624	169	19	2	693	882	8 879	721	104	193	721	1 739
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)	19 %	0 %	0 %	0 %	2 %	3 %						
% des ventes de l'exercice (TTC)							26 %	2 %	0 %	1 %	2 %	5%
B Factures exclues du A relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						—						24
Montant total (TTC) des factures exclues						—						520

4.2 Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social reste inchangé par rapport à l'exercice précédent. Il est composé de 24 028 438 actions représentant un montant total de 36 631 126,16 euros.

4.3 Liste des succursales

Outre son siège sis à SAINT PRIEST (69800) au 7 rue Michel Jacquet, la Société dispose de deux autres établissements à savoir :

- > un établissement sis à LYON (69006) au 44 quai Charles de Gaulle - Cité Internationale;
- > un établissement sis à PARIS (75009) au 21 rue Auber.

4.4 Évolution et perspectives d'avenir

La Société continuera à piloter la stratégie du Groupe et à gérer ses participations dans les différentes filiales détenues directement ou indirectement. L'évolution et les perspectives d'avenir du Groupe sont détaillées au § 1.1 Rapport de gestion - Informations sur le Groupe du rapport financier.

4.5 Programme de rachat d'actions par la Société de ses propres actions et actions propres détenues

informations communiquées en application de l'article L. 225-211, al2 du Code de commerce

L'Assemblée générale du 28 juin 2019 a autorisé, dans sa douzième résolution, le Conseil d'administration à faire acheter par la Société ses propres actions en vue de :

- > favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation et les pratiques de marché reconnues et conformes à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
 - > attribuer les actions aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L.225-19-1 et suivants du Code de commerce et (iv) d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
 - > remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
 - > conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ;
 - > annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action) ;
 - > et également en vue de toute autre pratique qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui permettrait de bénéficier de la présomption de légitimité irréfragable tel que prévu par le Règlement n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014.
- Les conditions du programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- > le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions est fixé à 70 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;

- > le nombre maximum d'actions à acquérir est fixé à 10 % du nombre total des actions composant le capital social (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée générale du 28 juin 2019), pour un montant maximal de 168 199 010 €, sous réserve des limites légales. Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée du 28 juin 2019), étant précisé (i) qu'en cas d'actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la présente autorisation et (ii) que le nombre d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital au moment de l'acquisition;
- > la durée de cette autorisation est de dix-huit mois à compter du 28 juin 2019.

Au 31 décembre 2019, le nombre d'actions auto-détenues s'élève ainsi à 373 827 actions représentant 1,56 % du capital pour une valeur nette comptable de 5,2 millions d'euros:

- > 333 747 actions auto-détenues sont affectées au 31 décembre 2019 à l'objectif de remise en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe prévu par le programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 28 juin 2019 et sont comptabilisées en " immobilisations financières " pour une valeur nette comptable de 4,6 millions d'euros ;
- > 40 080 actions sont auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité et sont comptabilisées en " immobilisations financières " pour une valeur nette comptable de 0,6 million d'euros.

La Société n'a pas consenti d'options d'achat ou de souscription d'actions durant l'exercice.

La Société a mis en œuvre un programme de rachat de ses propres actions qui a été soumis à l'approbation de son assemblée générale d'actionnaires en date du 28 juin 2019 et fait l'objet le 11 juillet 2019 d'une diffusion effective et intégrale et dont le descriptif a été mis en ligne sur le site Internet de la Société le 15 juillet 2019. Dans ce cadre, un mandat d'achat a été signé le 26 février 2020 avec ODDO BHF SCA en vertu duquel ODDO BHF SCA procède pour le compte de la Société et en son nom à l'acquisition de titres de la Société en vue d'annulation. Le mandat d'achat est conforme aux exigences de la pratique de marché admise par l'AMF. À la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel, le nombre d'actions achetées depuis la mise en œuvre de ce programme de rachat d'actions est de 480 182 actions et le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 874 329 actions représentant 3,64 % du capital.

4.6 Attribution gratuite d'actions

informations communiquées en application de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce

La trente-quatrième résolution de l'Assemblée générale du 29 juin 2018 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions (AGA) existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et dirigeants mandataires sociaux de la Société ou parmi les membres du personnel salarié et dirigeants mandataires sociaux des entités qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 dudit Code, dans la limite d'un plafond d'attribution égal à 3 % du capital social de la Société au jour de la décision d'attribution du Conseil, étant

précisé que le plafond d'attribution est égal à 1 % du capital social de la Société pour les actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société.

La durée de cette autorisation est de trente-huit mois à compter du 29 juin 2018.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation.

4.7 Contrat de liquidité

Dans le cadre de la décision AMF n°2018-01 du 2 juillet 2018, Jacquet Metal Service et Oddo BHF SCA ont signé en 2019 un nouveau contrat de liquidité avec effet rétroactif au 2 janvier 2019, qui a notamment revu à la baisse les moyens affectés au compte de liquidité, à savoir à la date du 29 mars 2019 : 377 936,24 euros et 40 139 titres.

Au 31 décembre 2019, le contrat de liquidité est composé de 40 080 titres pour une valeur de marché de 0,6 million d'euros et de 0,4 million d'euros de liquidité.

4.8 Identité des détenteurs du capital dépassant les seuils légaux

Conformément à l'article L225-123 du Code de commerce, un droit de vote double est attribué aux actions détenues au nominatif depuis plus de deux ans. Au 31 décembre 2019, le nombre d'actions disposant de droits de vote double est de 9 752 989. Les pourcentages de droits de vote sont calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général

de l'AMF (ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions auto-détenues privées de droit de vote).

La répartition du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices est la suivante :

	31.12.19			31.12.18			31.12.17		
	Nbre titres	% capital	% ddv	Nbre titres	% capital	% ddv	Nbre titres	% capital	% ddv
JSA / Éric Jacquet	9 688 471	40,32 %	57,28 %	9 688 471	40,32 %	57,28 %	9 688 471	40,32 %	57,20 %
Public	13 966 140	58,12 %	41,61 %	13 966 081	58,12 %	41,61 %	14 020 687	58,35 %	41,86 %
Auto-détention	373 827	1,56 %	1,11 %	373 886	1,56 %	1,11 %	319 280	1,33 %	0,94 %
Total	24 028 438	100,00 %	100,00 %	24 028 438	100,00 %	100,00 %	24 028 438	100,00 %	100,00 %

À la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel et sur la base des déclarations de franchissement de seuils légaux reçues par la Société, les actionnaires de Jacquet Metal Service SA détenant plus de 5 % de son capital ou de ses droits de vote sont les suivants :

	Nbre titres	% capital	% ddv
JSA / Éric Jacquet	9 688 471	40,32 %	57,28 %
Concert R.W. Colburn ¹	1 440 966	6,00 %	4,27 %
Moneta Asset Management ²	1 320 000	5,49 %	3,91 %
Amiral Gestion ³	1 252 033	5,21 %	3,71 %
Total	11 129 437	46,32 %	61,55 %

¹ Information du 12 mars 2014. La Société ne dispose pas d'information additionnelle depuis cette date.

² Information du 27 août 2019. La Société ne dispose pas d'information additionnelle depuis cette date.

³ Information du 29 août 2019. La Société ne dispose pas d'information additionnelle depuis cette date.

Au 31 décembre 2019, Monsieur Éric Jacquet et la Société JSA (qu'il contrôle), détiennent 40,32 % du capital et 57,28 % des droits de votes de Jacquet Metal Service SA.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-3 II du Code de commerce, Monsieur Éric Jacquet et la Société JSA sont présumés détenir le contrôle de fait de Jacquet Metal Service SA dans la mesure où ils détiennent plus de 40 % des droits de vote et qu'aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure.

Compte tenu des mesures prises au sein des structures de gouvernance, la Société estime qu'il n'y a pas de risque de contrôle abusif, à savoir :

- > le Conseil d'administration intervient pour autoriser préalablement les principaux investissements et désinvestissements ;
- > un Directeur général délégué représente également la Société ;
- > le Conseil d'administration est composé de 10 membres dont 7 sont réputés indépendants. Tous les membres du Comité des nominations et des rémunérations et 2/3 des membres du Comité d'audit et des risques sont également réputés indépendants ;
- > un règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et prévoit notamment des règles d'information en cas de conflit d'intérêt pour un administrateur.

Au 10 mars 2020, la Société n'a pas connaissance de franchissement de seuil légal postérieur à la clôture 2019.

4.9 Dividendes versés au titre des trois exercices précédents

€	2018	2017	2016
Dividende net par action	0,7	0,7	0,5
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement (réfaction article 158-3 du C.G.I.)	0,7	0,7	0,5

4.10 Opérations sur titres des dirigeants de l'émetteur

Conformément à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 223-23 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations effectuées sur les instruments financiers de la Société par chacun des membres du Conseil d'administration et des " personnes liées " doivent être déclarées dans la mesure où le montant cumulé des opérations effectuées dépasse 20 000 euros par année civile.

Au cours de la période, la Société n'a été informée d'aucune opération visée par l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

4.11 Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié de la Société

Néant.

4.12 Prêts interentreprises

La Société n'a pas consenti, à titre accessoire à son activité principale, de prêts à moins de deux ans à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

4.13 Informations sociales

L'effectif de Jacquet Metal Service SA est composé de 12 personnes au 31 décembre 2019.

4.14 Gouvernance

Le fonctionnement du Conseil d'administration est décrit dans le règlement intérieur adopté par le Conseil le 20 juillet 2010 et modifié lors de ses séances des 22 janvier 2014, 30 juin 2016, 7 mars 2018 et 13 mars 2019.

Durant l'année 2019, le Conseil d'administration a été composé de dix membres :

- > **Éric Jacquet**
- > **Jean Jacquet**
- > **Françoise Papapietro**
- > **Gwendoline Arnaud**
- > **Wolfgang Hartmann**
- > **Jacques Leconte**
- > **Henri-Jacques Nougéin**
- > **Séverine Besson Thura**
- > **Alice Wengorz**
- > **JSA SA**

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 13 mars 2019 a arrêté comme suit la liste des Administrateurs qui sont réputés indépendants :

- > **Jean Jacquet** étant rappelé qu'il n'existe aucun lien de parenté avec Éric Jacquet
- > **Françoise Papapietro**
- > **Gwendoline Arnaud**
- > **Jacques Leconte**
- > **Henri-Jacques Nougéin**
- > **Séverine Besson Thura**
- > **Alice Wengorz**

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 29 juin 2018 a nommé :

- > en qualité de Président du Conseil d'administration et de Directeur général : **Éric Jacquet** pour la durée de son mandat d'Administrateur ;
- > en qualité de Vice-président : **Jean Jacquet** pour la durée de son mandat d'Administrateur ;
- > en qualité de Directeur général délégué : **Philippe Goczol** pour la durée pendant laquelle Éric Jacquet exercera ses fonctions de Directeur général.

Comité des nominations et des rémunérations

Depuis le 29 juin 2018 le comité des nominations et des rémunérations est composé de :

- > **Monsieur Henri-Jacques Nougéin**, Président
- > **Madame Alice Wengorz**
- > **Madame Gwendoline Arnaud**

Comité d'audit et des risques

Depuis le 29 juin 2018 le comité d'audit et des risques est composé de :

- > **Monsieur Jean Jacquet**, Président
- > **Monsieur Jacques Leconte**
- > **Monsieur Wolfgang Hartmann**

4.15 Affectation et répartition des résultats 2019

La décision de l'Assemblée générale n'est pas connue au jour de l'établissement du présent document.

4.16 Charges non déductibles visées aux articles 39-4 et 223 du Code général des impôts

Le montant des charges visées aux articles 39-4 et 223 du Code général des impôts s'élève à 3 989 euros pour l'exercice 2019 et l'impôt correspondant à 1 117 euros.

4.17 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Néant.

4.18 Activité en matière de recherche et de développement

Néant.

4.19 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

k€	2019	2018	2017	2016	2015
Capital en fin d'exercice					
Capital social	36 631	36 631	36 631	36 631	36 631
Nombre d'actions ordinaires existantes	24 028 438	24 028 438	24 028 438	24 028 438	24 028 438
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	27 203	29 004	25 850	24 779	22 450
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	11 735	17 855	13 620	13 835	18 228
Impôts sur les bénéfices	(1 744)	(1 149)	74	1056	311
Participation des salariés	—	—	—	—	—
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	12 453	18 122	12 092	11 700	15 066
Résultat distribué (année de paiement)	16 562	16 584	11 847	9 461	18 231
Résultat par action (€)					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	0,56	0,79	0,56	0,53	0,75
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	0,52	0,75	0,50	0,49	0,63
Dividende attribué à chaque action émise (année de paiement)	0,69	0,69	0,49	0,39	0,76
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	12	12	13	15	16
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 385	3 597	2 455	1 105	3 204
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvre sociales, etc.)	1 607	2 045	1 196	1 344	1 572

4.20 Informations sur les filiales et participations

L'information sur les filiales et participations est donnée au § 5.5.2 de l'annexe aux comptes sociaux 2019 de Jacquet Metal Service SA ("immobilisations financières").

4.21 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Cette information est donnée au § 3 de la partie Gestion des risques du présent document d'enregistrement universel.

4.22 Déclaration de performance extra financière

La Société a inclus la déclaration de performance extra financière au § 4 de la partie Gestion des risques du présent document d'enregistrement universel

5 Comptes annuels 2019 Jacquet Metal Service SA

Compte de résultat

k€	Notes	2019	2018
Prestations de services	5.4.1	27 203	29 004
Chiffre d'affaires	5.4.1	27 203	29 004
Reprises sur amortissements et provisions		215	1 258
Autres produits	5.4.2	2 728	2 993
Transferts de charges	5.4.2	3 729	3 095
Total produits d'exploitation		33 875	36 349
Achats et charges externes		(31 082)	(25 876)
Impôts, taxes et versements assimilés		(603)	(699)
Salaires et traitements		(3 385)	(3 597)
Charges sociales		(1 607)	(2 045)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(1 672)	(1 413)
Autres charges		(517)	(586)
Total charges d'exploitation	5.4.3	(38 866)	(34 216)
Résultat d'exploitation	5.4.3	(4 991)	2 133
Produits de participations		7 855	14 310
Autres intérêts et produits assimilés		5 362	4 872
Reprises sur provisions et transferts de charges financières		447	210
Différences positives de change		1 593	1 670
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		–	–
Produits financiers	5.4.4	15 257	21 062
Dotations aux amortissements et aux provisions		(15)	(447)
Intérêts et charges assimilés		(3 896)	(3 413)
Différences négatives de change		(1 671)	(1 534)
Charges financières	5.4.4	(5 582)	(5 393)
Résultat financier	5.4.4	9 674	15 669
Résultat courant avant impôts		4 683	17 802
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		7	187
Produits exceptionnels sur opérations en capital		24 584	162
Reprises sur provisions et transferts de charges		–	8
Produits exceptionnels	5.4.5	24 591	358
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(200)	(100)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(18 366)	(588)
Dotations aux amortissements et aux provisions		–	(500)
Charges exceptionnelles	5.4.5	(18 566)	(1 188)
Résultat exceptionnel		6 026	(830)
Participation des salariés		–	–
Impôts sur les bénéfices	5.4.6, 5.4.7, 5.4.8	1 744	1 149
Résultat net		12 453	18 122

Bilan au 31 décembre

k€	Notes	31.12.19			31.12.18
		Brut	Amort prov.	Net	Net
Actif					
Immobilisations incorporelles	5.5.1	15 098	14 001	1 096	894
Immobilisations corporelles	5.5.1	9 395	5 201	4 194	3 358
Immobilisations financières	5.5.1, 5.5.2	182 911	12 311	170 600	252 609
Actif immobilisé		207 404	31 513	175 890	256 861
Avances et acomptes versés	5.5.3	1	—	1	48
Créances d'exploitation	5.5.3	11 150	434	10 715	14 344
Créances diverses	5.5.3	209 477	—	209 477	134 475
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.5.4	160 076	—	160 076	64 941
Actif circulant		380 702	434	380 268	213 809
Comptes de régularisation	5.5.5	1 981	—	1 981	1 764
Total actif		590 087	31 948	558 140	472 433
Passif					
Capitaux propres	5.6.1, 5.6.3			208 334	212 443
Provisions pour risques et charges	5.6.4			4 827	5 188
Emprunts auprès des établissements de crédit	5.6.5			269 734	192 002
Comptes courants bancaires	5.5.4, 5.6.5			13 025	7 395
Autres dettes financières	5.6.5			37 821	30 158
Dettes financières				320 581	229 556
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.6.5			9 551	8 822
Dettes fiscales et sociales	5.6.5			3 692	3 359
Dettes d'exploitation				13 244	12 181
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.6.5			6	397
Autres dettes diverses	5.6.5			10 431	11 966
Dettes diverses				10 437	12 363
Total dettes				344 262	254 099
Comptes de régularisation	5.6.6			716	704
Total passif				558 140	472 433

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Notes annexes aux comptes sociaux de Jacquet Metal Service (la Société)

5.1 Faits marquants

Le 31 octobre 2019, la Société a cédé 100 % des titres de sa filiale Abraservice Holding, société faitière du Groupe Abraservice.

5.2 Règles et méthodes comptables

Principes généraux appliqués

Les états de synthèse de la Société ont été établis selon les normes, principes et méthodes comptables issus du règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général mis à jour par le règlement ANC 2016-07.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les notes et tableaux présentés, en complément du bilan et du compte de résultat, constituent l'annexe et font, à ce titre, partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice arrêté le 31 décembre 2019 a une durée de douze mois.

Estimations

La préparation des états financiers nécessite la prise en compte d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs inscrits au bilan, ainsi que les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- > les tests de dépréciation des titres de participation ;
- > les passifs sociaux ;
- > les provisions pour risques et charges.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition, constitué :

- > du prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- > de tous les frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- > de toutes les remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

La Société a choisi, lorsque cela était possible, de pratiquer un mode d'amortissement dégressif. Ce régime fiscal, réservé à certaines catégories de biens, permet d'accroître sensiblement le montant des déductions fiscales pratiquées au cours des premières années d'utilisation du bien. D'un point de vue comptable, la part des dotations qui excède l'amortissement linéaire est constatée dans un compte de provision pour amortissement dérogatoire dans les capitaux propres sous la rubrique "provisions réglementées".

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les principaux modes et durées d'amortissements sont les suivants :

- > **logiciels**, linéaire, entre 1 an et 10 ans ;
- > **agencements, installations**, linéaire, entre 3 ans et 10 ans ;
- > **matériel de transport, de bureau, informatique et mobilier**, linéaire, entre 1 an et 10 ans.

Tests de dépréciation effectués sur les actifs amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à la valeur recouvrable estimée à partir de la

valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable.

Actifs financiers

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition des titres augmenté des frais d'acquisition, c'est-à-dire de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des titres à l'exception des coûts d'emprunts.

À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est évaluée par référence notamment

à la quote-part des capitaux propres de la filiale et à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés sur la base des prévisions établies par la direction compte tenu d'une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui prévaudront pendant la durée d'utilité des actifs. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de 5 ans.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent principalement aux actions auto-détenues non affectées et à des dépôts de garanties versés. Ces derniers sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non remboursement.

Les titres auto-détenus sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur comptable. Les sorties sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée dès lors qu'il existe un risque de non recouvrement. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition avec constitution d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises hors zone euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste "Écart de conversion".

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

Provisions pour engagements sociaux

La Société provisionne les indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés et médailles du travail. Les dotations et reprises de provisions sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite (IDR) sont définis par la convention collective de la Métallurgie.

La provision est évaluée par des actuaires externes.

Les engagements sociaux font l'objet d'une évaluation annuelle à partir des caractéristiques propres à l'entreprise et de facteurs d'évolution externes détaillés comme suit :

	2019	2018
Hypothèses démographiques		
Table de mortalité	INSEE TV/TD 2007-2009	INSEE TV/TD 2007-2009
Âge minimum de début d'activité	22 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres	22 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres
Âge de départ à la retraite	62 ans	62 ans
Modalités de départ	Départ volontaire à l'initiative du salarié	Départ volontaire à l'initiative du salarié
Hypothèses financières		
Taux d'actualisation		
Retraite chapeau	0,75 %	1,75 %
Autres régimes	0,75 %	1,75 %
Taux d'inflation	1,70 %	2,00 %
Taux de revalorisation des salaires	0,39 % à 4,69 % selon les CSP, les régimes et l'âge	0,39 % à 4,69 % selon les CSP, les régimes et l'âge
Taux de charges sociales	50 %	50 %
Taux de rendement des actifs financiers	1,75 %	1,50 %

Autres provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées afin de tenir compte de la meilleure estimation des risques et charges.

Instruments dérivés

La Société gère certains de ses risques financiers à l'aide d'instruments financiers dérivés dits de couverture. La Société utilise essentiellement des contrats de cap et de swap pour gérer les risques de taux liés à ses besoins de financement. Conformément aux principes comptables français, les montants nominaux des instruments financiers dérivés ne sont pas comptabilisés.

L'incidence des instruments financiers de couverture est appréhendée de façon symétrique en compte de résultat par rapport aux flux du sous-jacent couvert.

5.3 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

5.4 Notes sur le compte de résultat

5.4.1 Chiffre d'affaires

k€	2019		2018	
France	3 527	13 %	3 687	13 %
Hors France	23 675	87 %	25 316	87 %
Total	27 203	100 %	29 004	100 %

Le chiffre d'affaires est constitué de prestations de service facturées aux filiales, principalement des prestations de gestion et des prestations informatiques. L'évolution du chiffre d'affaires est liée en partie à l'évolution de l'activité et au développement du Groupe.

5.4.2 Autres produits

k€	2019	2018
Autres produits	2 728	2 993
Transferts de charges	3 729	3 095
Total	6 458	6 088

Ces éléments correspondent principalement :

- > à des loyers de bâtiments loués par Jacquet Metal Service SA pour le compte de certaines filiales du Groupe. Ces loyers sont refacturés par la Société aux sociétés utilisatrices des bâtiments ;
- > à des refacturations de charges supportées par la Société pour le compte de filiales.

5.4.3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 38,9 millions d'euros contre 34,2 millions d'euros en 2018. Cette hausse est liée au renforcement de certaines équipes centrales (informatiques, digitales, achats et juridiques) ainsi qu'à des honoraires liés à des projets de développement.

Le résultat d'exploitation ressort à -5 millions d'euros contre 2,1 millions d'euros en 2018.

5.4.4 Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 9,7 millions d'euros, contre 15,7 millions d'euros en 2018. Cette variation s'explique principalement par la diminution des dividendes reçus des filiales.

k€	2019	2018
Dividendes reçus des filiales	7 855	14 310
Revenus de placement	4 869	4 517
Revenus de prêts ¹	4 869	4 517
Reprises de provisions	447	210
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	—	—
Reprises de provisions pour risques et charges financières	240	210
Reprises de provisions pour dépréciation des actions propres	206	—
Autres	2 087	2 024
Autres produits financiers	493	354
Gains de change	1 593	1 670
Produits financiers	15 257	21 062
Intérêts et charges assimilées	(3 896)	(3 413)
Pertes de change	(1 671)	(1 534)
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	(15)	(447)
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions propres	(11)	(206)
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	(4)	(240)
Charges financières	(5 582)	(5 393)
Résultat financier	9 674	15 669

¹ prêts filiales et intérêts des cashpool

5.4.5 Résultat exceptionnel

k€	2019	2018
Cessions d'actifs immobilisés	—	7
Cessions de titres	24 576	—
Autres produits exceptionnels	16	351
Produits exceptionnels	24 591	358
Valeur nette comptable des actifs cédés	—	(5)
Valeur nette comptable des titres cédés	(18 233)	—
Autres charges exceptionnelles	(333)	(1 183)
Charges exceptionnelles	(18 566)	(1 188)
Résultat exceptionnel	6 026	(830)

Le résultat de cession est consécutif à la cession par la Société de sa filiale Abraservice Holding le 31 octobre 2019.

Les autres charges exceptionnelles sont notamment constituées d'une perte enregistrée par le contrat de liquidité (ODDO BHF).

5.4.6 Impôt sur les sociétés

La Société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés. Au 31 décembre 2019, ce périmètre comprend toutes les sociétés françaises éligibles du Groupe. Le régime d'intégration a été prorogé pour 5 ans à compter de l'exercice 2015.

La Société est seule redevable vis-à-vis du Trésor Public de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble des sociétés françaises. Les principales dispositions ci-après ont été adoptées pour le traitement comptable des impositions relevant de ce régime particulier :

- > chaque filiale intégrée, bien que non tenue de verser l'impôt au Trésor, constate néanmoins en charge l'impôt dont elle serait redevable dans le régime de droit commun et en acquitte le montant à la Société ;
- > l'éventuel allègement d'impôt constaté au niveau de la déclaration fiscale d'ensemble et résultant de l'imputation de la perte d'une société déficitaire constitue un profit qui appartient à la filiale et dont le montant lui reste acquis ;
- > les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits (correctifs et avoirs fiscaux des sociétés déficitaires) sont conservées par la Société et constatées en produits ou en charges.

En cas de sortie de la filiale intégrée, après considération de sa situation fiscale, des perspectives d'évolution de cette situation comme de la nature de l'événement motivant sa sortie, la Société pourra être tenue d'octroyer à la filiale un dédommagement au titre de la perte, pour cette dernière, du fait de son appartenance au groupe, de certaines prérogatives fiscales.

Les reports déficitaires restent acquis à la Société qui pourra le cas échéant dédommager la filiale sortante.

L'exercice 2019 a été marqué par la sortie du périmètre d'intégration fiscale de la société Abraservice Holding et de ses filiales françaises.

Répartition de l'impôt sur les sociétés

k€				2019	2018
	Résultat avant IS	IS avant intégration fiscale	Gain / Perte net d'intégration fiscale	Résultat après IS	Résultat après IS
Nature de résultats					
Résultat courant	4 683	831	—	5 514	16 553
Résultat exceptionnel	6 026	(158)	—	5 868	(560)
Taxe de 3 % sur les distributions	—	—	—	—	1 033
Imputation déficits antérieurs	—	(673)	—	(673)	656
Crédits d'impôt	—	—	—	—	7
Incidence IS filiales	—	—	1 744	1 744	432
Total	10 709	—	1 744	12 453	18 122

5.4.7 Situation fiscale différée ou latente

k€	Montant en base 2019	Montant de la créance future d'impôt	
		2019	2018
Accroissements d'impôts latents (passif)			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	—	—	—
Amortissements dérogatoires	32	9	9
Impôts différés passif (dette future)	32	9	9
Allègements d'impôts latents (actif)			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	3 837	1 074	1 461
Déficits reportables fiscalement ¹	6 866	2 113	1 491
Impôts différés actif (créance future)	10 703	3 188	2 952
Solde net allègements / (accroissements) futurs d'impôts	10 671	3 179	2 943

¹ en 2019, les déficits reportables ont augmenté de 2 283 k€.

Les accroissements et allègements d'impôts latents ont été calculés avec un taux d'imposition de 28 % pour la tranche inférieure à 500 k€ et à 31 % pour la tranche supérieure à 500 k€. Ces impôts différés ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux.

5.4.8 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

k€	2019	2018
Résultat de l'exercice	12 453	18 122
Impôt sur les bénéfices	1 744	(1 149)
Résultat avant impôts	10 709	16 972
Variation des amortissements dérogatoires	—	(5)
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)	10 709	16 967

5.5 Notes sur le Bilan – Actif

5.5.1 Variation des immobilisations

k€	31.12.18	Augmentation	Diminution	31.12.19
Valeur brute				
Immobilisations incorporelles	14 450	648	–	15 098
Immobilisations corporelles	8 054	1 462	(121)	9 395
Titres de participations	170 082	–	(18 233)	151 849
Créances rattachées aux participations	88 897	13 343	(77 684)	24 556
Actions auto-détenues	5 417	3 532	(3 702)	5 247
Prêts et autres immobilisations financières	719	539	–	1 258
Immobilisations financières	265 115	17 415	(99 619)	182 910
Total valeur brute	287 619	19 525	(99 740)	207 404
Amortissements				
Immobilisations incorporelles	13 555	446	–	14 001
Immobilisations corporelles	4 696	521	(16)	5 201
Titres de participations	12 300	–	–	12 300
Créances rattachées aux participations	–	–	–	–
Actions auto-détenues	206	11	(206)	11
Prêts et autres immobilisations financières	–	–	–	–
Immobilisations financières	12 506	11	(206)	12 311
Total amortissements et provisions	30 758	978	(223)	31 513
Valeurs nettes des immobilisations	256 861	18 547	(99 517)	175 890

5.5.2 Immobilisations financières

Titres de participation

La valeur brute des titres de participation s'élève à 152 millions d'euros contre 170 millions d'euros au 31 décembre 2018. Cette diminution est due à la cession des titres de la société Abraservice Holding intervenue au 4^e trimestre 2019.

Les informations sur les principales participations détenues directement sont détaillées ci-dessous :

k€	Pays	Capital social	Capitaux propres hors capital	Quote-part du capital détenu (en %)	VNC des titres détenus par la Société	Prêts & avances consentis par la Société	VNC des comptes courants des Filiales ¹	Cautions & avals donnés	Dividendes versés à la société au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice
JACQUET Holding SARL	France	14 337	28 495	100,00 %	19 695	24 316	70 226	–	–	–	6 846
STAPPERT Deutschland	Allemagne	8 871	71 714	100,00 %	6 517	–	–	–	7 700	252 953	8 111
IMS group Holding SAS	France	10 854	81 232	100,00 %	108 581	–	90 023	–	–	–	6 837

¹ débiteurs (+) / créditeurs (-) y compris cash pooling

Les capitaux propres et les résultats présentés dans ce tableau sont des éléments statutaires ne tenant pas compte des retraitements comptables opérés au niveau du Groupe pour les besoins des comptes consolidés.

Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 24,6 millions d'euros et correspondent à des avances consenties à des filiales détenues directement ou indirectement par la Société.

Au cours de l'exercice, IMS group Holding SAS a remboursé son avance de trésorerie vis-à-vis de la Société à hauteur de 55 millions d'euros, en contrepartie d'une augmentation de sa position emprunteuse dans le cash pooling Groupe.

Actions auto-détenues

La variation annuelle correspond aux mouvements sur le contrat de liquidité.

5.5.3 Échéancier des créances

k€	Montants bruts au 31.12.19	Montants nets au 31.12.19	Échéances		
			< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans
Actif immobilisé					
Créances rattachées à des participations	24 557	24 557	24 557	—	—
Prêts	1	1	—	1	—
Autres immobilisations financières	1 258	1 258	1	500	757
Actif circulant					
Avances et acomptes versés	1	1	1	—	—
Créances d'exploitation	11 150	10 715	10 715	—	—
Créances diverses	209 477	209 477	119 448	90 023	6
Charges constatées d'avance	865	865	865	—	—
Total	247 308	246 873	155 586	90 524	763

Les créances rattachées à des participations correspondent essentiellement à des avances aux filiales. Les créances diverses comprennent principalement les comptes courants de cash pool (204 millions d'euros dont 90 millions d'euros à échéance supérieure à un an).

5.5.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Des conventions de centralisation de trésorerie ont été mises en place entre la Société et certaines filiales. La remontée des soldes (débiteurs et créditeurs) se fait sur des comptes pivot appartenant à la Société et permet ainsi d'optimiser la trésorerie du Groupe.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit au 31 décembre 2019 :

k€	Valeur brute au 31.12.19	Valeur nette au 31.12.19	Valeur nette au 31.12.18
Titres de placement	—	—	—
Disponibilités	160 076	160 076	64 941
Trésorerie et équivalents de trésorerie	160 076	160 076	64 941

5.5.5 Comptes de régularisation – Actif

k€	31.12.19	31.12.18
Charges constatées d'avance	865	933
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 112	591
Écarts de conversion actif	4	240
Comptes de régularisation - Actif	1 981	1 764

5.6 Notes sur le Bilan – Passif

5.6.1 Renseignements concernant les capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social reste inchangé par rapport à l'exercice précédent. Il est composé de 24 028 438 actions représentant un montant total de 36 631 126,16 euros.

Une information détaillée sur l'évolution du capital social est donnée au § 6 de la partie "Présentation du Groupe" du Document d'enregistrement universel.

Variation des capitaux propres

k€	Nombre de titres en circulation	Capital	Primes d'émissions/fusion	Réserve légale	Autres réserves et RAN	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
31.12.18	24 028 438	36 631	58 142	3 663	95 853	18 122	32	212 443
Affectation du résultat	–	–	–	–	18 122	(18 122)	–	–
Distributions	–	–	–	–	(16 562)	–	–	(16 562)
Variation des provisions	–	–	–	–	–	–	–	–
Résultat 2019	–	–	–	–	–	12 453	–	12 453
31.12.19	24 028 438	36 631	58 142	3 663	97 413	12 453	32	208 334

Autres réserves et report à nouveau

Le poste des "autres réserves et report à nouveau (RAN)" inclut 6,2 millions d'euros de réserve indisponible dotée en contrepartie des actions auto-détenues et -0,9 million d'euros liés à l'application, en 2014, de la recommandation ANC 2013-R02 sur les engagements sociaux.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constatées conformément aux textes en vigueur et comprennent les amortissements dérogatoires. Les mouvements de la période sont présentés au § 5.6.3.

5.6.2 Opérations afférentes aux titres de la société

Contrat de liquidité

Un nouveau contrat de liquidité, avec effet rétroactif au 2 janvier 2019, a été mis en place avec Oddo BHF SCA suite aux évolutions de la réglementation relative aux contrats de liquidité, et en particulier la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018. Il remplace le précédent contrat de liquidité signé en mars 2008.

À la date de signature du contrat, les ressources figurant au compte de liquidité étaient composées de 40 139 titres et 377 936,24 euros en espèces.

Au 31 décembre 2019, le contrat de liquidité est composé d'un montant de 424 milliers d'euros de liquidité et de 40 080 titres pour une valeur de marché de 0,6 million d'euros.

Programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale du 28 juin 2019 a autorisé, dans sa douzième résolution, le Conseil d'administration à faire acheter par la Société ses propres actions.

Au 31 décembre 2019, le nombre d'actions auto-détenues s'élève ainsi à 373 827 actions, représentant 1,56 % du capital pour une valeur nette comptable de 5,2 millions d'euros :

- > 333 747 actions auto-détenues sont comptabilisées en " immobilisations financières " pour une valeur nette comptable de 4,6 millions d'euros ;
- > 40 080 actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisées en " immobilisations financières " pour une valeur nette comptable de 0,6 million d'euros.

	Nombres d'actions				k€		
	31.12.18	Augmentation	Diminution / Attribution	31.12.19	Coût d'entrée	Provision au 31.12.19	Valeur nette au 31.12.19
Actions affectées au programme de rachat d'actions	300 886	32 861	—	333 747	4 636	—	4 636
Actions affectées	300 886	32 861	—	333 747	4 636	—	4 636
Actions non affectées	—	—	—	—	—	—	—
Actions du compte de liquidité	73 000	221 896	254 816	40 080	609	11	598
Actions non affectées	73 000	221 896	254 816	40 080	609	11	598
Total	373 886	254 757	254 816	373 827	5 245	11	5 234

Capital autorisé de valeurs mobilières donnant accès au capital

La société n'a pas consenti d'options d'achat ou de souscription d'actions.

5.6.3 Provisions réglementées

k€	31.12.18	Dotations	Reprise	31.12.19
Amortissements dérogatoires	—	—	—	—
Amortissements frais d'acquisition de titres	32	—	—	32
Total	32	—	—	32

5.6.4 Provisions pour risques et charges

k€	31.12.18	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	31.12.19
Provision pour pertes de change	240	4	240	—	4
Provisions pour risques	240	4	240	—	4
Provisions pour litiges	—	—	—	—	—
Provision pour pensions et obligations similaires ¹	3 896	90	215	—	3 771
Autres provisions pour charges	1 052	—	—	—	1 052
Provisions pour charges	4 948	90	215	—	4 823
Total	5 188	95	455	—	4 828
Dont exploitation	—	90	215	—	—
Dont financier	—	4	240	—	—
Dont exceptionnel	—	—	—	—	—

¹ Au 31 décembre 2019 le montant des engagements sociaux provisionnés s'élève à 3 771 milliers d'euros dont 3 528 milliers d'euros au titre de la retraite complémentaire, 233 milliers d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et 10 milliers d'euros au titre des médailles du travail.

5.6.5 Échéancier des dettes

k€	Montant au 31.12.19	Échéances		
		< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	269 734	24 844	243 391	1 500
Comptes courants bancaires	13 025	13 025	—	—
Autres dettes financières	37 821	37 441	—	380
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 551	9 551	—	—
Dettes fiscales et sociales	3 692	3 674	18	—
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6	6	—	—
Autres dettes diverses	10 431	10 431	—	—
Total	344 262	98 973	243 409	1 880

5.6.6 Comptes de régularisation - Passif

k€	31.12.19	31.12.18
Produits constatés d'avance	251	246
Écarts de conversion passif	465	458
Comptes de régularisation - Passif	716	704

5.7 Autres informations

5.7.1 Effectifs à la clôture

k€	31.12.19	31.12.18
Cadres	12	12
Agents de maîtrise et techniciens	—	—
Employés	—	—
Total	12	12

5.7.2 Rémunération versée aux mandataires sociaux

La Société compte deux dirigeants mandataires sociaux dont les rémunérations et avantages de toute nature cumulés, directs et indirects, versés en 2019 se sont élevés à 1 645 milliers d'euros contre 1 368 milliers d'euros en 2018.

Les rémunérations nettes versées aux administrateurs non dirigeants de Jacquet Metal Service SA, se sont élevés à 102 milliers d'euros en 2019 contre 117 milliers d'euros en 2018.

Opérations conclues entre Jacquet Metal Service SA et ses dirigeants

k€	Sites	Loyers 2019 HT	Loyers 2018 HT
JERIC SARL	Saint Priest - France	633	620
	Villepinte - France	205	200
SCI Cité 44	Lyon - France	509	413
SCI de Migennes	Migennes - France	221	213

Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

5.7.3 Informations concernant les entreprises liées

Éléments concernant les entreprises liées	
k€	31.12.19
Participations	151 849
Créances rattachées à des participations	24 557
Total immobilisations	176 405
Créances d'exploitation	10 615
Créances diverses	204 605
Total créances	215 220
Emprunts et dettes financières divers	37 821
Dettes fournisseurs	3 672
Dettes diverses	271
Total dettes	41 764
Résultat financier	12 947
Produits de participation	7 855
Autres intérêts et produits assimilés	5 175
Dotation provision sur titres de participation	—
Intérêts et charges assimilés	(83)

5.7.4 Engagements financiers

Les engagements donnés présentés ci-après sont exposés sur la base du capital restant dû des dettes auxquelles ils sont rattachés.

Engagements financiers donnés et reçus dans le cadre d'opérations de financement

k€	2019	2018
Nantissements de Sicav	—	—
Garanties données aux banques / cautions solidaires / lettres de confort	81 736	104 290
Total des engagements donnés	81 736	104 290

k€	2019			2018		
	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible
Schuldscheindarlehen	186 000 ¹	186 000	—	150 000	150 000	—
Crédit syndiqué revolving	125 000	—	125 000	125 000	—	125 000
Autres crédits	181 328	96 147	85 181	156 010	48 617	107 393
Intérêts courus	610	610	—	781	781	—
Total des engagements encaissés	492 938	282 757	210 181	431 791	199 397	232 393

¹ Un Schuldscheindarlehen de 70 millions d'euros a été signé en décembre 2019 et est composé de deux tranches : 36 millions d'euros encaissés en décembre 2019 pour la tranche 1 et 34 millions d'euros encaissés en janvier 2020 pour la tranche 2.

Engagements donnés dans le cadre de l'approvisionnement des filiales

k€	2019	2018
Garanties autonomes	10 317	27 477
Total des engagements donnés	10 317	27 477
Dont à moins de 1 an	10 317	27 477
Dont de 1 à 5 ans	—	—
Dont à + de 5 ans	—	—

Engagements contractés pour couvrir le risque de change

La Société est principalement exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale.

Engagements reçus dans le cadre d'opérations de couverture de taux

Au 31 décembre 2019, les emprunts à taux variables sont couverts par :

- > des contrats de "swap" pour 155 millions d'euros d'une durée de 5 ans (Eur3M "flooré" à 0 % contre taux fixe de 0,253 % en moyenne et à échéances comprises entre 2021 et 2024)
- > des contrats de "cap" pour 40 millions d'euros (Eur3M "capé" à 0 % contre paiement d'une prime de 0,15 % et à échéance 2024).

5.7.5 Obligations associées aux principaux financements

Les principales caractéristiques du crédit syndiqué revolving sont :

- > date de signature : juin 2019
- > date d'échéance : juin 2022
- > montant : 125 millions d'euros (non-utilisé)
- > garantie : néant
- > clause de changement de contrôle :
JSA doit détenir au minimum 40 % du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service SA
- > principales obligations :
 - > Ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 % ou
 - > Levier inférieur à 2.

Les principales caractéristiques du Schuldscheindarlehen signé en 2018 sont :

- > date de signature : février 2018
- > date d'échéance : avril 2023
- > montant : 150 millions d'euros (entièrement utilisé)
- > amortissement : in fine
- > garantie : Néant
- > clause de changement de contrôle : JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service SA
- > principale obligation :
 - > ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %.

Les principales caractéristiques du Schuldscheindarlehen signé en 2019 et composé de deux tranches sont :

- > date de signature : décembre 2019
- > date d'échéance : décembre 2024 pour la tranche 1 de 36 millions d'euros et janvier 2025 pour la tranche 2 de 34 millions d'euros
- > montant : 70 millions d'euros (entièrement utilisé, dont 36 millions d'euros encaissés en décembre 2019 et 34 millions d'euros encaissés en janvier 2020)
- > amortissement : in fine
- > garantie : Néant
- > clause de changement de contrôle : JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service SA
- > principale obligation :
 - > ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %.

Au 31 décembre 2019, les obligations associées aux financements sont respectées.

6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

> GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
Cité internationale – 44, quai Charles de Gaulle
CS 60095 – 69463 Lyon Cedex 06
S.A. au capital de € 2.297.184
632 013 843 R.C.S. Nanterre
—
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

> ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène – 10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
—
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Jacquet Metal Service
Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée Générale de la société Jacquet Metal Service,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Jacquet Metal Service relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 11 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participations

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, la valeur nette des titres de participation s'élève à 139,5 millions d'euros et représente environ 25 % du total du bilan de la société.

Comme indiqué dans la note 5.2 de l'annexe aux comptes annuels, les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur des titres de participation à la valeur d'utilité qui est déterminée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale ou sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés sur la base des prévisions établies par la direction compte tenu d'une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui prévaudront pendant la durée d'utilité des actifs. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de cinq ans.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'utilité.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 11 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- > examiner les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur ;
- > corroborer, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues ;
- > analyser la cohérence des prévisions avec les performances passées et les perspectives de marché.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 5.2 de l'annexe aux comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Jacquet Metal Service par l'assemblée générale du 26 juin 2014 pour le cabinet Grant Thornton et du 30 juin 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Grant Thornton était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la neuvième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes de 2005 à 2010.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- > il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- > il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- > il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- > il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- > il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 26 mars 2020

Les commissaires aux comptes

> GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

—

Françoise Mechin
Associée

> ERNST & YOUNG et Autres

—

Lionel Denjean
Associé

7 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

> GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
Cité internationale – 44, quai Charles de Gaulle
CS 60095 – 69463 Lyon Cedex 06
S.A. au capital de € 2.297.184
632 013 843 R.C.S. Nanterre
—
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

> ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène – 10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
—
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Jacquet Metal Service

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société Jacquet Metal Service,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Engagement de non concurrence de M. Philippe Goczol

Personne concernée

M. Philippe Goczol Directeur général délégué de votre société.

Nature, objet et intérêt pour la société

Le conseil d'administration du 15 novembre 2010 a autorisé la conclusion avec M. Philippe Goczol d'un engagement de non-concurrence, modifié par avenant conformément à l'autorisation du Conseil d'administration du 30 juin 2016 et du 13 mars 2019, limité à une durée d'un an suivant la cessation de ses fonctions de directeur général délégué.

La Société aura la faculté de renoncer à l'application de cet engagement de non-concurrence et, en conséquence, de ne pas payer la contrepartie financière.

Pendant l'exécution de l'interdiction, votre société versera au directeur général délégué une contrepartie financière mensuelle. Un avenant à cette convention a été signé le 13 mars 2019 afin d'exclure le versement de l'indemnité de non-concurrence dès lors que Monsieur Philippe Goczol fait valoir ses droits à la retraite ou qu'il dépasse l'âge de 65 ans.

Le nouvel avenant est destiné à adapter les conditions d'application de l'engagement aux nouvelles recommandations du code Afep Medef.

Modalités

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice 2019.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

A Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Lettre de confort à BNP Paribas Fortis dans le cadre du prêt bancaire souscrit par la société JACQUET Deutschland

Personne concernée

M. Éric Jacquet, Président-Directeur général de votre société et gérant de JACQUET Deutschland.

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 3 septembre 2014 a autorisé votre société à consentir une lettre de confort à concurrence d'un montant de € 1 500 000 en principal, plus tous intérêts, frais et accessoires en garantie du remboursement du prêt bancaire que votre filiale Jacquet Deutschland a souscrit auprès de BNP Paribas Fortis.

Lettre de confort à la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM) dans le cadre du prêt bancaire souscrit par la société JACQUET Deutschland.

Personne concernée

M. Éric Jacquet, Président-Directeur général de votre société et gérant de JACQUET Deutschland.

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 3 mai 2016 a autorisé votre société à consentir une lettre de confort à concurrence d'un montant de € 4 500 000 en principal, plus tous intérêts, frais et accessoires en garantie de deux ouvertures de crédits s'élevant respectivement à € 3 000 000 et € 1 500 000 que votre filiale Jacquet Deutschland a souscrit auprès de BECM.

Baux commerciaux avec la S.C.I. Cité 44, la société Jeric et la SCI de Migennes

Personne concernée

M. Éric Jacquet, Président-Directeur Général de votre société, Président de la société Jeric, Gérant de la S.C.I. Cité 44 et de la SCI de Migennes.

Nature, objet et modalités

Baux commerciaux :

Bailleurs	Locataires	Prise d'effet	Locaux	Loyers plus charges en EUR	Taxe foncière en EUR
JERIC	JMS SA	05.03.15	Ensemble immobilier à usage de bureaux et d'entrepôt industriel situé 7 rue Michel Jacquet à Saint-Priest (69)	619 911	43 328
JERIC	JMS SA	05.03.15	Ensemble industriel situé à Villepintes (93)	204 550	24 158
SCI DE MIGENNES	JMS SA	01.01.03	Ensemble industriel situé à Migennes (89)	220 709	37 683
JERIC (bail 8)	JMS SA	01.01.04	Appartement dit "Flexovit" situé rue du Mâconnais à Saint-Priest (69)	6 090	—
JERIC (bail 9)	JMS SA	01.01.04	Local à archives de 95 m ² situé rue du Mâconnais à Saint-Priest (69)	848	—
JERIC (bail 11)	JMS SA	23.03.04	Maison dite "Torres" située rue du Lyonnais	6 019	—
SCI CITE 44	JMS SA	22.07.16	Bureaux	509 060	46 655
Total				1 567 187	151 825

B Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Indemnité de révocation ou de non-renouvellement du mandat de M. Philippe Goczol

Personne concernée

M. Philippe Goczol Directeur général délégué de votre société.

Nature et objet

Le conseil d'administration du 15 novembre 2010 a autorisé l'octroi à M. Philippe Goczol d'une indemnité de révocation ou de non-renouvellement de ses fonctions de Directeur Général délégué de votre société, et a défini les conditions de versement et de fixation du montant de ladite indemnité.

Modalités

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice 2019.

Lyon, le 26 mars 2020

Les commissaires aux comptes

> GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

—
Françoise Mechin
Associée

> ERNST & YOUNG et Autres

—
Lionel Denjean
Associé



Autres informations

1 Attestation du responsable du document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les rapports de gestion (figurant en pages 58 à 66 et en pages 111 à 118) présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Saint-Priest, le 2 avril 2020

Éric Jacquet
Président-Directeur général

2 Informations concernant l'émetteur

Dénomination sociale Article 3

La dénomination sociale de la Société est Jacquet Metal Service. Il n'est pas déclaré de nom commercial.

Siège social Article 4

Le siège social de la Société est à Saint-Priest (69800), 7, rue Michel Jacquet.

T +33 4 72 23 23 50

Le site web du groupe est consultable à l'adresse suivante : www.jacquetmetalservice.com. Il est précisé que, sauf mention contraire, les informations figurant sur ce site web ne font pas partie du présent Document d'enregistrement universel.

Date de constitution et durée Article 5

La Société a été constituée le 23 septembre 1977.

Sa durée est de 99 ans, sauf cas de dissolution ou de prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire. Le terme de la Société est fixé au 31 décembre 2075.

Immatriculation

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 311 361 489, et son code APE est 7010Z. Le numéro LEI de la Société est 969500V8OL3NGL0GKZ37.

Forme juridique et législation applicable

Jacquet Metal Service est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, en particulier les articles L.224-1 et suivants du Code de commerce.

Objet social Article 2

La Société a pour objet, en tout pays :

- > l'acquisition et la vente de tous produits métallurgiques, de tous produits et biens industriels et tous autres produits de substitution ;
- > la représentation, le courtage et la distribution de ces produits, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ;

- > toutes les opérations de parachèvement et de présentation de ces produits ;
- > l'obtention, l'acquisition, la vente, l'exploitation de tous procédés et droits de propriété industrielle et de savoir-faire, l'obtention ou la concession de toutes licences ;
- > le référencement de produits et/ou de services, pour son compte ou pour le compte de tiers ;
- > l'acquisition, la cession ou la gestion de tous bien et/ou droits nécessaires ou utiles à l'exploitation d'activités ou au patrimoine de la société ou des sociétés membres de son groupe ;
- > la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises, l'administration, la gestion et l'aliénation de ces participations ou intérêts ;
- > La participation aux opérations relatives au financement des sociétés dans lesquelles la Société possède directement ou indirectement une participation ou un intérêt, notamment par l'octroi de tous concours, prêts, avances, garanties ou sûretés ;
- > l'animation, la coordination, le contrôle et le développement des sociétés membres de son groupe ;
- > toutes prestations de services en matière d'organisation et de développement d'activités industrielles ainsi que d'assistance et de support notamment dans le domaine administratif, financier, commercial, informatique et/ou technique, au profit des sociétés membres de son groupe ;
- > l'exercice et la prise de tous mandats sociaux dans toutes sociétés et/ou personnes morales.

Et généralement, toutes opérations, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation et le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers.

Exercice social Article 32

Chaque exercice social, d'une durée d'une année, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Assemblées générales Articles 23 à 30

Convocation Article 24

Les Assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la Loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Tout actionnaire peut également, si cela est précisé dans la convocation d'une Assemblée générale, participer à cette Assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous réserve et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Admission Article 26

Tout actionnaire dans les conditions définies par la Loi et la réglementation a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Tout actionnaire peut se faire représenter dans les conditions prévues par la Loi.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la Loi et les règlements.

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées générales qui, en application de la législation sur les sociétés commerciales sont mis à disposition des actionnaires et du public, peuvent être consultés au siège social de la Société et, le cas échéant, sur son site internet.

Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme

En dehors des rémunérations et dispositions détaillées dans le § 2.5 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise, il n'existe pas de contrats de services liant les mandataires sociaux à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Fixation – Affectation et répartition des bénéfices Article 34

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la Loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la Loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé, en tout ou partie, au capital.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserves, en application de la Loi, l'Assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Paiement des dividendes – Acomptes Article 35

- > l'Assemblée générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales ou en numéraire ;
- > les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut, par le conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai minimal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société démontre que les bénéficiaires connaissaient le caractère irrégulier de la distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Droits et obligations attachés aux actions Article 11

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices et la propriété de l'actif social ou le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque action donne droit à la représentation et au vote dans les assemblées générales, sans limitation, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-123 du Code de commerce, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative chez l'émetteur ou l'établissement mandataire depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite de fusion ou de scission d'une société actionnaire. Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre.

La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les héritiers, créanciers, ayants-droit, syndics ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer, en aucune manière, dans son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire pour exercer un droit de posséder un certain nombre d'actions, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

Cession et transmission des actions Article 10

Outre les obligations d'information résultant des dispositions légales et réglementaires en vigueur, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir, une fraction égale à 1 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, jusqu'au seuil d'un tiers du capital social, est tenue d'informer la Société dans un délai de cinq (5) jours de bourse, à compter du franchissement de seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation. Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils prévus à l'article L.233-7 du Code de commerce, la privation des droits de vote n'interviendra qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 2,5 % du capital et des droits de vote de la Société.

3 Relation mère - filiales

La société Jacquet Metal Service SA et ses filiales entretiennent des relations contractuelles liées à l'organisation et au fonctionnement du groupe.

Jacquet Metal Service SA assure principalement des prestations de services pour le compte de ses filiales, visant à optimiser leurs coûts en leur faisant bénéficier d'avantages économiques. Le chiffre d'affaires de Jacquet Metal Service SA est ainsi constitué principalement de prestations de management fees et de prestations informatiques, facturées directement ou indirectement à toutes les filiales du Groupe, selon des critères identiques.

Le Groupe Jacquet Metal Service compte de nombreuses filiales, toutes contrôlées majoritairement, réparties dans 25 pays. Les pourcentages d'intérêts et de contrôle de Jacquet Metal Service dans chaque filiale et la liste des pays dans lesquels

elles sont implantées sont présentés au § 2.1.1 "Périmètre de consolidation" des notes annexes aux comptes consolidés. Les résultats de ces filiales et les commentaires significatifs sur leur activité sont donnés au § 1.2 des informations sur le Groupe dans le Rapport de gestion. Les dirigeants de la Société mère Jacquet Metal Service SA sont également mandataires sociaux des principales filiales du Groupe.

Des pactes d'actionnaires existent entre Jacquet Metal Service et les actionnaires minoritaires.

Ces pactes ne traitent en aucune manière de modalités touchant à la vente ou à l'achat d'actions de la société Jacquet Metal Service.

Ils visent seulement à arbitrer les intérêts des parties en cas de volonté de désengagement ou de conflit.

4 Document d'information annuel

4.1 Publications au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)

Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et disponibles sur le site du Journal Officiel : www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 juin 2019 : 10.06.19 N° affaire 1902824

Avis de réunion

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 juin 2019 : 24.05.19 N° affaire 1902329

4.2 Publications au Greffe du Tribunal de Commerce

Dépôts numéro B2019/032164 et B2019/032165 du 29.07.19 : Dépôt des comptes annuels et consolidés

4.3 Publications AMF

Document de référence 2018

11.04.19

D.19-0307

4.4 Communication et information financière

Résultats

> Résultats au 30 septembre 2019	13.11.19
> Résultats au 30 juin 2019	18.09.19
> Résultats au 31 mars 2019	14.05.19
> Résultats 2018	13.03.19

Rapports

> Rapport financier trimestriel au 30 septembre 2019	13.11.19
> Rapport financier semestriel au 30 juin 2019	18.09.19
> Rapport financier trimestriel au 31 mars 2019	14.05.19
> Document de référence 2018	11.04.19

En application du règlement (UE) 2017/1129, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport spécial sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 11 avril 2019 n° de dépôt D.19-0307.

le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport spécial sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 avril 2018 n° de dépôt D.18-0266.

Déclaration mensuelle des droits de vote

> Déclaration mensuelle au 31 décembre 2019	24.01.20
> Déclaration mensuelle au 30 novembre 2019	11.12.19
> Déclaration mensuelle au 31 octobre 2019	29.11.19
> Déclaration mensuelle au 30 septembre 2019	17.10.19
> Déclaration mensuelle au 31 août 2019	27.09.19
> Déclaration mensuelle au 31 juillet 2019	22.08.19
> Déclaration mensuelle au 30 juin 2019	23.07.19
> Déclaration mensuelle au 31 mai 2019	26.06.19
> Déclaration mensuelle au 30 avril 2019	29.05.19
> Déclaration mensuelle au 31 mars 2019	04.04.19
> Déclaration mensuelle au 28 février 2019	04.04.19
> Déclaration mensuelle au 31 janvier 2019	07.03.19

Bilans semestriels du contrat de liquidité

> Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2019	30.01.20
> Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30 juin 2019	22.08.19

Contrats de liquidité

> Contrat de liquidité	04.04.19
------------------------	----------

5 Table de concordance du document d'enregistrement universel 2019

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 2019 / 980		Pages
1	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	
1.1	Personnes responsables	141
1.2	Déclaration des personnes responsables	141
1.3	Déclaration d'experts et déclarations d'intérêts	n.a.
1.4	Informations provenant de tiers	n.a.
1.5	Approbation de l'autorité compétente	n.a.
2	Contrôleurs légaux des comptes	43
3	Facteurs de risque	44-49, 99-102
4	Informations concernant l'émetteur	
4.1	Raison sociale et nom commercial	142
4.2	Lieu et numéro d'enregistrement, identifiant d'entité juridique (LEI)	142
4.3	Date de constitution et durée de vie	142
4.4	Siège social et forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social, site web	142
5	Aperçu des activités	
5.1	Principales activités	10-15
5.2	Principaux marchés	10-15
5.3	Événements importants dans le développement des activités	02, 06, 59, 111
5.4	Stratégie et objectifs	12
5.5	Dépendance à l'égard de certains brevets, licences ou contrats	10-15, 18
5.6	Position concurrentielle	10-15
5.7	Investissements	18, 66, 85-88
6	Structure organisationnelle	
6.1	Place de l'émetteur dans le Groupe	19-20, 72
6.2	Liste des filiales importantes	19-20, 72, 127
7	Examen de la situation financière et du résultat	
7.1	Situation financière	58-66, 67-68
7.1.1	Situation financière	58-66, 67-68
7.1.2	Évolution future probable des activités de l'émetteur et activités en matière de recherche et de développement	58-66, 67-68
7.2	Résultat d'exploitation	58-67, 81-83
7.2.1	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	58-63
7.2.2	Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets	58-63
8	Trésorerie et capitaux	
8.1	Informations sur les capitaux	21, 91-92, 129-130
8.2	Source, montants et description des flux de trésorerie	63-66, 69, 104-105
8.3	Besoins de financement et structure de financement	63-66, 95-96, 131-133
8.4	Restriction à l'utilisation de capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités	103, 133
8.5	Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les investissements importants ou pour lesquels des investissements fermes ont déjà été pris	n.a.
9	Environnement réglementaire	16, 47-48
10	Informations sur les tendances	
10.1	Principales tendances	02-06, 58-63
10.2	Tendances connues, incertitudes, demandes, engagements ou évènements pouvant influencer sensiblement sur les perspectives de l'exercice en cours	02-06, 58-63
11	Prévisions ou estimations du bénéfice	n.a.
12	Organes d'administration et direction générale	
12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	24-26, 32-42, 83, 131
12.2	Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de l'émetteur	24-26, 31-42
13	Rémunération et avantages	
13.1	Rémunérations versées et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	35-42, 83, 131
13.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou autres avantages	35-42, 64, 80, 92-94
14	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1	Date d'expiration des mandats actuels et date de l'entrée en fonction	33
14.2	Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme de tels contrats	143
14.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	26, 30-32, 116-117
14.4	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise applicable	27
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	27

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 2019 / 980		Pages
15	Salariés	
15.1	Effectif à la clôture des trois derniers exercices	82, 131
15.2	Participations au capital et stock-options	91, 113-116, 129-130
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	116
16	Principaux actionnaires	
16.1	Participation détenues au-delà des seuils devant être déclarés (participations connues) à la date de l'URD ou déclaration appropriée attestant de leur absence	115
16.2	Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	91, 115, 142-144
16.3	Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	115
16.4	Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner ultérieurement un changement de son contrôle	115
17	Opérations avec des parties liées	37, 104, 132, 145
18	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
18.1	Informations financières historiques	
18.1.1	Informations financières historiques auditées	67-105, 119-133
18.1.2	Changement de date de référence comptable	n.a.
18.1.3	Normes comptables	71, 121
18.1.4	Changement de référentiel comptable	n.a.
18.1.5	Informations financières auditées conformément aux normes comptables nationales	119-133
18.1.6	États financiers annuels consolidés	67-105
18.1.7	Date des dernières informations financières	31 décembre 2019
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	
18.2.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	n.a.
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	
18.3.1	Vérifications des informations financières annuelles historiques	106-110, 134-137
18.3.2	Autres informations figurant dans le Document d'enregistrement universel et vérifiées par les contrôleurs légaux	138-140
18.3.3	Sources des informations financières figurant dans le Document d'enregistrement universel et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	n.a.
18.4	Informations financières pro-forma	n.a.
18.5	Politique en matière de dividendes	115, 118
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	47
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	58-66, 72-73, 121
19	Informations supplémentaires	
19.1	Capital social	
19.1.1	Capital souscrit et capital autorisé	21, 91-92, 112
19.1.2	Actions non représentatives du capital	143
19.1.3	Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	21, 91-92, 113-115, 129-130
19.1.4	Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	143-144
19.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et / ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non émis, ou à toute augmentation de capital	n.a.
19.1.6	Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option	145
19.1.7	Historique du capital social de l'émetteur au cours des trois derniers exercices	21, 115, 118
19.2	Acte constitutif et statuts	
19.2.1	Objet social de l'émetteur, numéro d'immatriculation	142
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	143-144
19.2.3	Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	113-114, 142-144
20	Contrats importants	10, 114
21	Documents disponibles	145-146

n.a. : non applicable

6 Table de concordance du rapport financier 2019

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 2019 / 980		Pages
1	Comptes annuels	119-133
2	Comptes consolidés	67-105
3	Rapport de gestion	58-66, 111-118
4	Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel	141
5	Rapport des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux et consolidés	106-110, 134-137



Le présent document d'enregistrement universel a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ("AMF") le 3 avril 2020, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.